

Bilans consolidés

[en M\$ CA]	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 5]	6 272	5 624
Placements [note 6]		
Obligations	115 127	125 069
Prêts hypothécaires et autres prêts	31 445	32 717
Actions	10 188	9 246
Immeubles de placement	5 887	5 218
Avances consenties aux titulaires de polices	8 601	8 929
	171 248	181 179
Actifs détenus en vue de la vente [note 4]	-	897
Fonds détenus par des assureurs cédants [note 7]	8 714	9 251
Actifs au titre des cessions en réassurance [note 13]	20 707	6 126
Instruments financiers dérivés [note 26]	472	433
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées [note 8]	4 902	4 009
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations [note 9]	1 885	1 331
Autres actifs [note 10]	10 293	9 118
Actifs d'impôt différé [note 17]	775	1 066
Immobilisations incorporelles [note 11]	5 172	5 229
Goodwill [note 11]	9 910	9 946
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts [note 12]	231 022	209 527
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente [note 4]	-	3 319
Total de l'actif	471 372	447 055
Passif		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance [note 13]	174 521	166 720
Passifs relatifs aux contrats d'investissement [note 13]	1 656	1 711
Passifs détenus en vue de la vente [note 4]	-	897
Obligations à l'égard d'entités de titrisation [note 14]	6 914	7 370
Débtures et autres instruments d'emprunt [note 15]	8 250	8 492
Instruments financiers dérivés [note 26]	1 398	1 593
Autres passifs [note 16]	12 470	10 960
Passifs d'impôt différé [note 17]	1 429	1 517
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts [note 12]	231 022	209 527
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente [note 4]	-	3 319
Total du passif	437 660	412 106
Fonds propres		
Capital social [note 18]		
Actions privilégiées perpétuelles	2 830	2 830
Actions ordinaires	1 292	833
Bénéfices non distribués	14 608	15 967
Réserves	2 085	1 950
Total des fonds propres attribuables aux actionnaires	20 815	21 580
Participations ne donnant pas le contrôle [note 20]	12 897	13 369
Total des fonds propres	33 712	34 949
Total du passif et des fonds propres	471 372	447 055

Approuvé par le conseil d'administration,

Signé,

Siim A. Vanaselja
Administrateur

Signé,

R. Jeffrey Orr
Administrateur

États consolidés des résultats

Pour les exercices clos les 31 décembre [en M\$ CA, sauf les montants par action]	2019	2018
Produits		
Revenu-primés		
Primes brutes souscrites [note 13]	43 245	39 963
Primes cédées	(18 756)	(4 523)
Total des primes, montant net	24 489	35 440
Produits de placement nets [note 6]		
Produits de placement nets réguliers	6 260	6 426
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	6 987	(3 604)
Produits de placement nets	13 247	2 822
Honoraires	10 066	8 763
Total des produits	47 802	47 025
Charges		
Prestations aux titulaires de polices		
Montant brut [note 13]	37 769	32 357
Montant cédé	(2 916)	(2 445)
Total des prestations aux titulaires de polices, montant net	34 853	29 912
Variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement		
Montant brut	10 155	441
Montant cédé	(13 479)	61
Total des variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, montant net	(3 324)	502
Participations des titulaires de polices et bonifications	1 562	1 654
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	33 091	32 068
Commissions	3 480	3 512
Charges d'exploitation et frais administratifs [note 23]	7 237	6 997
Charges financières [note 24]	435	360
Total des charges	44 243	42 937
Bénéfice avant les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, et impôt sur le bénéfice	3 559	4 088
Quote-part du bénéfice des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées [note 8]	211	94
Bénéfice avant impôt	3 770	4 182
Impôt sur le bénéfice [note 17]	601	602
Bénéfice net	3 169	3 580
Attribuable aux		
Participations ne donnant pas le contrôle [note 20]	1 066	1 197
Détenteurs d'actions privilégiées perpétuelles	139	138
Détenteurs d'actions ordinaires	1 964	2 245
	3 169	3 580
Bénéfice par action ordinaire [note 29]		
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires		
- de base	2,89	3,15
- dilué	2,89	3,14

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre [en M\$ CA]	2019	2018
Bénéfice net	3 169	3 580
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)		
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net		
Profits (pertes) nets latents sur les placements disponibles à la vente		
Profits (pertes) latents	236	(78)
(Charge) économie d'impôt	(37)	19
(Profits) pertes réalisés transférés en résultat net	(96)	6
Charge (économie) d'impôt	9	(1)
	112	(54)
Profits (pertes) nets latents sur les couvertures de flux de trésorerie		
Profits (pertes) latents	9	14
(Charge) économie d'impôt	(1)	(2)
(Profits) pertes réalisés transférés en résultat net	-	(69)
Charge (économie) d'impôt	-	17
	8	(40)
Profits (pertes) de change nets latents à la conversion des établissements à l'étranger		
Profits (pertes) latents sur les conversions	(564)	779
Profits (pertes) latents sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	100	(50)
(Charge) économie d'impôt	(14)	6
	(478)	735
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	504	(20)
(Charge) économie d'impôt	5	(2)
	509	(22)
Total des éléments qui pourraient être reclassés	151	619
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Écarts actuariels liés aux régimes à prestations définies [note 25]	(257)	23
(Charge) économie d'impôt	54	1
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	(6)	2
Total des éléments qui ne seront pas reclassés	(209)	26
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(58)	645
Bénéfice global	3 111	4 225
Attribuable aux		
Participations ne donnant pas le contrôle	902	1 371
Détenteurs d'actions privilégiées perpétuelles	139	138
Détenteurs d'actions ordinaires	2 070	2 716
	3 111	4 225

États consolidés des variations des fonds propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 [en M\$ CA]	Capital social			Réserves				
	Actions privilégiées perpétuelles	Actions ordinaires	Bénéfices non distribués	Rémunération fondée sur des actions	Autres éléments de bénéfice global [note 28]	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des fonds propres
Solde au début de l'exercice								
Montants présentés antérieurement	2 830	833	15 967	162	1 788	1 950	13 369	34 949
Changement de méthodes comptables [note 2]								
Incidence d'IFRS 16	-	-	(3)	-	-	-	(3)	(6)
Incidence d'IFRIC 23	-	-	(77)	-	-	-	(32)	(109)
Solde retraité au début de l'exercice	2 830	833	15 887	162	1 788	1 950	13 334	34 834
Bénéfice net	-	-	2 103	-	-	-	1 066	3 169
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	-	-	-	-	106	106	(164)	(58)
Bénéfice global	-	-	2 103	-	106	106	902	3 111
Offre publique de rachat importante visant les actions ordinaires [note 18]	-	459	(2 109)	-	-	-	-	(1 650)
Dividendes aux actionnaires								
Actions privilégiées perpétuelles	-	-	(139)	-	-	-	-	(139)
Actions ordinaires	-	-	(1 233)	-	-	-	-	(1 233)
Dividendes aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	(770)	(770)
Rémunération fondée sur des actions [note 19]	-	-	-	40	-	40	15	55
Options sur actions exercées	-	-	-	(25)	-	(25)	25	-
Incidence de la variation du capital et des participations dans les filiales, et autres ^[1]	-	-	99	24	(10)	14	(609)	(496)
Solde à la fin de l'exercice	2 830	1 292	14 608	201	1 884	2 085	12 897	33 712

[1] L'incidence de la variation du capital et des participations dans les filiales se rapporte à l'incidence du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation par Lifeco en vertu de son offre publique de rachat importante, ainsi qu'à l'incidence de l'émission et du rachat d'actions ordinaires et privilégiées par des filiales (note 20).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 [en M\$ CA]	Capital social			Réserves				
	Actions privilégiées perpétuelles	Actions ordinaires	Bénéfices non distribués	Rémunération fondée sur des actions	Autres éléments de bénéfice global [note 28]	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des fonds propres
Solde au début de l'exercice	2 830	826	15 021	159	1 317	1 476	12 814	32 967
Bénéfice net	-	-	2 383	-	-	-	1 197	3 580
Autres éléments de bénéfice global	-	-	-	-	471	471	174	645
Bénéfice global	-	-	2 383	-	471	471	1 371	4 225
Dividendes aux actionnaires								
Actions privilégiées perpétuelles	-	-	(138)	-	-	-	-	(138)
Actions ordinaires	-	-	(1 237)	-	-	-	-	(1 237)
Dividendes aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	(764)	(764)
Rémunération fondée sur des actions [note 19]	-	-	-	34	-	34	13	47
Options sur actions exercées	-	7	-	(31)	-	(31)	31	7
Incidence de la variation du capital et des participations dans les filiales, et autres	-	-	(62)	-	-	-	(96)	(158)
Solde à la fin de l'exercice	2 830	833	15 967	162	1 788	1 950	13 369	34 949

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre [en M\$ CA]	2019	2018
Activités d'exploitation		
Bénéfice avant impôt	3 770	4 182
Impôt sur le bénéfice payé, déduction faite des remboursements	(474)	(562)
Éléments d'ajustement		
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	10 412	(379)
Variation des fonds détenus par des assureurs cédants	570	663
Variation des actifs au titre des cessions en réassurance	(900)	51
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	(6 987)	3 604
Autres	317	(430)
	6 708	7 129
Activités de financement		
Dividendes versés		
Par des filiales à des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(774)	(764)
Actions privilégiées perpétuelles	(139)	(138)
Actions ordinaires	(1 239)	(1 222)
	(2 152)	(2 124)
Émission d'actions ordinaires par la Société [note 18]	-	7
Émission d'actions ordinaires et de parts de fonds à durée de vie limitée par des filiales	194	61
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation en vertu de l'offre publique de rachat importante [note 18]	(1 650)	-
Rachat d'actions ordinaires par des filiales	(434)	(74)
Rachat d'actions privilégiées par des filiales	(150)	-
Émission de débentures et de billets de premier rang [note 15]	250	1 712
Remboursement de débentures [note 15]	(232)	(1 621)
Augmentation des autres instruments d'emprunt [note 15]	1	38
Diminution des autres instruments d'emprunt [note 15]	(39)	(1)
Remboursement d'obligations locatives [note 16]	(73)	-
Augmentation des obligations à l'égard d'entités de titrisation	1 456	1 772
Remboursements d'obligations à l'égard d'entités de titrisation et autres	(2 043)	(2 048)
	(4 872)	(2 278)
Activités d'investissement		
Ventes et échéances d'obligations	25 304	25 218
Remboursements de prêts hypothécaires et d'autres prêts	4 744	4 704
Vente d'actions	2 910	3 033
Vente d'immeubles de placement	5	63
Variation des avances consenties aux titulaires de polices	16	(208)
Produit d'actifs détenus en vue de la vente [note 4]	-	169
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis [note 3]	(12)	(279)
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés à un transfert d'activités [note 4]	(4)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie classés comme détenus en vue de la vente [note 4]	-	(112)
Placement dans des obligations	(25 128)	(26 670)
Placement dans des prêts hypothécaires et d'autres prêts	(5 498)	(5 994)
Placement dans des actions	(2 544)	(4 209)
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées [note 8]	(123)	(15)
Placement dans des immeubles de placement et autres	(728)	(414)
	(1 058)	(4 714)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(130)	166
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	648	303
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	5 624	5 321
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	6 272	5 624
Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation comprennent les éléments suivants		
Intérêts et dividendes reçus	5 729	5 920
Intérêts versés	592	591

Notes annexes aux états financiers consolidés

(TOUS LES MONTANTS DES TABLEAUX SONT EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.)
M\$ = MILLIONS DE DOLLARS G\$ = MILLIARDS DE DOLLARS

Note 1	Renseignements sur la Société	67	Note 17	Impôt sur le bénéfice	114
Note 2	Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables	68	Note 18	Capital social	116
Note 3	Acquisitions d'entreprises et autres transactions	88	Note 19	Rémunération fondée sur des actions	118
Note 4	Actifs détenus en vue de la vente	89	Note 20	Participations ne donnant pas le contrôle	121
Note 5	Trésorerie et équivalents de trésorerie	89	Note 21	Gestion du capital	122
Note 6	Placements	90	Note 22	Gestion des risques	124
Note 7	Fonds détenus par des assureurs cédants	92	Note 23	Charges d'exploitation et frais administratifs	137
Note 8	Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	93	Note 24	Charges financières	137
Note 9	Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations	95	Note 25	Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	138
Note 10	Autres actifs	96	Note 26	Instruments financiers dérivés	143
Note 11	Goodwill et immobilisations incorporelles	97	Note 27	Évaluation de la juste valeur	147
Note 12	Fonds distincts et autres entités structurées	100	Note 28	Autres éléments de bénéfice global	153
Note 13	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	104	Note 29	Bénéfice par action	153
Note 14	Obligations à l'égard d'entités de titrisation	110	Note 30	Parties liées	154
Note 15	Déventures et autres instruments d'emprunt	111	Note 31	Passifs éventuels	155
Note 16	Autres passifs	113	Note 32	Engagements et garanties	156
			Note 33	Événements postérieurs à la date de clôture	157
			Note 34	Information sectorielle	158

Les abréviations suivantes sont utilisées dans les présents états financiers consolidés :

Canada Vie	La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	London Life	London Life, Compagnie d'Assurance-Vie
China AMC	China Asset Management Co., Ltd.	Mackenzie ou Placements Mackenzie	Corporation Financière Mackenzie
Financière Power ou la Société	Corporation Financière Power	MCAB	Méthode canadienne axée sur le bilan
Great-West	La Great-West, compagnie d'assurance-vie	Pargesa	Pargesa Holding SA
Great West Life & Annuity	Great-West Life & Annuity Insurance Company	Parjointco	Parjointco N.V.
IFRS	Normes internationales d'information financière	Personal Capital	Personal Capital Corporation
IG Gestion de patrimoine	Groupe Investors Inc.	Portag3	Portag3 Ventures LP
IGM ou Financière IGM	Société financière IGM Inc.	Portag3 II	Portag3 Ventures II LP
Irish Life	Irish Life Group Limited	Power Corporation	Power Corporation du Canada
Lifeco	Great-West Lifeco Inc.	Putnam	Putnam Investments, LLC
		Wealthsimple	Wealthsimple Financial Corp.

NOTE 1 Renseignements sur la Société

La Corporation Financière Power, un émetteur assujéti dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, est constituée en société par actions, domiciliée au Canada et située au 751, square Victoria, Montréal (Québec) Canada, H2Y 2J3.

La Financière Power est une société internationale de gestion et de portefeuille qui détient des participations dans des sociétés des secteurs des services financiers et de la gestion d'actifs au Canada, aux États-Unis et en Europe. Elle détient également des participations importantes dans un portefeuille de sociétés d'envergure mondiale établies en Europe.

Le 18 mars 2020, le conseil d'administration de la Financière Power a approuvé les états financiers consolidés (les états financiers) de la Société au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date. La Société est sous le contrôle de Power Corporation du Canada.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables**MODE DE PRÉSENTATION**

Les états financiers de la Financière Power au 31 décembre 2019 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Les états financiers regroupent les comptes de la Financière Power et de ses filiales sur une base consolidée, après élimination des transactions et des soldes intersociétés, ainsi que certains ajustements liés à la consolidation.

FILIALES

Les filiales sont des entités que la Société contrôle lorsqu'elle i) exerce un pouvoir sur l'entité; ii) est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens; et iii) a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle exerce sur l'entité. Les filiales de la Société sont consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la Société obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la Société n'exerce plus ce contrôle. La Société réévalue si elle contrôle encore une entité si les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments du contrôle énumérés précédemment ont changé.

Les principales filiales en exploitation de la Société sont :

Sociétés	Principale activité	% de participation	
		31 décembre 2019	31 décembre 2018
Great-West Lifeco Inc. ^{[1][2]}	Société de portefeuille spécialisée dans les services financiers détenant des participations dans des sociétés des secteurs de l'assurance et de la gestion de patrimoine	70,9	71,8
Société financière IGM Inc. ^{[3][4]}	Gestion de patrimoine et d'actifs	66,0	65,2
Portag3 Ventures LP ^[5]	Soutient des entreprises offrant des services financiers novateurs	100,0	100,0
Portag3 Ventures II LP ^[6]	Axé sur des investissements dans des entreprises en démarrage du secteur mondial des technologies	23,2	47,0
Wealthsimple Financial Corp. ^[7]	Société de gestion de placements axée sur la technologie	84,9	81,7

[1] La Financière Power et la Financière IGM détiennent des participations respectives de 66,9 % et de 4,0 % dans Lifeco (respectivement 67,8 % et 4,0 % au 31 décembre 2018).

[2] Les principales filiales en exploitation de Lifeco sont la Great-West, Great-West Life & Annuity, la London Life, la Canada Vie, Irish Life et Putnam. Le 1^{er} janvier 2020, la Great-West, la London Life et la Canada Vie ont fusionné en une seule société : la Canada Vie.

[3] La Financière Power et la Great-West détiennent des participations respectives de 62,1 % et de 3,9 % dans la Financière IGM (respectivement 61,4 % et 3,8 % au 31 décembre 2018).

[4] Les principales filiales en exploitation d'IGM sont IG Gestion de patrimoine et Mackenzie.

[5] La Financière Power détient une participation de 63,0 % dans Portag3, et Lifeco et la Financière IGM détiennent chacune une participation de 18,5 % dans Portag3 (même participation qu'au 31 décembre 2018).

[6] La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM détiennent chacune une participation de 7,7 % dans Portag3 II (15,7 % au 31 décembre 2018).

[7] La Financière Power, Portag3 et la Financière IGM détiennent des participations respectives de 21,2 %, de 16,8 % et de 46,9 % dans Wealthsimple (respectivement 16,0 %, 21,9 % et 43,8 % au 31 décembre 2018).

Le 17 avril 2019, Lifeco a complété une offre publique de rachat importante (l'offre de Lifeco) et a racheté aux fins d'annulation 59 700 974 de ses actions ordinaires à un prix de rachat de 33,50 \$ par action ordinaire. La Société a participé à l'offre de Lifeco en déposant ses actions ordinaires de Lifeco de manière proportionnelle et non proportionnelle. La diminution de la participation dans Lifeco s'est traduite par la comptabilisation d'un profit sur dilution de 108 M\$ dans les bénéfices non distribués et dans la réserve au titre des autres éléments du bénéfice global ainsi que par une diminution correspondante des participations ne donnant pas le contrôle dans les états des variations des fonds propres. La Financière IGM a aussi participé à l'offre de Lifeco de manière proportionnelle.

Les états financiers de la Financière Power comprennent, sur une base consolidée, les résultats de Lifeco et de la Financière IGM, toutes deux des sociétés ouvertes. Les montants présentés dans les bilans consolidés, les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des fonds propres et les états consolidés des flux de trésorerie sont principalement préparés à partir des états financiers consolidés publiés de Lifeco et de la Financière IGM au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date. Certaines notes annexes aux états financiers de la Financière Power sont préparées à partir des notes annexes aux états financiers de Lifeco et de la Financière IGM.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)**ENTREPRISES CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT ET ENTREPRISES ASSOCIÉES**

Les entreprises contrôlées conjointement sont les entités pour lesquelles le consentement unanime est requis en ce qui a trait aux décisions à l'égard des activités pertinentes. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable sur le plan des politiques opérationnelles et financières, mais dont elle n'a pas le contrôle ni le contrôle conjoint. Les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la Société comptabilise sa quote-part du bénéfice net (de la perte nette), des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), des variations des fonds propres des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées, de même que des dividendes reçus.

Les principales entreprises contrôlées conjointement et entreprises associées de la Société sont :

Sociétés	Classement	Principale activité	% de participation	
			2019	2018
Parjointco N.V. ^[1]	Contrôle conjoint	Société de portefeuille	50,0	50,0
China Asset Management Co., Ltd. ^[2]	Entreprise associée	Société de gestion d'actifs	13,9	13,9

[1] Parjointco N.V. détient une participation de 55,5 % dans Pargesa Holding SA (même participation qu'au 31 décembre 2018).

[2] Détenue par la Financière IGM.

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES**IFRS 16 – CONTRATS DE LOCATION (IFRS 16)**

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRS 16, qui remplace IAS 17, *Contrats de location* (IAS 17), et les interprétations connexes. La norme prévoit de nouvelles directives quant à la manière d'identifier un contrat de location ainsi que de comptabiliser, d'évaluer et de présenter les contrats de location, de même qu'en ce qui a trait aux informations à fournir sur ces derniers. En vertu d'IFRS 16, le preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation, représentant son droit d'utiliser l'actif loué, et une obligation locative correspondante, représentant son obligation d'effectuer les paiements de loyers pour l'ensemble des contrats de location. La distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement n'existe plus. Une exemption facultative est toutefois disponible pour les contrats de location à court terme et ceux dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Incidence de la transition vers IFRS 16

La Société a choisi d'adopter IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée. Par conséquent, l'information présentée pour 2018 demeure la même que celle présentée auparavant en vertu d'IAS 17 et des interprétations connexes.

Au moment de la première application, la Société a choisi d'évaluer les actifs au titre de droits d'utilisation pour chaque contrat de location i) soit au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui sont comptabilisés relativement à ce contrat de location dans les bilans immédiatement avant la date de la première application; ii) soit à sa valeur comptable comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis la date de début, actualisée selon le taux d'emprunt marginal de la Société au 1^{er} janvier 2019. Lors de l'évaluation des obligations locatives, la Société et ses filiales ont actualisé les paiements de loyers selon leur taux d'emprunt marginal respectif au 1^{er} janvier 2019. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 3,95 % au 1^{er} janvier 2019.

Au moment de la transition, la Société et ses filiales ont choisi d'appliquer des mesures de simplification, y compris i) de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour les contrats de location dont la durée restante se situe dans les 12 mois suivant la date de la transition et ii) d'appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques relativement similaires.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Incidence sur le bilan au 1^{er} janvier 2019 :

	31 décembre 2018 (montants présentés antérieurement)	Incidence d'IFRS 16	1 ^{er} janvier 2019 (montants retraités)
Actif			
Immeubles de placement	5 218	29	5 247
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations	1 331	560	1 891
		589	
Passif et fonds propres			
Autres passifs ^[1]	10 960	597	11 557
Passifs d'impôt différé	1 517	(2)	1 515
Bénéfices non distribués	15 967	(3)	15 964
Participations ne donnant pas le contrôle	13 369	(3)	13 366
		589	

[1] Des loyers à payer de 64 M\$ comptabilisés dans les autres passifs dans le bilan au 31 décembre 2018 ont été reclassés afin de réduire les actifs au titre de droits d'utilisation.

Le tableau suivant présente le rapprochement des obligations en vertu de contrats de location simple de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2018, telles qu'elles ont été présentées précédemment dans les états financiers consolidés de la Société, et des obligations locatives comptabilisées lors de la première application d'IFRS 16, au 1^{er} janvier 2019 :

Engagements relatifs à des contrats de location simple au 31 décembre 2018	1 039
Actualisation à l'aide du taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} janvier 2019	(186)
Composantes non locatives incluses dans les engagements relatifs à des contrats de location simple	(127)
Contrats de location n'ayant pas débuté au 1 ^{er} janvier 2019 inclus dans les engagements relatifs à des contrats de location simple	(59)
Contrats de location à court terme inclus dans les engagements relatifs à des contrats de location simple	(6)
Contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur inclus dans les engagements relatifs à des contrats de location simple	(6)
Options de renouvellement qui n'ont pas été incluses dans les engagements relatifs à des contrats de location simple	6
Obligations locatives comptabilisées au 1 ^{er} janvier 2019	661

L'application d'IFRS 16 n'a pas eu d'incidence significative sur l'état des résultats ni sur l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, sauf en ce qui concerne le classement des paiements de loyers à titre d'activités de financement plutôt qu'à titre d'activités d'exploitation. L'adoption d'IFRS 16 n'a pas eu d'incidence sur les flux de trésorerie nets.

IFRIC 23 - INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX (IFRIC 23)

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRIC 23, qui clarifie la manière d'appliquer les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation prescrites dans IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsqu'une incertitude subsiste quant aux traitements fiscaux à utiliser. En vertu d'IFRIC 23, une provision pour impôt incertain qui atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation est évaluée selon la méthode du montant le plus probable. La provision pour impôt incertain est classée dans l'impôt exigible ou l'impôt différé en fonction de l'incidence qu'aurait un refus du traitement de l'impôt incertain sur la charge d'impôt à comptabiliser à la date du bilan. L'application de l'interprétation de la norme a donné lieu à une diminution de 109 M\$ des bénéfices non distribués de Lifeco. La quote-part revenant à la Société s'élève à 77 M\$.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)**UTILISATION D'ESTIMATIONS, D'HYPOTHÈSES ET DE JUGEMENTS IMPORTANTS**

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction de la Société et la direction de ses filiales doivent porter des jugements importants, faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et du bénéfice global, ainsi que sur l'information fournie à leur sujet. Les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les secteurs pour lesquels des jugements importants ont été portés par la direction de la Société et la direction de ses filiales sont énumérés ci-dessous et sont décrits dans les notes annexes aux présents états financiers. Ils comprennent notamment :

Élément ou solde concerné par des jugements ou des estimations	Mise en application par	Principaux jugements ou estimations	Note(s) correspondante(s)
Évaluation du contrôle	Direction de la Société et direction de ses filiales	Déterminer si la Société a la capacité de diriger les activités pertinentes des filiales ou d'autres entités structurées afin d'en tirer des rendements variables. Faire preuve de jugement pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la Société peut user de son pouvoir en vue d'influer sur les rendements variables.	s.o.
Évaluation de l'influence notable et du contrôle conjoint	Direction de la Société et direction de ses filiales	Déterminer si la Société exerce une influence notable sur les politiques opérationnelles et financières de l'entité, ou si le consentement unanime est requis en ce qui a trait aux décisions à l'égard des activités pertinentes.	s.o.
Évaluation du groupe destiné à être cédé	Direction de Lifeco	Déterminer les actifs et les passifs qui doivent être inclus dans le groupe destiné à être cédé requiert l'exercice du jugement, et établir la juste valeur de ce groupe nécessite d'avoir recours à des estimations.	4
Classement des contrats d'assurance et des contrats de réassurance	Direction de Lifeco	Déterminer si les contrats doivent être comptabilisés à titre de contrats d'assurance, de contrats d'investissement ou de contrats de service.	13
Évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et à certains contrats d'investissement en vertu de la MCAB	Direction de Lifeco	Déterminer les hypothèses actuarielles, notamment celles portant sur les taux d'intérêt, l'inflation, le comportement des titulaires de polices et les taux de mortalité et de morbidité des titulaires de polices.	13
Correction de valeur pour pertes de crédit futures, incluse dans certains passifs relatifs aux contrats d'assurance	Direction de Lifeco	La correction de valeur pour pertes de crédit futures, incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance, est tributaire des notations des placements. Lifeco a pour habitude d'utiliser les notations de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles. Le jugement est requis lorsqu'il s'agit d'établir une notation pour les instruments qui ne se sont pas vus accorder de notation par un tiers.	13
Juste valeur des instruments financiers	Direction de la Société et direction de ses filiales	Déterminer les données d'entrée relatives à la juste valeur pour établir la juste valeur des instruments financiers, particulièrement pour les éléments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.	27
Juste valeur des prêts hypothécaires rechargeables	Direction de Lifeco	Des modèles d'évaluation internes sont utilisés pour déterminer la juste valeur des prêts hypothécaires rechargeables. Les évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des estimations qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie projetés liés aux actifs et des taux d'actualisation.	6
Juste valeur des immeubles de placement	Direction de Lifeco	Des services d'évaluation indépendants qualifiés sont utilisés pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement, lesquels requièrent l'utilisation d'hypothèses nécessitant des jugements et des estimations. Les évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des estimations qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou des conditions générales du marché.	6

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Élément ou solde concerné par des jugements ou des estimations	Mise en application par	Principaux jugements ou estimations	Note(s) correspondante(s)
Comptabilisation et évaluation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, et évaluation ultérieure	Direction de la Société et direction de ses filiales	Évaluer les synergies et les avantages futurs dans le cadre de regroupements d'entreprises aux fins de la comptabilisation et de l'évaluation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, de même que déterminer la valeur recouvrable. La détermination de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (auxquelles sont affectés le goodwill et les immobilisations incorporelles) repose sur des méthodes d'évaluation qui exigent l'utilisation d'estimations.	3, 11
Détermination des groupes d'unités génératrices de trésorerie	Direction de la Société et direction de ses filiales	Déterminer les groupes d'unités génératrices de trésorerie constituant le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne.	11
Évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi	Direction de la Société et direction de ses filiales	Formuler les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer la charge et les obligations au titre des prestations définies relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. La direction examine les résultats antérieurs pour les participants aux régimes concernés et les conditions du marché, y compris les taux d'intérêt et d'inflation, lorsqu'elle évalue les hypothèses utilisées afin de déterminer la charge pour l'exercice considéré.	25
Comptabilisation et évaluation des charges d'impôt et des actifs et passifs d'impôt	Direction de la Société et direction de ses filiales	Interpréter les lois et règlements de nature fiscale dans les territoires où la Société et ses filiales exercent leurs activités afin de déterminer les charges d'impôt ainsi que la valeur comptable des actifs et passifs d'impôt.	17
Recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé	Direction de la Société et direction de ses filiales	Évaluer la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs.	17
Comptabilisation et évaluation des provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres	Direction de la Société et direction de ses filiales	Évaluer si un événement antérieur donnera lieu à une sortie de ressources économiques dans le but de régler l'obligation. Faire preuve de jugement pour évaluer les résultats et les risques éventuels afin d'établir la meilleure estimation de la provision à la date de clôture.	31
Décomptabilisation des prêts hypothécaires titrisés	Direction d'IGM	Déterminer si les prêts hypothécaires titrisés doivent être décomptabilisés requiert l'exercice du jugement quant à la mesure dans laquelle les risques et les avantages inhérents à la propriété sont transférés.	14
Classement des achats et des ventes de placements de portefeuille dans les états des flux de trésorerie	Direction de Lifeco	Déterminer si les achats et les ventes de placements de portefeuille sont de nature à long terme, auquel cas ils seront comptabilisés dans les activités d'investissement dans les états consolidés des flux de trésorerie.	s.o.
Classement des produits et des charges dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers	Direction de Lifeco	Déterminer si Lifeco conserve l'obligation primaire envers un client dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers. Si Lifeco conserve l'obligation primaire envers un client, les produits et les charges sont comptabilisés selon leur montant brut.	s.o.
Commissions de vente différées	Direction d'IGM	Déterminer si le bénéficiaire ou le fonds représente le client et évaluer la recouvrabilité des commissions de vente différées.	10
Coûts d'acquisition différés	Direction de Lifeco	Déterminer si les coûts d'acquisition différés peuvent être comptabilisés dans les bilans consolidés. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés si la direction de Lifeco détermine qu'ils répondent à la définition d'un actif et qu'ils sont marginaux et liés à l'émission du contrat d'investissement.	10

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)**PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES****COMPTABILISATION DES PRODUITS**

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au moyen du taux d'intérêt effectif pour les obligations et les prêts hypothécaires et autres prêts. Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit de percevoir le paiement est établi. Il s'agit de la date ex-dividende pour les actions cotées en bourse et, habituellement, de la date d'avis ou de la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de fonds propres de sociétés fermées. Les produits d'intérêts et le revenu de dividendes sont comptabilisés dans les produits de placement nets des états consolidés des résultats (les états des résultats).

Lifeco

Les primes pour tous les types de contrats d'assurance ainsi que pour les contrats comportant des risques de mortalité et de morbidité limités sont généralement comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts d'exploitation. Les contrats de location comportant des hausses de loyers et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de façon linéaire pendant toute la durée du contrat. Les produits tirés des immeubles de placement sont inclus dans les produits de placement nets des états des résultats.

Les produits liés aux honoraires comprennent surtout les honoraires gagnés pour la gestion des actifs des fonds distincts et des actifs des fonds communs de placement exclusifs, la tenue de dossiers, les contrats collectifs de garanties de soins de santé (services administratifs seulement), ainsi que les commissions et les honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion. Les produits liés aux honoraires sont comptabilisés au moment du transfert des services aux clients, au montant correspondant à la contrepartie attendue en échange des services promis.

Lifeco a conclu des accords avec des sous-conseillers en vertu desquels Lifeco conserve l'obligation primaire envers le client. Par conséquent, les produits liés aux honoraires sont présentés sur une base brute et la charge connexe liée aux sous-conseillers est inscrite au titre des charges d'exploitation et frais administratifs.

Financière IGM

Les honoraires de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des fonds d'investissement ou des autres actifs gérés et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque le service est fourni. Les honoraires d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au moment où le service est fourni. Les honoraires de distribution liés aux opérations sur fonds d'investissement et sur titres sont comptabilisés à la date de transaction. Les honoraires de distribution relatifs aux opérations liées aux produits d'assurance et aux autres services financiers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La contrepartie est reçue peu après la date de comptabilisation des produits pour les services connexes. Les honoraires de gestion, d'administration et de distribution sont inclus dans les honoraires des états des résultats.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent la trésorerie, les comptes courants, les dépôts bancaires à un jour et les dépôts à terme ainsi que les titres à revenu fixe dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

PLACEMENTS

Les placements comprennent les obligations, les prêts hypothécaires et autres prêts, les actions, les immeubles de placement et les avances consenties aux titulaires de polices de Lifeco. Les placements sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, ou encore comme des prêts et créances ou des instruments non financiers, selon l'intention de la direction relativement à la finalité et à la nature des instruments ou selon les caractéristiques des placements. Actuellement, la Société et ses filiales ne détiennent aucun placement classé comme détenu jusqu'à son échéance.

Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable ou s'il est géré et que sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. En ce qui a trait à Lifeco, la variation de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est généralement compensée par la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits de placement.

Les placements dans les prêts hypothécaires et autres prêts sont initialement classés selon l'objectif du prêt à sa création.

Les placements dans les obligations (y compris les titres à revenu fixe), les prêts hypothécaires et autres prêts et les actions négociées activement sur un marché organisé ou dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable sont désignés ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ou encore classés comme disponibles à la vente, et sont comptabilisés à la date de la transaction. Les prêts hypothécaires rechargeables sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés (les bilans), et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états des résultats. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans, et les profits et les pertes latents sont inscrits dans les autres éléments de bénéfice global. Les profits et les pertes réalisés sont reclassés des autres éléments de bénéfice global vers les produits de placement nets dans les états des résultats lorsque le placement disponible à la vente est vendu ou déprécié.

Les placements dans les prêts hypothécaires et autres prêts et les obligations qui ne sont pas négociés activement sur un marché organisé sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des corrections de valeur pour pertes de crédit. Les produits d'intérêts reçus, les pertes de valeur et les profits et les pertes réalisés à la vente de placements classés comme des prêts et créances sont comptabilisés au titre des produits de placement nets dans les états des résultats.

Les immeubles de placement correspondent à des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital et dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme. Les immeubles qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme étant des biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à titre de produits de placement nets dans les états des résultats.

Les avances consenties aux titulaires de polices de Lifeco sont classées dans les prêts et créances et sont évaluées au coût amorti. Le montant présenté au titre des avances consenties aux titulaires de polices correspond au solde du capital non remboursé de ces avances et les avances sont totalement garanties par les valeurs de rachat des polices visées. La valeur comptable des avances consenties aux titulaires de polices correspond approximativement à la juste valeur.

Évaluation de la juste valeur

La valeur comptable des actifs financiers reflète la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité prises en compte dans les méthodes d'établissement des prix du marché sur lesquelles la Société et ses filiales s'appuient.

La variation de la juste valeur des actifs couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance a une influence majeure sur la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur de ces passifs, sauf si les obligations sont considérées comme dépréciées.

La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données d'entrée observables et limitent l'utilisation des données d'entrée non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur sont décrites ci-après.

a) Obligations et prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente

La juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques aux dates de clôture afin d'évaluer les obligations et les prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur. Lorsque les cours ne sont pas disponibles sur un marché généralement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

La Société et ses filiales évaluent la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs en se basant sur les titres négociés activement qui présentent des caractéristiques semblables, les cotes des courtiers, les méthodes d'évaluation matricielle des prix, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou des modèles d'évaluation internes. Ces méthodes prennent en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre, son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes de rendement et de crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont ajustées afin de refléter le manque de liquidité et ces ajustements se fondent normalement sur des données du marché disponibles. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

b) Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente

La juste valeur des actions négociées en bourse est généralement déterminée selon les derniers cours acheteurs de la Bourse où se négocient principalement les titres en question. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen des fluctuations du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques aux dates de clôture afin d'évaluer les actions à la juste valeur.

c) Prêts hypothécaires rechargeables à la juste valeur par le biais du résultat net

Puisqu'il n'y a pas de prix du marché observables pour les prêts hypothécaires rechargeables, un modèle d'évaluation interne est utilisé, lequel est fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus et tient compte de la garantie contre une valeur nette réelle négative incorporée. Les données d'entrée du modèle comprennent des données d'entrée observables du marché, comme les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque. Les données d'entrée non observables sur le marché comprennent les taux de volatilité et de croissance liés aux immeubles, les taux prévus en ce qui a trait aux rachats volontaires, les hypothèses relatives à la mortalité, aux transferts dans les établissements de soins de longue durée et à l'arrêt de la capitalisation des intérêts ainsi que la valeur de la garantie contre une valeur nette réelle négative.

d) Obligations et prêts hypothécaires et autres prêts classés comme prêts et créances

La juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts classés comme prêts et créances qui est présentée est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux en vigueur sur le marché pour des instruments semblables. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

e) Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en ayant recours à des services d'évaluation indépendants qualifiés et reflète les ajustements apportés par la direction de Lifeco lorsque les flux de trésorerie liés aux propriétés, les dépenses d'investissement ou les conditions générales du marché subissent des modifications significatives au cours des périodes intermédiaires entre les évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (dont les hypothèses locatives, les taux de location, les dépenses d'investissement et d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, de capitalisation réversifs et de capitalisation globaux applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

Perte de valeur

Les placements sont examinés de façon individuelle à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. La Société et ses filiales tiennent compte de divers facteurs lors du processus d'évaluation de la dépréciation, y compris, mais sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions particulières défavorables propres à un secteur ou à une région, une diminution de la juste valeur qui ne découle pas des taux d'intérêt, d'une faillite ou d'une défaillance, ainsi que d'un éventuel défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Les placements sont réputés s'être dépréciés lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant à la possibilité de recouvrement. La juste valeur d'un placement ne constitue pas un indice définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le cours de marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

En ce qui a trait aux obligations et aux prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés qui sont classés comme prêts et créances, des provisions sont établies ou des pertes de valeur sont inscrites dans le but d'ajuster la valeur comptable afin qu'elle corresponde à la valeur nette de réalisation. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le cours de marché observable est utilisé aux fins de l'établissement de la valeur nette de réalisation. Lorsque des obligations disponibles à la vente sont considérées comme dépréciées, la perte cumulée comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global est reclassée dans les produits de placement nets. Une perte de valeur sur les instruments d'emprunt disponibles à la vente est reprise s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. De plus, les intérêts courus ne sont plus comptabilisés sur les obligations et les prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés, et les intérêts courus antérieurs sont repris dans les produits de placement nets.

Des pertes de valeur relatives aux actions disponibles à la vente sont comptabilisées dans les produits de placement nets si la perte est significative ou prolongée. Toute perte de valeur subséquente est comptabilisée directement dans les produits de placement nets.

Prêts de titres

Lifeco prend part à des prêts de titres par l'entremise de ses dépositaires de titres, qui agissent comme agents de prêt. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et sont toujours présentés dans les placements, car Lifeco conserve d'importants risques et avantages ainsi que des avantages économiques relatifs aux titres prêtés.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Dans le cas d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme des prêts et créances, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur de l'instrument au moment de l'acquisition et sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas de passifs financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont déduits de la valeur de l'instrument émis et sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

BIENS IMMOBILIERS OCCUPÉS PAR LEUR PROPRIÉTAIRE ET IMMOBILISATIONS

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations comprennent les actifs au titre de droits d'utilisation.

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements, des cessions et des pertes de valeur. Les immobilisations comprennent le matériel, le mobilier et les agencements. Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire, le matériel, le mobilier et les agencements sont amortis selon une méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, comme suit : i) biens immobiliers occupés par leur propriétaire (de 10 à 50 ans); et ii) immobilisations (de 3 à 17 ans).

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis jusqu'à la fin de la durée d'utilité estimée des actifs au titre de droits d'utilisation ou du contrat, selon la première éventualité, au moyen de la méthode linéaire. La dotation aux amortissements est incluse dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin. Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

CONTRATS DE LOCATION

Au moment de la passation d'un contrat, la Société et ses filiales évaluent si le contrat est, ou contient, un contrat de location et, si c'est le cas, la Société et ses filiales comptabilisent un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au montant initial de l'obligation locative, ajusté du montant des paiements de loyers effectués à la date de début ou avant cette date, majoré des coûts directs initiaux engagés, le cas échéant, et d'une estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement du bien sous-jacent ou à la remise en état du bien sous-jacent ou du site sur lequel il est situé, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les biens occupés par leur propriétaire et les immobilisations, à l'exception des actifs au titre de droits d'utilisation qui respectent la définition d'immeuble de placement, qui sont présentés dans les immeubles de placement et qui sont assujettis à la méthode comptable de la Société qui leur est associée.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas effectués à la date de début, déterminée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société ou de ses filiales est utilisé. Habituellement, le taux d'emprunt marginal est utilisé. L'obligation locative est évaluée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et est incluse dans les autres passifs. Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont incluses dans les charges financières.

La Société et ses filiales ne comptabilisent pas les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives liés aux contrats de location à court terme dont la durée est de 12 mois ou moins et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements de loyers liés à ces contrats de location sont comptabilisés dans les charges d'exploitation et frais administratifs à titre de charges, selon une méthode linéaire, sur la durée des contrats.

En ce qui a trait aux chiffres correspondants pour 2018, les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés ont été classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes des contrats de location simple, en vertu desquels la Société et ses filiales sont locataires, ont été portés en résultat net sur la période d'utilisation.

Lorsque la Société et ses filiales agissent en tant que bailleurs aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de location sont présentés dans les bilans. Les produits tirés de ces contrats de location ont été comptabilisés dans les états des résultats selon une méthode linéaire, sur la durée du contrat.

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont transférés au preneur ont été classés à titre de contrats de location-financement. Lorsque la Société et ses filiales agissent en tant que bailleurs aux termes d'un contrat de location-financement, l'investissement a été comptabilisé dans les bilans au titre des débiteurs à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, lequel correspond à la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux à recevoir du preneur. Une partie des paiements reçus du preneur a été comptabilisée dans les produits tirés des contrats de location-financement, et le reste a été porté en diminution des créances liées à des contrats de location-financement. Les produits tirés des contrats de location-financement ont été comptabilisés dans les états des résultats à un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours de l'investissement net dans le contrat de location-financement.

AUTRES ACTIFS

Les autres actifs comprennent les primes en voie de recouvrement, les débiteurs et les intérêts à recevoir, les charges payées d'avance, les coûts d'acquisition différés, les commissions de vente différées et divers autres actifs, lesquels sont évalués au coût amorti.

Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés relatifs aux contrats d'investissement sont comptabilisés au titre des actifs s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat. Les coûts d'acquisition différés sont amortis selon une méthode linéaire sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

Commissions de vente différées

Les commissions sont versées au titre des ventes de produits de placement lorsqu'IGM perçoit des honoraires directement auprès du client ou lorsqu'elle reçoit des honoraires directement du fonds d'investissement.

Lorsqu'IGM perçoit des honoraires directement auprès du client, les commissions versées au titre des ventes de produits de placement sont inscrites à l'actif et amorties sur leur durée d'utilité estimée, qui est d'au plus sept ans. IGM examine régulièrement la valeur comptable des commissions de vente différées à la lumière d'événements ou de circonstances qui indiquent une dépréciation. Pour évaluer la recouvrabilité, IGM effectue notamment le test visant à comparer les avantages économiques futurs tirés de l'actif lié aux commissions de vente différées par rapport à sa valeur comptable.

Toutes les autres commissions versées à la vente de produits de placement sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)**ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE**

Les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il a été établi que leur valeur comptable est recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Le groupe destiné à être cédé est évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux valeurs. Les actifs et les passifs individuels faisant partie d'un groupe destiné à être cédé et qui ne sont pas assujettis à ces exigences d'évaluation comprennent les actifs financiers, les immeubles de placement et les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces actifs et ces passifs sont évalués conformément aux méthodes comptables pertinentes qui sont décrites pour ces actifs et ces passifs dans la présente note, avant que l'ensemble du groupe destiné à être cédé ne soit évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux valeurs. Toute perte de valeur au titre du groupe destiné à être cédé est portée en réduction de la valeur comptable de la partie du groupe destiné à être cédé, selon les exigences d'évaluation d'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Les actifs et les passifs faisant partie de groupes destinés à être cédés et qui sont classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les bilans. Les pertes sur les groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente sont comprises dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES, GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent la valeur de la technologie et des logiciels et celle de certains contrats conclus avec les clients. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un examen au moins une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indices de dépréciation, et la période et le mode d'amortissement font l'objet d'un examen et sont ajustés au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon une méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, comme suit : i) technologie et logiciels (de 3 à 10 ans); et ii) immobilisations liées aux contrats conclus avec les clients (de 7 à 30 ans).

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent les marques, les marques de commerce et les appellations commerciales, certains contrats conclus avec les clients, les contrats de gestion de fonds communs de placement et la tranche revenant aux actionnaires du profit futur lié au compte de participation acquis. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée en fonction d'une analyse de tous les facteurs pertinents et lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée d'utilité indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Test de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin de repérer des indications de reprise.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribués aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie à la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribués.

Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité, calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)**FONDS DISTINCTS**

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes sont assumés par les titulaires de polices et ils sont présentés séparément dans les bilans. L'actif et le passif sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents. Les produits de placement et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts.

PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT**Classement des contrats**

Si un contrat comporte un risque d'assurance significatif, les produits de Lifeco sont classés lors de la prise d'effet du contrat à titre de contrats d'assurance conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). Il existe un risque d'assurance important lorsque Lifeco accepte d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires d'un contrat à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur ces derniers, sans que Lifeco ne sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et la somme qu'elle serait alors tenue de payer. Se reporter à la note 13 pour une analyse du risque d'assurance de Lifeco.

Si un contrat ne comporte pas un risque d'assurance significatif, il sera classé à titre de contrat d'investissement ou de contrat de service. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 4 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Lifeco n'a classé aucun contrat à titre de contrat d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient significatif. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de la prise d'effet du contrat demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix des marchandises, taux de change ou notation de crédit. Se reporter à la note 22 pour une analyse de la gestion des risques de Lifeco.

Évaluation

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de Lifeco. Les actuaires nommés par les filiales de Lifeco ont la responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir adéquatement les obligations de Lifeco à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement selon les pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. L'évaluation est effectuée à l'aide de la MCAB, qui tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures et qui nécessite une part importante de jugement.

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options ou des clauses facultatives liées aux polices. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour parer à l'éventualité d'une mauvaise évaluation et d'une détérioration future des hypothèses les plus probables et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses possibilités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon les courbes de rendement des instruments financiers dont les flux de trésorerie présentent des caractéristiques similaires.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)**CONTRATS DE RÉASSURANCE**

Dans le cours normal des activités, Lifeco utilise des produits de réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques et elle fournit également de tels produits. La réassurance prise en charge désigne la prise en charge par Lifeco de certains risques d'assurance d'une autre société. La réassurance cédée vise le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou à plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations, Lifeco demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Par conséquent, des provisions sont constituées à l'égard des montants liés aux contrats de réassurance jugés irrécouvrables.

Les contrats de réassurance sont des contrats d'assurance et sont classés conformément à ce qui est décrit dans la section Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement de la présente note. Les primes, les commissions et les règlements de sinistres liés à la réassurance prise en charge, ainsi que les actifs au titre des cessions en réassurance relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, sont comptabilisés conformément aux modalités du contrat de réassurance sous-jacent. Les actifs au titre des cessions en réassurance font l'objet de tests de dépréciation réguliers afin de déceler les événements qui pourraient entraîner leur dépréciation. Différents facteurs sont pris en compte par Lifeco au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, mais sans s'y limiter, la recouvrabilité des montants à recevoir conformément aux modalités du contrat. La valeur comptable d'un actif au titre des cessions en réassurance est ajustée par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur et la perte de valeur est comptabilisée dans les états des résultats.

Les profits et les pertes lors de l'achat de réassurance sont comptabilisés dans les états des résultats immédiatement à la date de l'achat, en vertu de la MCAB.

Les montants bruts des actifs et des passifs liés à la réassurance sont présentés dans les bilans. Les estimations à l'égard du montant des passifs cédés aux réassureurs sont effectuées en fonction du passif lié aux sinistres qui est associé aux risques réassurés.

FONDS DÉTENUS PAR DES ASSUREURS CÉDANTS ET FONDS DÉTENUS EN VERTU DE CONTRATS DE RÉASSURANCE

Sur le plan de l'actif, les fonds détenus par des assureurs cédants sont des actifs qui seraient normalement payés à Lifeco, mais qui sont retenus par le cédant afin de réduire le risque de crédit potentiel. Dans certaines formes de contrats de réassurance, il est d'usage pour le cédant de retenir des montants selon la méthode des fonds retenus afin de couvrir les passifs relatifs aux contrats d'assurance ou d'investissement cédés. En ce qui concerne les actifs sous forme de fonds retenus dans les cas où Lifeco gère le portefeuille d'actifs sous-jacents, Lifeco conserve le risque de crédit. Le solde des fonds retenus dont Lifeco assume le risque de crédit est évalué à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents et la variation de cette juste valeur est comptabilisée dans les produits de placement nets. Se reporter à la note 7 pour plus de détails sur les fonds détenus par des assureurs cédants qui sont gérés par Lifeco. Les autres fonds détenus par des assureurs cédants constituent des obligations générales du cédant et sont affectés en garantie des passifs relatifs aux contrats d'assurance repris des cédants. Les actifs sous forme de fonds retenus liés à ces contrats n'ont pas de date d'échéance fixe, leur libération reposant habituellement sur le règlement différé des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants.

Sur le plan du passif, les fonds détenus en vertu de contrats de réassurance se composent essentiellement de montants retenus par Lifeco relativement à des activités cédées et comptabilisés selon la méthode des fonds retenus. Lifeco retient des actifs liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance cédés afin de réduire le risque de crédit.

PRESTATIONS AUX TITULAIRES DE POLICES

Les prestations aux titulaires de polices comprennent les montants des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie, les versements à l'échéance, les paiements de rentes et les rachats. Les montants bruts des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie comprennent les coûts au titre de toutes les réclamations présentées au cours de l'exercice et le règlement des réclamations. Les sinistres-décès et les rachats sont comptabilisés en fonction des avis reçus. Les versements à l'échéance et les paiements de rentes sont comptabilisés à l'échéance.

DÉCOMPTABILISATION DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES TITRISÉS

IGM conclut des transactions au cours desquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés dans ses bilans. La décision quant à la décomptabilisation des actifs financiers est prise en fonction de la mesure dans laquelle les risques et les avantages inhérents à la propriété sont transférés.

Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à un actif financier est cédée, IGM décomptabilise l'actif financier. Les profits ou les pertes ainsi que les produits tirés des frais de gestion liés aux actifs financiers qui sont décomptabilisés sont inscrits dans les produits de placement nets des états des résultats.

Si la totalité ou la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents est conservée, les actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et les transactions sont comptabilisées à titre de transactions de financement garanti.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)**AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les débentures et autres instruments d'emprunt ainsi que les débentures de fiducies de capital sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans, puis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les charges financières des états des résultats. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation est expirée ou annulée ou lorsque les titres sont remboursés.

Les créiteurs, les dividendes et les intérêts à verser et les provisions au titre des produits différés sont évalués au coût amorti. Les provisions au titre des produits différés liés aux contrats d'investissement sont amorties selon une méthode linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient comptabilisés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs lorsque la Société ou ses filiales ont une obligation actuelle, qu'elle soit juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la direction de la Société et de la direction de ses filiales à la date de clôture. La Société comptabilise une provision pour restructuration lorsqu'un plan de restructuration détaillé a été établi et que le plan a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que la restructuration aura lieu.

Les parts de fonds à durée de vie limitée se rapportent aux participations détenues par des tiers dans des fonds consolidés par la Société. Ces parts de fonds ont une durée de vie fixe maximale déterminée, et la Société a une obligation de distribuer les participations résiduelles du fonds aux porteurs du fonds, en fonction de leur quote-part des fonds propres, sous forme de trésorerie ou d'autres actifs financiers, à la fin de la durée de vie du fonds. Les fonds à durée de vie limitée sont classés à titre de passifs et comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la valeur sont comptabilisées dans les états des résultats dans la période au cours de laquelle la variation a lieu.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés à certains employés et conseillers, des régimes complémentaires de retraite non capitalisés à l'intention de certains employés, ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires de retraite, d'assurance-maladie, dentaire et vie non capitalisé aux employés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge. La Société et ses filiales offrent également des régimes de retraite à cotisations définies aux employés et aux conseillers admissibles.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies en fonction des années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Les charges liées aux régimes de retraite à prestations définies sont déterminées actuariellement selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, à partir des hypothèses de la direction de la Société et de la direction de ses filiales concernant les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés, la mortalité et l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Toute modification apportée à ces hypothèses influera sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations définies. Le passif au titre des prestations constituées de la Société et de ses filiales relatif aux régimes à prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes en actualisant le montant des prestations acquises par les employés en échange de leurs services au cours de la période considérée et des périodes antérieures et en déduisant la juste valeur des actifs du régime.

La Société et ses filiales établissent la composante intérêts nets de la charge au titre des régimes de retraite pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour mesurer le passif au titre des prestations constituées au début de la période annuelle au montant net du passif au titre des prestations constituées. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché.

Si les avantages au titre du régime sont modifiés ou si un régime fait l'objet d'une réduction, les coûts des services passés ou les gains ou les pertes sur réduction d'un régime sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

Les coûts financiers (montant net), les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts des services passés et les gains ou les pertes sur réduction et sur règlement d'un régime sont compris dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

Les réévaluations représentent les écarts actuariels et le rendement réel de l'actif des régimes, moins l'intérêt calculé au taux d'actualisation, et les variations du plafond de l'actif. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments de bénéfice global et ne sont pas reclassées ultérieurement en résultat net.

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées représente l'excédent (le déficit) du régime et il est inclus dans les autres actifs (autres passifs).

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)**IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE**

La charge d'impôt sur le bénéfice de la période représente la somme de l'impôt sur le bénéfice exigible et de l'impôt sur le bénéfice différé. L'impôt sur le bénéfice est comptabilisé dans les états des résultats à titre de charge ou d'économie, sauf s'il se rapporte à des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans les états des résultats (soit dans les autres éléments de bénéfice global, soit directement dans les fonds propres), auquel cas l'impôt sur le bénéfice est aussi comptabilisé dans les autres éléments de bénéfice global ou directement dans les fonds propres.

Impôt exigible

L'impôt exigible sur le bénéfice est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Société s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt que la Société prévoit payer ou recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable et au titre des attributs fiscaux non utilisés, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs, auxquels les différences temporaires déductibles et les attributs fiscaux non utilisés pourront être imputés, seront disponibles.

La comptabilisation des actifs d'impôt différé se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, ou les deux, et qu'elle pourra ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus de planification financière de la Société et de ses filiales constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture et elle est réduite si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour utiliser la totalité ou une partie de ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé qui ne sont pas comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture et sont comptabilisés si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, sauf si le groupe est capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et s'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

La Société et ses filiales utilisent des produits financiers dérivés en guise d'instruments de gestion des risques pour couvrir ou gérer leurs produits et leurs positions d'actif, de passif et de fonds propres. Les politiques de la Société et de ses filiales interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur, puis comptabilisés dans les bilans. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents liés à la juste valeur dépend de la désignation ou non des instruments dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés dans les produits de placement nets des états des résultats. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les instruments dérivés sont évalués en tenant compte des opérations et d'autres données sur le marché, lorsque cela est possible, y compris les données d'entrée sur le marché utilisées dans des modèles, les cotes des courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés aux fins de l'évaluation des instruments dérivés, leur sélection est faite en fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix au sein du marché. En général, la Société et ses filiales utilisent un modèle similaire lorsque les instruments évalués présentent des similitudes. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données d'entrée, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix du marché, les courbes de rendement et de crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données d'entrée.

Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions rigoureuses en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas remplies, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Lorsqu'il existe une relation de couverture, la Société et ses filiales documentent toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que leurs objectifs en matière de gestion des risques et la stratégie qu'elles emploient pour conclure diverses opérations de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les instruments dérivés qui sont utilisés dans des opérations de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans, à des engagements fermes précis ou à des opérations prévues. La Société et ses filiales déterminent aussi, tant au moment de la mise en place de la couverture que de façon continue par la suite, si les instruments dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. L'efficacité de la couverture est évaluée chaque trimestre au moyen de tests de corrélation. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur sont utilisées pour couvrir l'exposition à la variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, ou d'une partie identifiée d'un tel actif, passif ou engagement ferme, imputable à un risque particulier et pouvant avoir une incidence sur le résultat net. En ce qui a trait aux couvertures de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert est comptabilisée dans les produits de placement nets. Par conséquent, toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans les produits de placement nets.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sont utilisées pour couvrir l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie imputable à un risque particulier lié à un actif ou à un passif comptabilisé, ou à une transaction prévue hautement probable, et qui pourrait avoir une incidence sur le résultat net. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits de placement nets. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie cumulés dans les autres éléments de bénéfice global sont comptabilisés dans les produits de placement nets au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie sont immédiatement reclassés des autres éléments de bénéfice global vers les produits de placement nets lorsque l'opération prévue n'a pas lieu ou s'il n'est plus prévu qu'elle ait lieu.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)**Couvertures d'investissements nets**

Les couvertures d'investissements nets sont utilisées pour couvrir l'exposition aux variations de la quote-part de l'entité présentant l'information financière dans l'actif net d'un établissement à l'étranger. En ce qui a trait aux couvertures d'investissements nets, la tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits de placement nets. Les profits (pertes) de change latents sur les instruments sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global et seront reclassés en résultat net lors de la décomptabilisation des investissements.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie du contrat hôte d'une manière similaire à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable. Les dérivés incorporés sont traités comme des contrats séparés et sont comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques et leurs risques économiques ne sont pas étroitement liés aux risques et aux caractéristiques du contrat hôte, et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur par le biais des états des résultats. Les dérivés incorporés qui satisfont à la définition de contrats d'assurance sont évalués et comptabilisés comme des contrats d'assurance.

FONDS PROPRES

Les actions privilégiées sont classées dans les fonds propres si elles ne sont pas remboursables ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la Société et que les dividendes sont discrétionnaires. Les coûts directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des bénéfices non distribués, déduction faite de l'impôt sur le bénéfice.

Les réserves sont composées de la rémunération fondée sur des actions et des autres éléments de bénéfice global. La réserve au titre de la rémunération fondée sur des actions représente l'acquisition des droits liés aux options, moins les options exercées. Les autres éléments de bénéfice global représentent le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des écarts actuariels liés aux régimes de retraite, des profits et des pertes latents sur les placements disponibles à la vente, des profits et des pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie, ainsi que la quote-part des autres éléments de bénéfice global des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la proportion des fonds propres attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les options attribuées aux employés de la Société et de ses filiales sont évaluées à la juste valeur à la date de l'octroi. La charge de rémunération est comptabilisée dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états des résultats sur la période d'acquisition des droits liés aux options attribuées, augmentant du même montant la réserve au titre de la rémunération fondée sur des actions. Lorsque les options sur actions sont exercées, le produit reçu et le montant enregistré dans la réserve au titre de la rémunération fondée sur des actions sont inclus dans le capital social de l'entité qui émet les actions correspondantes.

La Société et ses filiales comptabilisent un passif au titre des attributions réglées en trésorerie, y compris celles qui sont octroyées en vertu des régimes d'unités d'actions liées au rendement et des régimes d'unités d'actions différées. La charge de rémunération est comptabilisée dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états des résultats, déduction faite des couvertures connexes, et un passif est comptabilisé dans les bilans sur la période d'acquisition des droits. Le passif est réévalué à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière, les variations étant comptabilisées dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

ÉCART DE CHANGE

Dans le cadre de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours à diverses monnaies fonctionnelles. Les états financiers de la Société sont préparés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle des différentes entités au cours du change en vigueur aux dates de clôture en ce qui a trait aux éléments monétaires et au cours du change en vigueur à la date de transaction en ce qui concerne les éléments non monétaires. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle des différentes entités selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change réalisés et latents sont inclus dans les produits de placement nets.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)**Conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger**

Les établissements à l'étranger sont des filiales, des entreprises contrôlées conjointement, des entreprises associées ou des unités d'exploitation dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates de clôture, et tous les produits et toutes les charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés aux investissements nets de la Société dans ses établissements à l'étranger sont présentés à titre de composantes des autres éléments de bénéfice global. Les profits et les pertes de change latents sont comptabilisés proportionnellement en résultat net lors de la cession d'un établissement à l'étranger.

BÉNÉFICE PAR ACTION ORDINAIRE

Le bénéfice de base par action ordinaire est déterminé en divisant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action ordinaire est déterminé de la même façon que le bénéfice de base par action ordinaire, sauf que le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sont ajustés pour inclure l'incidence dilutive potentielle des options sur actions en circulation octroyées par la Société et ses filiales, telle qu'elle est déterminée par la méthode du rachat d'actions.

CHIFFRES CORRESPONDANTS

La Société a reclassé certains chiffres correspondants afin que les éléments présentés soient conformes à la présentation pour l'exercice considéré. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le total des fonds propres de la Société ni sur son bénéfice net.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)**MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES**

La Société et ses filiales assurent un suivi continu des modifications éventuelles proposées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et analysent l'incidence que des modifications aux normes pourraient avoir sur leurs états financiers consolidés lorsqu'elles entreraient en vigueur.

Nouvelle norme	Sommaire des modifications futures
IFRS 17 – Contrats d'assurance (IFRS 17)	En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i>, qui remplacera IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>. Le 26 juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage au sujet des modifications ciblées d'IFRS 17, dont une proposition de report d'un an de la date d'entrée en vigueur de la norme, la faisant ainsi passer au 1^{er} janvier 2022. L'IASB procède actuellement à l'examen des commentaires reçus sur l'exposé-sondage et prévoit publier les modifications finales au milieu de 2020. En raison des réponses reçues le 17 mars 2020 des parties prenantes au cours de la période de commentaires sur l'exposé-sondage, l'IASB a approuvé le report de la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 pour la faire passer aux périodes de présentation de l'information financière ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023. De plus, l'IASB a reporté au 1^{er} janvier 2023 l'échéance de l'exemption visant les assureurs qui doivent appliquer IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, afin que les dates d'entrée en vigueur d'IFRS 9 et d'IFRS 17 restent les mêmes. L'IASB a aussi confirmé certaines modifications proposées dans l'exposé-sondage, notamment la modification concernant le recouvrement attendu des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance, et a également accepté d'étendre le champ d'application de la modification liée au recouvrement de pertes sur les contrats de réassurance à tous les contrats de réassurance détenus. L'adoption d'IFRS 17 est une initiative importante pour Lifeco, qui s'appuie sur un cadre de gouvernance et un plan de projet formels et à laquelle sont dédiées des ressources considérables. Lifeco a constitué une équipe qui travaille sur la mise en œuvre, ce qui comprend la préparation des systèmes d'information financière et des processus de présentation de l'information en vertu d'IFRS 17, l'élaboration de politiques et la gestion de l'exploitation et du changement. Ces groupes surveillent également les faits nouveaux provenant de l'IASB et de divers groupes sectoriels où Lifeco est représentée. Lifeco a progressé dans la mise en œuvre de son plan, les principales décisions relatives à la norme étant bien avancées et l'implantation de la solution technologique ayant progressé. Lifeco continue d'évaluer l'état de préparation des fournisseurs de technologies et leur capacité à réaliser la mise en œuvre d'IFRS 17. IFRS 17 présente les exigences concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir relativement aux contrats d'assurance qu'une société émet et aux contrats de réassurance qu'elle détient. IFRS 17 présente trois nouveaux modèles d'évaluation fondés sur la nature des contrats d'assurance : le modèle général d'évaluation, la méthode de la répartition des primes et la méthode des honoraires variables. Selon IFRS 17, les entités doivent évaluer, au bilan, les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon le total : a) des flux de trésorerie d'exécution : les estimations courantes des montants que Lifeco s'attend à recouvrer à l'égard des primes et à payer à l'égard des réclamations, des prestations et des charges, y compris un ajustement au titre du calendrier et du risque liés à ces montants; b) de la marge sur services contractuels : le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance. En vertu d'IFRS 17, le taux d'actualisation utilisé pour refléter la valeur temps de l'argent dans les flux de trésorerie d'exécution doit être fondé sur les caractéristiques du passif. Il s'agit d'un changement important par rapport à IFRS 4 et à la MCAB, selon lesquelles le taux d'actualisation était basé sur les courbes de rendement des actifs connexes à ces passifs (se reporter aux principales méthodes comptables de la Société, à la note 2 des présents états financiers). Le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance (y compris les incidences des nouvelles affaires) est reflété dans la comptabilisation initiale des passifs relatifs aux contrats d'assurance, puis comptabilisé en résultat net au fil du temps, à mesure que la couverture d'assurance est fournie. Selon IFRS 17, Lifeco doit également distinguer les groupes de contrats qui devraient générer un bénéfice des groupes de contrats qui devraient être déficitaires. Lifeco doit mettre à jour les flux de trésorerie d'exécution à chaque date de clôture, au moyen des estimations courantes du montant, du calendrier et de l'incertitude relative aux flux de trésorerie et aux taux d'actualisation. En raison des nouvelles méthodes d'évaluation prescrites par IFRS 17, Lifeco s'attend à une augmentation de ses passifs relatifs aux contrats d'assurance à l'adoption. IFRS 17 aura une incidence sur la façon dont Lifeco comptabilise ses contrats d'assurance et présente sa performance financière dans les états des résultats, en particulier le calendrier de comptabilisation du bénéfice pour les contrats d'assurance. L'adoption d'IFRS 17 aura aussi une incidence importante sur la manière dont les résultats liés aux contrats d'assurance et les informations connexes sont présentés dans les états financiers, ainsi que sur les cadres réglementaires et fiscaux qui reposent sur des valeurs comptables calculées en vertu des normes IFRS. De plus, Lifeco surveille activement les incidences potentielles sur le capital réglementaire ainsi que sur les ratios et informations à fournir connexes. Lifeco continue d'évaluer toutes ces incidences par l'intermédiaire de son plan de mise en œuvre mondial.

NOTE 2 Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Nouvelle norme	Sommaire des modifications futures
Incidence actuelle d'IFRS 9 – Instruments financiers (IFRS 9)	En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, qui remplace IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>, la norme actuelle pour la comptabilisation des instruments financiers, et dont la date d'entrée en vigueur était le 1^{er} janvier 2018. La date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 a été reportée pour coïncider avec la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17, le 1^{er} janvier 2023. La mise en œuvre de cette norme a été réalisée en trois phases distinctes : ■ Classement et évaluation : cette phase nécessite que les actifs financiers soient classés soit au coût amorti, soit à la juste valeur, en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. ■ Méthode de dépréciation : cette phase remplace le modèle actuel fondé sur les pertes subies par un modèle fondé sur les pertes attendues pour déterminer la dépréciation des actifs financiers. ■ Comptabilité de couverture : cette phase remplace les exigences actuelles liées à la comptabilité de couverture fondées sur des règles décrites dans IAS 39 par des lignes directrices qui alignent plus étroitement la comptabilisation sur les activités de gestion des risques d'une entité. En septembre 2016, l'IASB a publié une modification à IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i> (IFRS 4). La modification, intitulée Application d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> et d'IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>, propose deux options aux compagnies d'assurance admissibles pour atténuer la volatilité qui pourrait résulter de la mise en œuvre d'IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la nouvelle norme proposée sur les contrats d'assurance. Les deux options sont : ■ <i>Approche du report</i> : permet de reporter la mise en œuvre d'IFRS 9 jusqu'à la date d'entrée en vigueur proposée de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance; ■ <i>Approche par superposition</i> : permet de comptabiliser la volatilité qui pourrait découler de l'application d'IFRS 9 dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net. La Société est admissible à l'approche du report et elle a choisi d'appliquer cette approche, qui permet l'adoption simultanée d'IFRS 9 et d'IFRS 17. Les informations fournies pour l'évaluation et le classement des placements de portefeuille de la Société incluent déjà en grande partie les informations qui sont requises en vertu d'IFRS 9. La Société et Lifeco continuent d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette norme de concert avec l'adoption d'IFRS 17. Pargesa (détenue par l'entremise de Parjointco), une entreprise contrôlée conjointement, n'est pas admissible à l'exemption et a adopté IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018. Conformément à la modification apportée à IFRS 4 visant le report de l'adoption d'IFRS 9, la Société peut, sans toutefois y être tenue, conserver les méthodes comptables utilisées par une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La Société a décidé de continuer d'appliquer IAS 39 aux résultats de Pargesa.
IFRS 3 – Regroupements d'entreprises (IFRS 3)	En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>. Les modifications fournissent des directives additionnelles pour déterminer si une société a acquis une entreprise ou un groupe d'actifs. Les modifications seront appliquées de façon prospective à tous les regroupements d'entreprises et les acquisitions d'actifs pour lesquels la date d'acquisition est le 1^{er} janvier 2020 ou après.
IAS 1 – Présentation des états financiers (IAS 1) et IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs (IAS 8)	En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, et à IAS 8, <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>. Les modifications visent à clarifier la définition du terme « significatif » et à harmoniser les définitions utilisées dans le Cadre conceptuel de l'information financière et dans les normes elles-mêmes. Les modifications seront appliquées de façon prospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.
IFRS 9 – Instruments financiers (IFRS 9), IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (IAS 39) et IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir (IFRS 7)	En septembre 2019, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, à IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>, et à IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>. Selon les modifications, des exigences précises relatives à la comptabilité de couverture sont changées de manière à ce que les entités appliquent ces exigences en supposant que le taux d'intérêt de référence sur lequel sont basés les flux de trésorerie couverts et les flux de trésorerie provenant de l'instrument couvert ne sera pas modifié par la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020. Bien que l'adoption de ces modifications n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société, des informations additionnelles seront exigées.

NOTE 3 Acquisitions d'entreprises et autres transactions**LIFECO****Entente de réassurance liée aux activités d'assurance-vie et de rentes individuelles aux États-Unis**

Le 24 janvier 2019, Great-West Life & Annuity, une filiale en propriété exclusive de Lifeco, a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec Protective Life Insurance Company (Protective Life) visant la vente, par l'intermédiaire d'une convention de réassurance à caractère indemnitaire, de presque toutes ses activités d'assurance-vie et de rentes individuelles aux États-Unis. La transaction a été complétée le 1^{er} juin 2019. À la suite de la transaction, les bilans ont reflété l'incidence du transfert de placements de 15 511 M\$ à Protective Life (note 6), de la comptabilisation d'actifs de réassurance de 15 230 M\$ (note 13) et de la réception d'un montant de 985 M\$ en trésorerie. Dans les états des résultats, Lifeco a comptabilisé des hausses de 13 889 M\$ au titre des primes cédées, de 1 080 M\$ au titre des honoraires, de 219 M\$ au titre des produits de placement nets (note 6) et de 120 M\$ au titre des charges d'exploitation et frais administratifs (note 23), ainsi qu'une baisse de 12 463 M\$ au titre du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices.

Au deuxième trimestre de 2019, Lifeco a comptabilisé une perte de 247 M\$ (199 M\$ après impôt) liée à cette transaction, qui comprenait des coûts de transaction de 80 M\$ (63 M\$ après impôt), et un montant de 45 M\$ (36 M\$ après impôt) découlant de la révision des hypothèses à l'égard des charges principalement liées aux coûts indirects non recouvrables. Les passifs transférés et les commissions de réassurance reçues à la clôture de cette transaction pourraient être ajustés ultérieurement. En octobre 2019, Protective Life a fourni à Lifeco sa liste d'ajustements proposés relativement aux passifs transférés. En décembre 2019, Lifeco s'est officiellement objectée à ces ajustements proposés. Selon la convention-cadre de transaction, les parties doivent tenter de régler ces différends de manière informelle, et ce processus est en cours. Selon l'information actuellement connue, il est difficile pour Lifeco de se prononcer sur l'issue de ces questions avec certitude. Toutefois, on ne s'attend pas à ce que ces questions aient une incidence significative sur la situation financière de la Société.

Invesco Ltd. (Ireland)

Le 1^{er} août 2018, Lifeco, par l'intermédiaire de sa filiale indirecte en propriété exclusive Irish Life, a conclu une entente visant l'acquisition d'une participation donnant le contrôle dans Invesco Ltd. (Ireland), un cabinet indépendant de services-conseils financiers en Irlande qui se spécialise dans les services-conseils en matière d'avantages du personnel et dans la gestion privée de patrimoine, et qui assure la gestion et l'administration d'actifs au nom de ses clients.

Au cours du deuxième trimestre de 2019, Lifeco a complété l'évaluation exhaustive de la juste valeur des actifs nets acquis, incluant les immobilisations incorporelles, et a finalisé la répartition du prix d'acquisition. Aucun ajustement important n'a été apporté au goodwill. Les produits et le bénéfice net d'Invesco Ltd. (Ireland) n'ont pas eu d'incidence importante sur les résultats de la Société.

NOTE 4 Actifs détenus en vue de la vente**Vente de polices à Scottish Friendly Assurance Society Limited**

Le 21 juin 2018, Canada Life Limited, une filiale indirecte en propriété exclusive de Lifeco, a annoncé une entente visant la vente d'un bloc de polices individuelles existantes d'une valeur de 4 216 M\$ à Scottish Friendly. Ce bloc comprenait des polices en unités de compte d'une valeur de 3 319 M\$ ainsi que des polices autres qu'en unités de compte d'une valeur de 897 M\$.

Au 31 décembre 2018, la composition initiale des actifs et des passifs faisant partie du groupe destiné à être cédé et classés comme détenus en vue de la vente se détaillait comme suit :

	31 décembre 2018
Actifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	112
Placements	
Obligations	731
Actions	22
Immeubles de placement	29
Avances consenties aux titulaires de polices	3
Actifs détenus en vue de la vente	897
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	3 319
Total des actifs faisant partie du groupe destiné à être cédé et classés comme détenus en vue de la vente	4 216
Passifs	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	870
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	27
Passifs détenus en vue de la vente	897
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	3 319
Total des passifs faisant partie du groupe destiné à être cédé et classés comme détenus en vue de la vente	4 216

Le 22 octobre 2019, l'approbation de la cour requise pour le transfert de ces polices a été reçue. Le transfert a eu lieu, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2019, dans le cadre de la transformation de l'exploitation de Lifeco au Royaume-Uni (note 23).

Le bénéfice net tiré de la cession de ces polices sera finalisé au cours du premier semestre de 2020 et ne devrait pas avoir une incidence significative sur les états financiers.

NOTE 5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Trésorerie	3 280	2 880
Équivalents de trésorerie	2 992	2 744
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 272	5 624

Au 31 décembre 2019, un montant en trésorerie de 578 M\$ était soumis à restrictions relativement à son utilisation par les filiales (339 M\$ au 31 décembre 2018). Il s'agissait essentiellement de trésorerie détenue en fiducie aux fins d'ententes de réassurance ou auprès d'organismes de réglementation, en vertu de certaines ententes d'indemnité ou en mains tierces.

NOTE 6 Placements**VALEURS COMPTABLES ET JUSTES VALEURS**

Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements sont les suivantes :

	31 décembre 2019 ^[1]		31 décembre 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[2]	84 128	84 128	89 929	89 929
Classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[2]	1 717	1 717	1 886	1 886
Disponibles à la vente	11 910	11 910	13 532	13 532
Prêts et créances	17 372	19 344	19 722	20 619
	115 127	117 099	125 069	125 966
Prêts hypothécaires et autres prêts				
Prêts et créances	30 131	31 085	31 900	32 349
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[2]	1 314	1 314	813	813
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[2]	-	-	4	4
	31 445	32 399	32 717	33 166
Actions				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[2]	9 752	9 752	8 658	8 658
Classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[2]	173	173	136	136
Disponibles à la vente ^[3]	263	263	452	452
	10 188	10 188	9 246	9 246
Immeubles de placement	5 887	5 887	5 218	5 218
Avances consenties aux titulaires de polices	8 601	8 601	8 929	8 929
	171 248	174 174	181 179	182 525

[1] À la suite de la transaction avec Protective Life visant les activités de réassurance (note 3), des placements ont été décomptabilisés et des actifs au titre des cessions en réassurance ont été comptabilisés (note 13).

[2] Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable ou s'il est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur. En ce qui a trait à Lifeco, la variation de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est généralement compensée par la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs.

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits de placement.

[3] La juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut pas être évaluée de manière fiable. Par conséquent, ces placements sont comptabilisés au coût.

OBLIGATIONS ET PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES PRÊTS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts courants et non courants :

31 décembre 2019	Valeur comptable			
	Durée jusqu'à l'échéance			Total
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	12 287	26 044	76 759	115 090
Prêts hypothécaires et autres prêts ^[1]	2 451	13 837	15 126	31 414
	14 738	39 881	91 885	146 504

[1] Les prêts hypothécaires et autres prêts comprennent les prêts hypothécaires rechargeables, lesquels n'ont pas de date de rachat fixe. Par conséquent, l'échéance des titres qui composent le portefeuille a été estimée en fonction de l'expérience antérieure au chapitre des rachats.

31 décembre 2018	Valeur comptable			
	Durée jusqu'à l'échéance			Total
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	11 771	28 360	84 736	124 867
Prêts hypothécaires et autres prêts ^[1]	2 228	14 359	16 103	32 690
	13 999	42 719	100 839	157 557

[1] Les prêts hypothécaires et autres prêts comprennent les prêts hypothécaires rechargeables, lesquels n'ont pas de date de rachat fixe. Par conséquent, l'échéance des titres qui composent le portefeuille a été estimée en fonction de l'expérience antérieure au chapitre des rachats.

Les tableaux ci-dessus excluent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés, car le moment précis de la recouvrabilité est incertain.

NOTE 6 Placements (suite)**PLACEMENTS DÉPRÉCIÉS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES DE CRÉDIT**

Les valeurs comptables des placements dépréciés s'établissent comme suit :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Montants dépréciés par catégorie		
À la juste valeur par le biais du résultat net	21	178
Disponibles à la vente	16	30
Prêts et créances	31	31
Total	68	239

La valeur comptable des placements dépréciés tient compte des obligations, des prêts hypothécaires et autres prêts et des actions. La valeur comptable des prêts et créances ci-dessus est présentée déduction faite de corrections de valeur pour pertes de crédit de 52 M\$ au 31 décembre 2019 (21 M\$ au 31 décembre 2018). La correction de valeur pour pertes de crédit est complétée par la correction de valeur pour pertes de crédit futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

PRODUITS DE PLACEMENT NETS

Exercice clos le 31 décembre 2019	Obligations	Prêts hypothécaires et autres prêts	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits de placement nets réguliers						
Produits de placement gagnés	3 962	956	302	374	551	6 145
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	57	-	46	-	-	103
Autres classements ^[1]	164	175	-	-	-	339
Dotation à la correction de valeur pour pertes de crédit sur les prêts et créances, montant net	-	(50)	-	-	-	(50)
Autres produits (charges)	-	6	-	(117)	(166)	(277)
	4 183	1 087	348	257	385	6 260
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	5 785	107	1 446	37	(388)	6 987
Produits de placement nets	9 968	1 194	1 794	294	(3)	13 247

[1] Comprend les profits réalisés sur les actifs investis qui ont été transférés à la suite de la transaction avec Protective Life visant les activités de réassurance (note 3).

Exercice clos le 31 décembre 2018	Obligations	Prêts hypothécaires et autres prêts	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits de placement nets réguliers						
Produits de placement gagnés	4 427	969	272	340	526	6 534
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	(7)	-	6	-	-	(1)
Autres classements	15	82	-	-	21	118
Dotation à la correction de valeur pour pertes de crédit sur les prêts et créances, montant net	-	(4)	-	-	-	(4)
Autres produits (charges)	-	(3)	-	(95)	(123)	(221)
	4 435	1 044	278	245	424	6 426
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	(3 040)	(24)	(774)	33	201	(3 604)
Produits de placement nets	1 395	1 020	(496)	278	625	2 822

Les produits de placement gagnés comprennent les produits tirés des placements qui sont classés comme étant disponibles à la vente ou comme des prêts et créances et des placements qui sont classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, déduction faite des charges pour perte de valeur. Les produits de placement tirés des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des actions comprennent les dividendes et les distributions des fonds d'investissement. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés sur ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits de placement réalisés sur les immeubles de placement. Les autres produits comprennent les produits tirés des avances consenties aux titulaires de polices, les profits et les pertes de change, les produits gagnés sur les instruments financiers dérivés, ainsi que les autres produits divers.

NOTE 6 Placements (suite)**ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS**

Lifeco effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de Lifeco agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de Lifeco et est conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents lui aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la juste valeur des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou rembourse une partie de la garantie donnée à mesure que la juste valeur desdits titres fluctue. Au 31 décembre 2019, la garantie versée à l'agent de prêt de Lifeco comprenait un montant en trésorerie de 398 M\$ (84 M\$ au 31 décembre 2018). De plus, l'agent de prêt indemnise Lifeco contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2019, la juste valeur des titres que Lifeco avait prêtés (qui sont inclus dans les placements) s'établissait à 7 023 M\$ (8 847 M\$ au 31 décembre 2018).

NOTE 7 Fonds détenus par des assureurs cédants

Au 31 décembre 2019, les dépôts de Lifeco au titre des fonds détenus par des assureurs cédants figurant aux bilans se chiffraient à 8 714 M\$ (9 251 M\$ au 31 décembre 2018). Les produits et les charges résultant de ces ententes sont inclus dans les produits de placement nets dans les états des résultats.

Le tableau suivant présente les détails des fonds déposés aux termes de certaines ententes pour lesquelles Lifeco est exposée au risque de crédit :

Valeurs comptables et justes valeurs estimatives

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	216	216	230	230
Obligations	6 445	6 445	6 925	6 925
Autres actifs	80	80	91	91
	6 741	6 741	7 246	7 246
Éléments couverts :				
Passifs de réassurance	6 537	6 537	6 992	6 992
Surplus	204	204	254	254
	6 741	6 741	7 246	7 246

Qualité de l'actif

Le tableau suivant présente, par notation de crédit, la valeur comptable du portefeuille d'obligations :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
AAA	601	609
AA	2 670	2 858
A	2 264	2 698
BBB	822	667
BB ou inférieure	88	93
Total des obligations	6 445	6 925

NOTE 8 Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées :

	31 décembre 2019					31 décembre 2018			
	Parjointco	Personal Capital	China AMC	Autres	Total	Parjointco	China AMC	Autres	Total
Valeur comptable au début de l'exercice	3 291	-	683	35	4 009	3 354	648	14	4 016
Acquisition	-	217	-	-	217	-	-	-	-
Placements	-	-	-	56	56	-	-	15	15
Quote-part du bénéfice (de la perte)	193	(17)	30	5	211	57	29	8	94
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	545	(6)	(40)	(1)	498	(36)	18	-	(18)
Dividendes et distributions	(80)	-	(10)	(3)	(93)	(75)	(12)	-	(87)
Incidences des variations des participations et autres	5	-	-	(1)	4	(9)	-	(2)	(11)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	3 954	194	663	91	4 902	3 291	683	35	4 009

PARJOINTCO

Au 31 décembre 2019, la Société détenait une participation de 50 % dans Parjointco, une entreprise contrôlée conjointement. Parjointco détenait quant à elle une participation de 55,5 % dans Pargesa (soit la même qu'au 31 décembre 2018), représentant 75,4 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2019, la valeur de l'actif net de la participation indirecte de la Société dans Pargesa s'établissait à environ 4 085 M\$, tandis que la valeur comptable de sa participation dans Pargesa s'établissait à 3 954 M\$. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les produits de Pargesa se sont chiffrés à 5 690 M FS (7 597 M\$ CA) (6 174 M FS, ou 8 178 M\$ CA, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018) et le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Pargesa a atteint 391 M FS (522 M\$ CA) (361 M FS, ou 478 M\$ CA, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018). Les résultats présentés par Pargesa sont conformes à IFRS 9. La quote-part revenant à la Société du bénéfice de Parjointco comprend un ajustement se rapportant à Pargesa, conformément à IAS 39. D'autres éléments de l'information financière de Pargesa peuvent être obtenus dans les documents d'information qu'elle publie.

CHINA AMC

Au 31 décembre 2019, IGM détenait une participation de 13,9 % (soit la même qu'au 31 décembre 2018) dans China AMC. China AMC est une société de gestion d'actifs située à Beijing, en Chine. IGM a déterminé qu'elle exerce une influence notable et, par conséquent, elle comptabilise sa participation en tant qu'entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette influence notable découle de la représentation au sein du conseil d'administration, de la participation au processus d'élaboration de politiques, d'initiatives stratégiques communes, y compris le lancement conjoint de produits, ainsi que de la collaboration entre la direction et les équipes de placement.

Le tableau suivant présente l'information financière résumée de China AMC :

[en millions]	2019		2018	
	Dollars canadiens	Renminbi chinois	Dollars canadiens	Renminbi chinois
Bilan aux 31 décembre ^[1]				
Actif	2 171	11 645	2 051	10 342
Passif	504	2 701	445	2 242
Bénéfice global pour les exercices clos les 31 décembre				
Produits	763	3 977	733	3 733
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	230	1 201	224	1 140
Total du bénéfice global	234	1 219	235	1 171

[1] Excluant les ajustements de la juste valeur effectués au moment de l'acquisition, d'un montant de 3 248 M\$ (16 380 millions RMB¥).

NOTE 8 Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées (suite)**PERSONAL CAPITAL**

En janvier 2019, IGM a investi un montant additionnel de 67 M\$ (50 M\$ US) dans Personal Capital, augmentant ainsi ses droits de vote à 22,7 %. IGM a déterminé qu'elle exerce une influence notable et, par conséquent, elle comptabilise sa participation en tant qu'entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette influence notable découle de ses droits de vote et de sa représentation au sein du conseil d'administration. La participation dans Personal Capital était auparavant comptabilisée à titre de placement disponible à la vente. La valeur comptable au moment de l'acquisition d'une influence notable était de 217 M\$. Le reclassement du placement, auparavant classé comme étant disponible à la vente, en tant qu'entreprise associée s'est traduit par la comptabilisation d'un profit dans les produits de placement nets.

Au 31 décembre 2019, IGM détenait une participation de 24,8 % dans Personal Capital. Le bénéfice de Personal Capital revenant à IGM, comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, comprend sa quote-part de la perte nette de Personal Capital ajustée en fonction de l'amortissement des immobilisations incorporelles d'IGM, comptabilisé dans le cadre de son placement dans Personal Capital.

Le tableau suivant présente un sommaire de certaines données financières de Personal Capital :

	2019	
	Dollars canadiens	Dollars américains
Bilan au 31 décembre		
Actif	86	66
Passif	23	18
Résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre		
Produits	100	75
Perte nette attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	(56)	(43)
Total de la perte globale	(56)	(43)

NOTE 9 Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations ainsi que leur variation respective :

	31 décembre 2019			
	Actifs au titre de droits d'utilisation ^[1]	Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	Immobilisations	Total
Coût au début de l'exercice	-	902	1 509	2 411
Adoption d'IFRS 16 le 1 ^{er} janvier 2019 [note 2]	560	-	-	560
Acquisitions	125	37	146	308
Modifications	(21)	-	-	(21)
Cessions/mises hors service	-	(10)	(28)	(38)
Fluctuations des taux de change et autres	(16)	(20)	-	(36)
Coût à la fin de l'exercice	648	909	1 627	3 184
Amortissement cumulé au début de l'exercice	-	(119)	(961)	(1 080)
Amortissement et perte de valeur	(94)	(12)	(117)	(223)
Cessions/mises hors service	-	-	11	11
Fluctuations des taux de change et autres	1	1	(9)	(7)
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	(93)	(130)	(1 076)	(1 299)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	555	779	551	1 885

[1] Les actifs au titre de droits d'utilisation comprennent les immeubles loués et les immobilisations louées.

	31 décembre 2018		
	Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	Immobilisations	Total
Coût au début de l'exercice	855	1 367	2 222
Acquisitions	29	241	270
Cessions/mises hors service	-	(99)	(99)
Fluctuations des taux de change et autres	18	-	18
Coût à la fin de l'exercice	902	1 509	2 411
Amortissement cumulé au début de l'exercice	(97)	(951)	(1 048)
Amortissement et perte de valeur	(22)	(116)	(138)
Cessions/mises hors service	-	80	80
Fluctuations des taux de change et autres	-	26	26
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	(119)	(961)	(1 080)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	783	548	1 331

Le tableau suivant présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations par région géographique :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Canada	1 055	759
États-Unis	564	357
Europe	266	215
	1 885	1 331

NOTE 10 Autres actifs

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Primes en voie de recouvrement, débiteurs et intérêts à recevoir	6 281	5 532
Fonds de clients déposés	892	618
Coûts d'acquisition différés et commissions de vente différées	750	705
Prestations de retraite [note 25]	231	148
Impôt sur le bénéfice à recevoir	248	228
Actifs du compte de négociation	1 092	843
Créances liées à des contrats de location-financement	405	410
Charges payées d'avance	163	165
Autres	231	469
	10 293	9 118

Les autres actifs d'un montant total de 8 882 M\$ au 31 décembre 2019 (7 837 M\$ au 31 décembre 2018) devraient être réalisés au cours des 12 prochains mois. Ce montant ne comprend pas les coûts d'acquisition différés et les commissions de vente différées, dont les variations sont présentées ci-dessous.

COÛTS D'ACQUISITION DIFFÉRÉS ET COMMISSIONS DE VENTE DIFFÉRÉES

Le tableau suivant présente les variations de la valeur comptable des coûts d'acquisition différés et des commissions de vente différées :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Solde au début de l'exercice	705	638
Acquisitions	189	145
Cessions	(36)	(35)
Amortissement	(75)	(61)
Fluctuations des taux de change et autres	(33)	18
Solde à la fin de l'exercice	750	705

NOTE 11 Goodwill et immobilisations incorporelles**GOODWILL**

La valeur comptable du goodwill et la variation de cette valeur s'établissent comme suit :

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Coût	Cumul des pertes de valeur	Valeur comptable	Coût	Cumul des pertes de valeur	Valeur comptable
Solde au début de l'exercice	11 169	(1 223)	9 946	10 713	(1 133)	9 580
Acquisitions d'entreprises	41	-	41	331	-	331
Perte de valeur ^[1]	-	(19)	(19)	-	-	-
Fluctuations des taux de change et autres	(112)	54	(58)	125	(90)	35
Solde à la fin de l'exercice	11 098	(1 188)	9 910	11 169	(1 223)	9 946

[1] En 2019, une tranche de 19 M\$ du goodwill de l'unité génératrice de trésorerie Services financiers de Lifeco a subi une perte de valeur à la suite de la transaction de réassurance conclue avec Protective Life (note 3).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur comptable des immobilisations incorporelles et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

	Marques, marques de commerce et appellations commerciales	Immobilisations liées aux contrats avec les clients	Contrats de gestion de fonds communs de placement	Tranche revenant aux actionnaires du profit futur lié au compte de participation acquis	Total
31 décembre 2019					
Coût au début de l'exercice	1 330	2 665	741	354	5 090
Acquisitions d'entreprises	1	-	-	-	1
Fluctuations des taux de change	(34)	(103)	-	-	(137)
Coût à la fin de l'exercice	1 297	2 562	741	354	4 954
Cumul des pertes de valeur au début de l'exercice	(140)	(1 101)	-	-	(1 241)
Fluctuations des taux de change	7	50	-	-	57
Cumul des pertes de valeur à la fin de l'exercice	(133)	(1 051)	-	-	(1 184)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	1 164	1 511	741	354	3 770
31 décembre 2018					
Coût au début de l'exercice	1 288	2 495	741	354	4 878
Fluctuations des taux de change	42	170	-	-	212
Coût à la fin de l'exercice	1 330	2 665	741	354	5 090
Cumul des pertes de valeur au début de l'exercice	(132)	(1 019)	-	-	(1 151)
Fluctuations des taux de change	(8)	(82)	-	-	(90)
Cumul des pertes de valeur à la fin de l'exercice	(140)	(1 101)	-	-	(1 241)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	1 190	1 564	741	354	3 849

NOTE 11 Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)**Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée**

	Technologie et logiciels	Immobilisations liées aux contrats avec les clients	Autres	Total
31 décembre 2019				
Coût au début de l'exercice	1 944	1 059	236	3 239
Acquisitions d'entreprises	2	2	-	4
Acquisitions	292	11	25	328
Cessions	(25)	-	(3)	(28)
Fluctuations des taux de change	(54)	(27)	(3)	(84)
Coût à la fin de l'exercice	2 159	1 045	255	3 459
Amortissement cumulé au début de l'exercice	(1 138)	(587)	(134)	(1 859)
Amortissement	(191)	(57)	(10)	(258)
Cessions	5	-	2	7
Fluctuations des taux de change	41	11	1	53
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	(1 283)	(633)	(141)	(2 057)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	876	412	114	1 402

	Technologie et logiciels	Immobilisations liées aux contrats avec les clients	Autres	Total
31 décembre 2018				
Coût au début de l'exercice	1 612	986	221	2 819
Acquisitions	289	35	16	340
Cessions	(13)	-	(4)	(17)
Fluctuations des taux de change	70	38	3	111
Autres	(14)	-	-	(14)
Coût à la fin de l'exercice	1 944	1 059	236	3 239
Amortissement cumulé au début de l'exercice	(935)	(505)	(125)	(1 565)
Amortissement	(174)	(58)	(10)	(242)
Cessions	6	-	2	8
Fluctuations des taux de change	(49)	(24)	(1)	(74)
Autres	14	-	-	14
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	(1 138)	(587)	(134)	(1 859)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	806	472	102	1 380

NOTE 11 Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)**RÉPARTITION ENTRE LES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE**

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été répartis de la manière suivante entre les unités génératrices de trésorerie :

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Goodwill	Immobilisations incorporelles	Total	Goodwill	Immobilisations incorporelles	Total
Lifeco						
Canada						
Client collectif	1 632	354	1 986	1 621	354	1 975
Client individuel	2 808	619	3 427	2 791	619	3 410
Europe						
Assurance et rentes	2 345	223	2 568	2 388	233	2 621
États-Unis						
Services financiers	180	-	180	208	-	208
Gestion d'actifs	-	1 508	1 508	-	1 578	1 578
IGM						
IG Gestion de patrimoine	1 443	-	1 443	1 443	-	1 443
Mackenzie	1 251	1 003	2 254	1 251	1 003	2 254
Exploitation générale	143	23	166	143	23	166
Autres	108	40	148	101	39	140
	9 910	3 770	13 680	9 946	3 849	13 795

VALEUR RECOUVRABLE**Lifeco**

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, Lifeco affecte le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à ses unités génératrices de trésorerie. Les pertes de valeur potentielles au titre du goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont établies en comparant la valeur recouvrable avec la valeur comptable. La valeur recouvrable est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La juste valeur est évaluée initialement en fonction des multiples de valorisation d'institutions financières comparables négociées en bourse et de transactions d'acquisitions d'entreprises précédentes. Ces multiples de valorisation peuvent inclure des mesures utilisées par les compagnies d'assurance-vie et les gestionnaires d'actifs, telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/valeur comptable. Cette évaluation pourrait tenir compte de diverses considérations pertinentes, notamment la croissance attendue, le risque et la conjoncture des marchés financiers. Les multiples de valorisation utilisés pour évaluer la juste valeur représentent des données d'entrée de niveau 2.

Au cours du quatrième trimestre de 2019, Lifeco a effectué un test annuel de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée selon le solde des actifs au 30 septembre 2019. Il a été déterminé que la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie était plus élevée que leur valeur comptable et qu'il n'y avait aucune indication de dépréciation importante.

Des modifications raisonnables des hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie ne devraient pas faire en sorte que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie excède leur valeur recouvrable.

NOTE 11 Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)**Financière IGM**

IGM vérifie si le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont subi une perte de valeur en évaluant leur juste valeur au moyen de la valeur recouvrable. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie d'IGM est fondée sur la meilleure indication disponible de la juste valeur, déduction faite des coûts de sortie. La juste valeur est évaluée initialement en fonction des multiples de valorisation d'institutions financières comparables négociées en bourse et de transactions d'acquisitions d'entreprises précédentes. Ces multiples de valorisation peuvent inclure le ratio cours/bénéfice ou d'autres mesures utilisées de façon conventionnelle par les gestionnaires de placements ou d'autres fournisseurs de services financiers (multiples de valorisation de l'actif géré, des produits ou d'autres mesures de rentabilité). Cette évaluation pourrait tenir compte de diverses considérations pertinentes, notamment la croissance attendue, le risque et la conjoncture des marchés financiers. Les multiples de valorisation utilisés pour évaluer la juste valeur représentent des données d'entrée de niveau 2.

La juste valeur déduction faite des coûts de sortie des unités génératrices de trésorerie d'IGM a été comparée à la valeur comptable et il a été déterminé que ces actifs n'avaient pas subi de dépréciation. Les modifications apportées aux hypothèses et aux estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie peuvent donner lieu à d'importants ajustements lors de l'évaluation de ces unités génératrices de trésorerie.

NOTE 12 Fonds distincts et autres entités structurées

Au Canada, aux États-Unis et en Europe, Lifeco offre des produits de fonds distincts qui sont désignés comme des fonds distincts, des comptes distincts ou des fonds à capital variable, selon le marché. Il s'agit de contrats établis par les assureurs à l'intention des titulaires de polices de fonds distincts, aux termes desquels le montant des prestations est directement lié au rendement des placements ainsi qu'aux risques et aux avantages inhérents à la variation de la juste valeur, et les produits de placement nets sont réalisés par les titulaires de polices de fonds distincts. Ces derniers doivent choisir des fonds distincts qui comprennent une gamme de placements sous-jacents. Bien que Lifeco détienne les titres de propriété de ces placements, elle a l'obligation contractuelle de remettre les résultats de placement aux titulaires de polices de fonds distincts et elle sépare ces placements de ses propres placements.

Au Canada et aux États-Unis, les actifs des fonds et des comptes distincts sont juridiquement séparés de l'actif général de Lifeco selon les modalités du contrat à l'intention des titulaires de polices, et ils ne peuvent être utilisés pour régler les obligations de Lifeco. En Europe, les actifs des fonds sont séparés de façon fonctionnelle et implicite de ceux de Lifeco. En raison des modalités juridiques et implicites associées à ces fonds, les actifs et les passifs de ces fonds sont présentés à titre de placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, et un passif égal est comptabilisé au titre des contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les bilans.

Dans les cas où les fonds distincts sont investis dans des entités structurées et que l'on considère que les fonds exercent un contrôle sur ces entités, Lifeco présente les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Les montants ainsi présentés totalisaient 1 147 M\$ au 31 décembre 2019 (864 M\$ au 31 décembre 2018).

Dans les états des résultats, toutes les sommes relatives aux produits liés aux titulaires de polices de fonds distincts, y compris la variation de la juste valeur et les produits de placement nets, sont créditées aux titulaires de polices de fonds distincts et incluses dans les actifs et les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les bilans. Étant donné que ces montants n'ont pas d'incidence directe sur les produits et les charges de Lifeco, ils ne sont pas inclus séparément dans les états des résultats.

NOTE 12 Fonds distincts et autres entités structurées (suite)**EXPOSITION AU RISQUE INHÉRENT AUX GARANTIES LIÉES AUX FONDS DISTINCTS**

Lifeco offre des produits de fonds distincts aux particuliers, des produits unitaires à profit et des produits de rentes variables qui procurent certaines garanties liées aux justes valeurs des fonds de placement. Bien que ces fonds soient semblables aux fonds communs de placement, ils en diffèrent principalement du fait qu'ils sont assortis de certaines garanties qui protègent les titulaires de polices de fonds distincts contre les reculs subis par les placements sous-jacents sur le marché. Ces garanties constituent la principale exposition de Lifeco liée à ces fonds. Lifeco comptabilise ces garanties au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement dans ses états financiers. Outre l'exposition de Lifeco à ces garanties, les honoraires qu'elle touche sur ces produits sont tributaires de la juste valeur des fonds.

Au Canada, Lifeco offre des produits de fonds distincts aux particuliers par l'entremise de la Great-West, de la London Life et de la Canada Vie. Ces produits sont assortis de garanties de retrait minimum au décès et de garanties de retrait minimum de capitalisation à l'échéance.

Aux États-Unis, Lifeco offre des rentes de groupe variables assorties de prestations minimales garanties au décès et des garanties de retrait minimum par l'intermédiaire de Great-West Life & Annuity. La plupart des produits autonomes assortis de prestations minimales garanties au décès prennent la forme de remboursements de primes au décès, dont la garantie vient à expiration lorsque le titulaire de la police atteint 70 ans.

En Europe, Lifeco offre des produits unitaires à profit par l'entremise de la Canada Vie et des produits en unités de compte assortis de garanties de placement par l'entremise d'Irish Life. Ces produits sont semblables aux produits de fonds distincts, mais comprennent le regroupement des fonds des titulaires de polices et des taux d'intérêt crédités minimaux.

Lifeco offre également des produits assortis de garanties de retrait minimum au Canada, aux États-Unis et en Allemagne, et offrait précédemment des produits assortis de garanties de retrait minimum en Irlande. Certains produits assortis de garanties de retrait minimum de Lifeco offrent divers niveaux de garantie en cas de décès et à l'échéance. Au 31 décembre 2019, la valeur des produits assortis de garanties de retrait minimum en vigueur au Canada, aux États-Unis, en Irlande et en Allemagne s'établissait à 3 332 M\$ (4 169 M\$ au 31 décembre 2018). La diminution est principalement attribuable aux activités américaines transférées à Protective Life en vertu d'une convention de réassurance à caractère indemnitaire entrée en vigueur le 1^{er} juin 2019.

Les tableaux ci-dessous présentent des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, conformément aux exigences de présentation de l'information prévues par la loi qui s'appliquent dans chacune des régions où Lifeco exerce ses activités :

PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES TITULAIRES DE POLICES DE FONDS DISTINCTS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 501	13 458
Obligations	44 973	42 142
Prêts hypothécaires	2 670	2 746
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	104 330	89 853
Fonds communs de placement	55 779	50 956
Immeubles de placement	12 986	12 319
	233 239	211 474
Produits à recevoir	373	380
Autres passifs	(3 737)	(3 191)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	1 147	864
	231 022	209 527

NOTE 12 Fonds distincts et autres entités structurées (suite)**CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT POUR LE COMPTE DES TITULAIRES DE POLICES DE FONDS DISTINCTS**

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Solde au début de l'exercice	209 527	217 357
Ajouter (déduire) :		
Dépôts des titulaires de polices	24 685	24 475
Produits de placement nets	3 331	3 611
Gains en capital réalisés sur les placements, montant net	4 265	4 876
Gains (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	19 658	(16 757)
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	(6 539)	5 472
Retraits des titulaires de polices	(24 721)	(26 271)
Acquisition d'une entreprise	-	950
Placement lié aux fonds distincts dans le fonds général	(4)	69
Placement lié au fonds général dans les fonds distincts	105	(219)
Transfert du fonds général, montant net	23	21
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	283	(738)
Transfert d'actifs détenus en vue de la vente	409	-
Actifs détenus en vue de la vente [note 4]	-	(3 319)
	21 495	(7 830)
Solde à la fin de l'exercice	231 022	209 527

PRODUITS DE PLACEMENT POUR LE COMPTE DES TITULAIRES DE POLICES DE FONDS DISTINCTS

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Produits de placement nets	3 331	3 611
Gains en capital réalisés sur les placements, montant net	4 265	4 876
Gains (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	19 658	(16 757)
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	(6 539)	5 472
Total	20 715	(2 798)
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	20 715	(2 798)
Montant net	-	-

PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES TITULAIRES DE POLICES DE FONDS DISTINCTS

(selon le niveau de la hiérarchie des justes valeurs)

	31 décembre 2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ^[1]	146 861	73 173	13 988	234 022

^[1] Excluant un montant de 3 000 M\$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

	31 décembre 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ^[1]	131 603	67 199	13 235	212 037
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente ^[2]	3 297	5	9	3 311
Total des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur	134 900	67 204	13 244	215 348

^[1] Excluant un montant de 2 510 M\$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.^[2] Excluant un montant de 8 M\$ au titre des autres actifs, déduction faite des autres passifs.

En 2019, certains placements dans des actions étrangères d'une valeur de 153 M\$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 (1 842 M\$ transférés du niveau 2 au niveau 1 au 31 décembre 2018), principalement parce que Lifeco utilise différemment les données d'entrée en plus des prix cotés observables sur des marchés actifs pour certains placements dans des actions étrangères à la fin de l'exercice. Les actifs de niveau 2 incluent les actifs pour lesquels les sources de prix du marché usuelles ne fournissent pas la juste valeur, ceux pour lesquels des données d'entrée sont utilisées en plus des prix cotés observables sur des marchés actifs et ceux pour lesquels Lifeco n'a pas accès aux renseignements relatifs aux actifs sous-jacents des fonds de placement.

NOTE 12 Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

Au 31 décembre 2019, un montant de 8 471 M\$ (7 770 M\$ au 31 décembre 2018) des fonds distincts était investi dans des fonds gérés par IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie, des filiales d'IGM, ainsi que par des parties liées.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements de Lifeco pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts pour lesquels Lifeco a utilisé les données d'entrée du niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente	Total	Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente	Total
Solde au début de l'exercice						
Montants présentés antérieurement	13 235	9	13 244	12 572	-	12 572
Changement de méthode comptable ^[1]	136	-	136	-	-	-
Solde retraité au début de l'exercice	13 371	9	13 380	12 572	-	12 572
Total des profits (pertes) inclus dans les produits de placement liés aux fonds distincts	141	(1)	140	404	-	404
Achats	760	-	760	651	-	651
Ventes	(284)	(8)	(292)	(425)	-	(425)
Transferts vers le niveau 3	-	-	-	51	-	51
Transferts hors du niveau 3	-	-	-	(9)	-	(9)
Transferts vers les actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	(9)	9	-
Solde à la fin de l'exercice	13 988	-	13 988	13 235	9	13 244

[1] Les fonds distincts ont adopté IFRS 16, ce qui a donné lieu à la comptabilisation de montants égaux et correspondants de 136 M\$ d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives dans les immeubles de placement et les autres passifs au sein des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts au 1^{er} janvier 2019. L'adoption d'IFRS 16 n'a eu aucune incidence nette sur les placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts au 1^{er} janvier 2019.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données d'entrée utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. Les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données d'entrée utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

En plus des fonds distincts, Lifeco détient des participations dans un certain nombre d'entités structurées non consolidées, notamment des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Ces entités sont créées afin d'offrir des options de placement stratégiques aux porteurs de parts, selon les directives de chaque fonds.

Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées à Lifeco et cette dernière reçoit des honoraires de gestion pour ces services. Les honoraires de gestion sont variables en fonction de divers facteurs, comme le rendement des marchés et des secteurs dans lesquels le fonds investit. L'augmentation ou la diminution des honoraires de gestion des fonds de placement est généralement directement liée aux variations de l'actif géré, qui subit l'incidence de la conjoncture du marché, ainsi que des entrées et des sorties d'actifs de clients.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à une diminution de l'actif géré et des honoraires comprennent les replis des marchés boursiers, les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe, les variations des taux d'intérêt, les défaillances, les rachats et les autres retraits, les risques politiques et les autres risques économiques, l'évolution des tendances en matière de placement et le rendement de placement relatif. Le risque provient du fait que les honoraires peuvent fluctuer, mais que les charges et le recouvrement des charges initiales demeurent relativement fixes, ainsi que du fait que la conjoncture du marché peut entraîner une modification de la composition de l'actif se traduisant éventuellement par une variation des produits.

Les honoraires que Lifeco a gagnés en raison de ses participations dans des fonds distincts et autres entités structurées se sont chiffrés à 4 919 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (4 786 M\$ en 2018).

Au 31 décembre 2019, les autres actifs (note 10) comprennent des placements de 957 M\$ (733 M\$ au 31 décembre 2018) que Lifeco a effectués dans des obligations et des actions de fonds commandités par Putnam, ainsi que des placements de 135 M\$ (110 M\$ au 31 décembre 2018) effectués dans des titres de fiducies d'investissement à participation unitaire commanditées en Europe.

NOTE 13 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement**PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT**

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance ^[1]	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	174 521	20 580	153 941	166 720	6 126	160 594
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 656	127	1 529	1 711	-	1 711
	176 177	20 707	155 470	168 431	6 126	162 305

[1] Comprend des actifs au titre des cessions en réassurance comptabilisés à la suite de la transaction avec Protective Life visant les activités de réassurance (note 3).

COMPOSITION DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIF CONNEXE

La composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement de Lifeco se présente comme suit :

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation						
Canada	42 271	(247)	42 518	38 078	(351)	38 429
États-Unis	11 329	12	11 317	11 871	14	11 857
Europe	1 019	-	1 019	978	-	978
Polices sans participation						
Canada	32 668	498	32 170	30 174	500	29 674
États-Unis	32 360	15 091	17 269	31 042	271	30 771
Europe	56 530	5 353	51 177	56 288	5 692	50 596
	176 177	20 707	155 470	168 431	6 126	162 305

La composition de l'actif couvrant les passifs et les fonds propres de Lifeco se présente comme suit :

31 décembre 2019	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Canada	19 484	9 655	6 142	2 472	4 518	42 271
États-Unis	5 128	626	-	-	5 575	11 329
Europe	716	20	63	12	208	1 019
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Canada	20 270	4 111	2 237	407	5 643	32 668
États-Unis	14 311	2 678	-	-	15 371	32 360
Europe	35 546	5 442	299	2 672	12 571	56 530
Autres, y compris les fonds distincts	15 630	902	902	119	231 894	249 447
Total des fonds propres	3 943	834	732	205	19 829	25 543
Total de la valeur comptable	115 028	24 268	10 375	5 887	295 609	451 167
Juste valeur	117 000	25 146	10 367	5 887	295 609	454 009
31 décembre 2018	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Canada	18 044	9 145	5 397	1 908	3 584	38 078
États-Unis	5 140	749	-	-	5 982	11 871
Europe	708	24	68	18	160	978
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Canada	19 204	3 845	1 916	196	5 013	30 174
États-Unis	25 324	4 993	-	-	725	31 042
Europe	35 174	4 511	191	2 795	13 617	56 288
Autres, y compris les fonds distincts	15 504	1 038	940	99	214 279	231 860
Total des fonds propres	5 764	709	778	202	19 945	27 398
Total de la valeur comptable	124 862	25 014	9 290	5 218	263 305	427 689
Juste valeur	125 759	25 411	9 229	5 218	263 305	428 922

NOTE 13 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se fait dans des limites raisonnables. La variation de la juste valeur de l'actif est essentiellement contrebalancée par la variation de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

La variation de la juste valeur de l'actif couvrant le capital et le surplus, déduction faite de l'impôt sur le bénéfice qui s'y rapporte, entraînerait une variation correspondante du surplus au fil du temps, conformément aux méthodes comptables suivies à l'égard des placements.

VARIATION DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

La variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance au cours de l'exercice résulte des activités d'affaires et des modifications des hypothèses actuarielles suivantes :

	Polices avec participation			Polices sans participation			Total, montant net
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
31 décembre 2019							
Solde au début de l'exercice	50 927	(337)	51 264	115 793	6 463	109 330	160 594
Incidence des nouvelles affaires	59	-	59	5 339	(266)	5 605	5 664
Variations normales des affaires en vigueur	4 138	25	4 113	1 784	645	1 139	5 252
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	67	77	(10)	(117)	(73)	(44)	(54)
Transfert d'affaires avec des parties externes	-	-	-	(176)	14 802	(14 978)	(14 978)
Incidence des fluctuations des taux de change	(572)	-	(572)	(2 721)	(756)	(1 965)	(2 537)
Solde à la fin de l'exercice	54 619	(235)	54 854	119 902	20 815	99 087	153 941

	Polices avec participation			Polices sans participation			Total, montant net
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
31 décembre 2018							
Solde au début de l'exercice	48 856	(341)	49 197	110 668	5 386	105 282	154 479
Incidence des nouvelles affaires	24	-	24	6 680	169	6 511	6 535
Variations normales des affaires en vigueur	1 413	7	1 406	(6 553)	(243)	(6 310)	(4 904)
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(29)	(5)	(24)	(700)	25	(725)	(749)
Transfert d'affaires avec des parties externes	-	-	-	(134)	(2)	(132)	(132)
Acquisition de Retirement Advantage	-	-	-	2 572	931	1 641	1 641
Transferts de passifs vers les passifs détenus en vue de la vente [note 4]	(281)	-	(281)	(589)	-	(589)	(870)
Incidence des fluctuations des taux de change	944	2	942	3 849	197	3 652	4 594
Solde à la fin de l'exercice	50 927	(337)	51 264	115 793	6 463	109 330	160 594

Selon les normes IFRS, la variation de la juste valeur des actifs connexes a une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. La variation de la juste valeur de l'actif est essentiellement contrebalancée par la variation correspondante de la juste valeur du passif. La variation de la valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance associée à la variation de la valeur des actifs connexes est incluse dans les variations normales des affaires en vigueur ci-dessus.

2019

En juillet 2019, le Conseil des normes actuarielles du Canada a publié des normes modifiées pour évaluer les passifs relatifs aux contrats d'assurance, lesquelles sont en vigueur depuis le 15 octobre 2019. Les modifications comprennent des diminutions des taux de réinvestissement ultimes et une révision des critères d'étalonnage des taux d'intérêt sans risque stochastiques.

En 2019, les principaux facteurs à la base de la diminution du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été le transfert d'affaires avec des parties externes de 14 978 M\$, qui inclut le transfert à Protective Life, et l'incidence nette des fluctuations des taux de change de 2 537 M\$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par des hausses attribuables à l'incidence des nouvelles affaires de 5 664 M\$ et aux variations normales des affaires en vigueur de 5 252 M\$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 44 M\$ en 2019 en raison des mesures prises par la direction et de la modification des hypothèses. Ce montant comprend une diminution de 241 M\$ enregistrée par l'exploitation européenne et l'unité Réassurance. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une augmentation de 145 M\$ enregistrée par l'exploitation canadienne et par une augmentation de 52 M\$ enregistrée par l'exploitation américaine.

NOTE 13 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

L'augmentation enregistrée par l'exploitation canadienne s'explique principalement par la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 254 M\$ et par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 54 M\$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par des diminutions attribuables à la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 169 M\$ et à la révision des hypothèses économiques de 6 M\$, qui tient compte de l'incidence nette des nouvelles normes.

La diminution enregistrée par l'exploitation européenne s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 299 M\$ et par la révision des hypothèses économiques de 101 M\$, qui tient compte de l'incidence nette des nouvelles normes. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 80 M\$ et à la révision des hypothèses au chapitre des charges et de l'impôt de 59 M\$.

L'augmentation enregistrée par l'exploitation américaine s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre des charges et de l'impôt de 45 M\$, ainsi que par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 43 M\$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par des diminutions attribuables à la révision des hypothèses économiques de 34 M\$, qui tient compte de l'incidence nette des nouvelles normes.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 10 M\$ en 2019 en raison des mesures prises par la direction et de la modification des hypothèses. Cette diminution s'explique principalement par la révision des provisions au titre des participations des titulaires de polices futures de 2 232 M\$, par la révision des hypothèses au chapitre des charges et de l'impôt de 535 M\$ et par le raffinement de la modélisation de 198 M\$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les augmentations attribuables à la révision des hypothèses économiques de 1 884 M\$, à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 935 M\$ et à la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 153 M\$.

2018

En 2018, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance étaient l'incidence des nouvelles affaires de 6 535 M\$, l'acquisition de Retirement Advantage de 1 641 M\$ et l'incidence nette des fluctuations des taux de change de 4 594 M\$. Ces facteurs avaient été partiellement contrebalancés par des baisses attribuables aux variations normales des affaires en vigueur de 4 904 M\$, au transfert des activités existantes au Royaume-Uni à Scottish Friendly de 870 M\$, ainsi qu'aux mesures prises par la direction et aux modifications des hypothèses de 749 M\$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation avait diminué de 725 M\$ en 2018 en raison des mesures prises par la direction de Lifeco et des modifications des hypothèses. Ce montant comprenait une diminution de 562 M\$ enregistrée par l'exploitation européenne et l'unité Réassurance, une diminution de 107 M\$ enregistrée par l'exploitation canadienne et une diminution de 56 M\$ enregistrée par l'exploitation américaine.

La diminution enregistrée par l'exploitation canadienne s'expliquait principalement par la révision des hypothèses économiques de 197 M\$, la révision de la provision pour sinistres de 19 M\$ et la révision de la provision pour bonifications de 10 M\$. Ces facteurs avaient été partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 62 M\$, à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 46 M\$ et à la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 10 M\$.

La diminution enregistrée par l'exploitation européenne s'expliquait principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 372 M\$, la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 129 M\$, le raffinement de la modélisation de 41 M\$, la révision des hypothèses économiques de 39 M\$, la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 25 M\$ et la révision des hypothèses au chapitre des charges et de l'impôt de 21 M\$. Ces facteurs avaient été partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 65 M\$.

La diminution enregistrée par l'exploitation américaine s'expliquait principalement par la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 63 M\$, la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 16 M\$ et la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 15 M\$. Ces facteurs avaient été partiellement contrebalancés par des augmentations découlant du raffinement de la modélisation de 21 M\$ et de la révision des hypothèses économiques de 13 M\$.

NOTE 13 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation avait diminué de 24 M\$ en 2018 en raison des mesures prises par la direction de Lifeco et des modifications des hypothèses. Cette diminution s'expliquait principalement par le raffinement de la modélisation de 229 M\$, par la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 133 M\$ et par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 5 M\$. Ces facteurs avaient été partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des provisions au titre des participations des titulaires de polices futures de 232 M\$, à la baisse du rendement des placements de 101 M\$ et à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 8 M\$.

VARIATION DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'INVESTISSEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

	31 décembre 2019		31 décembre 2018
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	1 711	-	1 711
Variations normales des affaires en vigueur	(87)	38	(125)
Résultats au chapitre des placements	103	(23)	126
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(4)	-	(4)
Transfert d'affaires avec des parties externes	-	116	(116)
Transfert de passifs vers les passifs détenus en vue de la vente [note 4]	-	-	-
Incidence des fluctuations des taux de change	(67)	(4)	(63)
Solde à la fin de l'exercice	1 656	127	1 529

La valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'investissement se rapproche de leur juste valeur. Aucun passif relatif à des contrats d'investissement n'a été réassuré en 2018.

REVENU-PRIMES, MONTANT BRUT

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Primes directes	25 398	26 062
Primes liées à la réassurance prise en charge	17 847	13 901
Total	43 245	39 963

PRESTATIONS AUX TITULAIRES DE POLICES, MONTANT BRUT

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Prestations directes	19 643	17 830
Prestations liées à la réassurance prise en charge	18 126	14 527
Total	37 769	32 357

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options ou clauses facultatives liées aux polices. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour parer à l'éventualité d'une mauvaise évaluation et d'une détérioration future des hypothèses les plus probables et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses possibilités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

NOTE 13 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	Méthodes
Mortalité	Une étude de la mortalité en assurance-vie est effectuée annuellement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par Lifeco à des fins actuarielles. Lorsque les données sont insuffisantes, les derniers résultats de l'industrie servent à établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les échelles d'amélioration relatives à la mortalité à l'égard de l'assurance-vie et des rentes sont révisées périodiquement en fonction d'études réalisées sur la population et sur le secteur, ainsi qu'en fonction de facteurs propres à certains produits et de directives professionnelles. Des provisions appropriées ont aussi été constituées en prévision d'une détérioration future des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire. Pour ce qui est des rentes, les résultats au chapitre de la mortalité font également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité de l'industrie établies à l'égard des rentiers.
Morbidité	Lifeco utilise des tables de morbidité conçues par l'industrie et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de Lifeco. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.
Réassurance IARD	Les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par le Groupe de réassurance London Inc. (GRL), une filiale de la London Life, sont établis au moyen de pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs dans le domaine de la réassurance IARD au Canada. Ils sont fondés sur des états de cession fournis par des sociétés cédantes. De plus, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans le bénéfice net. Le GRL analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque contrat de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.
Rendement des placements	Les actifs qui correspondent aux différentes catégories de passifs sont répartis par segments. Pour chaque segment, les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la MCAB pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les flux de trésorerie des actifs sont réduits pour que les pertes prévues pour rendement insuffisant de l'actif soient prises en compte. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt et de fonds propres (qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux) (se reporter à la note 22).
Charges	Les frais contractuels afférents aux polices (les commissions de vente, par exemple) et les impôts sont pris en compte selon les hypothèses les plus probables. Les études portant sur les charges d'exploitation indirectes sont révisées régulièrement afin de permettre une estimation appropriée des charges d'exploitation futures à l'égard du type de passif visé. Les projections ne tiennent pas compte de l'amélioration des charges d'exploitation unitaires. L'évaluation des charges d'exploitation futures tient compte d'hypothèses sur l'inflation conformes aux scénarios de taux d'intérêt utilisés dans la MCAB, compte tenu du fait que l'inflation est présumée être en corrélation avec les taux d'intérêt de l'argent frais.
Résiliation de polices	Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données de l'industrie lorsque Lifeco n'a pas de statistique relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. Les principales sources de risques pour Lifeco proviennent des produits T-100 et d'assurance-vie universelle à coût nivelé au Canada, et du taux de renouvellement des polices à la fin du terme pour les polices temporaires renouvelables au Canada et dans l'unité Réassurance. Lifeco s'est fondée sur l'information disponible dans l'industrie pour établir ses hypothèses sur ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.
Utilisation d'options facultatives liées aux polices	Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par Lifeco. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance-vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garanties à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de Lifeco ou de l'industrie, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de polices avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.
Participations des titulaires de polices et caractéristiques ajustables des polices	Les participations futures des titulaires de polices et les autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables des titulaires de polices différeront à l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participation des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. Lifeco estime que des changements seront apportés aux barèmes de participation des titulaires de polices ou aux prestations rajustables liés respectivement aux polices avec participation ou aux activités rajustables, ce qui correspond aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, donnant ainsi lieu à une modification non significative des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice attribuable aux actionnaires est reflétée dans les modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessus.

NOTE 13 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)**GESTION DES RISQUES****Risque d'assurance**

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne et que d'importants écarts existent entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles posées, notamment en ce qui concerne la mortalité, le maintien en vigueur, la longévité, la morbidité, la fluctuation des frais et le rendement des placements.

Dans le cadre de ses activités, Lifeco accepte le risque associé aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. L'objectif de Lifeco est d'atténuer son exposition au risque découlant de ces contrats en ayant recours à divers moyens, soit la conception de produits, la diversification de produits et la diversification géographique, la mise en œuvre des lignes directrices liées à sa stratégie de tarification et le recours à des ententes de réassurance.

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur l'incidence approximative qu'auraient, selon la meilleure estimation de la direction de Lifeco, certaines modifications des hypothèses utilisées pour établir les passifs relatifs aux contrats d'assurance de Lifeco sur les passifs en question :

	Augmentation (diminution) du bénéfice net	
	2019	2018
Mortalité - augmentation de 2 %	(279)	(270)
Mortalité à l'égard des rentes - diminution de 2 %	(601)	(457)
Morbidité - variation défavorable de 5 %	(253)	(271)
Rendement des placements		
Modification parallèle de la courbe de rendement		
Augmentation de 1 %	-	-
Diminution de 1 %	-	-
Variation des taux d'intérêt		
Augmentation de 1 %	175	115
Diminution de 1 %	(619)	(465)
Fluctuations des marchés boursiers		
Augmentation de 10 %	87	73
Diminution de 10 %	(129)	(266)
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions		
Augmentation de 1 %	509	476
Diminution de 1 %	(585)	(539)
Charges - augmentation de 5 %	(125)	(128)
Résiliation et renouvellement de polices - variation défavorable de 10 %	(813)	(649)

Le risque de concentration peut être lié à des régions géographiques, à l'accumulation de risques et au risque de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance est décrite ci-dessous, par région géographique :

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Canada	74 939	251	74 688	68 252	149	68 103
États-Unis	43 689	15 103	28 586	42 913	285	42 628
Europe	57 549	5 353	52 196	57 266	5 692	51 574
	176 177	20 707	155 470	168 431	6 126	162 305

Risque de réassurance

Des limites maximales du montant des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance-vie et l'assurance-maladie, et la réassurance est utilisée pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, ces frais et recouvrements étant comparés adéquatement aux hypothèses directes.

Les contrats de réassurance ne libèrent pas Lifeco de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à Lifeco. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, Lifeco évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains contrats de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle Lifeco conserve l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

NOTE 14 Obligations à l'égard d'entités de titrisation

IGM titrise des prêts hypothécaires résidentiels au moyen du Programme des titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), commandités par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi que par l'intermédiaire de programmes de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) commandité par des banques canadiennes. Ces transactions ne satisfont pas aux exigences de décomptabilisation, puisque IGM conserve le risque lié aux paiements anticipés et certains éléments du risque de crédit. Par conséquent, IGM a continué de comptabiliser ces prêts hypothécaires dans ses bilans et a comptabilisé des passifs correspondants au titre du produit net reçu sous forme d'obligations à l'égard d'entités de titrisation, lesquels sont comptabilisés au coût amorti.

IGM tire des intérêts des prêts hypothécaires et verse des intérêts relativement aux obligations à l'égard d'entités de titrisation. Dans le cadre des transactions conclues en vertu du Programme des OHC, IGM a conclu un swap en vertu duquel IGM paie les coupons sur les OHC et reçoit le rendement des placements dans les TH LNH et celui résultant du réinvestissement du capital remboursé sur le prêt hypothécaire. Une composante de ce swap, liée à l'obligation de payer les coupons dans le cadre du Programme des OHC et de recevoir un rendement des placements résultant du capital remboursé sur le prêt hypothécaire, est comptabilisée dans les dérivés et avait une juste valeur négative de 1 M\$ au 31 décembre 2019 (une juste valeur positive de 5 M\$ en 2018).

Conformément aux programmes des TH LNH et des OHC, IGM a l'obligation d'effectuer des paiements ponctuels aux porteurs de titres, que les montants aient été reçus ou non des débiteurs hypothécaires. Tous les prêts hypothécaires titrisés dans le cadre des programmes des TH LNH et des OHC sont assurés par la SCHL ou par un autre assureur approuvé par le programme. Dans le cadre des transactions de PCAA, IGM a établi des réserves en trésorerie aux fins du rehaussement de crédit, lesquelles sont comptabilisées au coût. Le risque de crédit est limité à ces réserves en trésorerie et aux produits d'intérêts nets futurs, puisque les fiducies de PCAA n'ont aucun recours sur les autres actifs d'IGM en cas de défaut de paiement à l'échéance. Le risque de crédit est encore plus limité lorsque ces prêts hypothécaires sont assurés.

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Prêts hypothécaires titrisés	Obligations à l'égard d'entités de titrisation	Montant net	Prêts hypothécaires titrisés	Obligations à l'égard d'entités de titrisation	Montant net
Valeur comptable						
Programmes des TH LNH et des OHC	3 891	3 939	(48)	4 247	4 251	(4)
PCAA commandité par des banques	2 939	2 975	(36)	3 102	3 119	(17)
Total	6 830	6 914	(84)	7 349	7 370	(21)
Juste valeur	6 908	6 997	(89)	7 405	7 437	(32)

La valeur comptable des obligations à l'égard d'entités de titrisation, qui est comptabilisée déduction faite des frais d'émission, comprend les paiements de capital reçus sur les prêts hypothécaires titrisés dont le règlement n'est pas prévu avant la fin de la période de présentation de l'information financière. Les frais d'émission sont amortis sur la durée de vie de l'obligation selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTE 15 Débentures et autres instruments d'emprunt

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
DÉBENTURES				
Financière Power				
Débentures à 6,90 %, exigibles le 11 mars 2033, non garanties	250	343	250	327
Lifeco				
Débentures à 4,65 %, exigibles le 13 août 2020, non garanties	500	508	500	516
Débentures à 2,50 %, exigibles le 18 avril 2023 (500 M€), non garanties	728	788	778	837
Débentures à 1,75 %, exigibles le 7 décembre 2026 (500 M€), non garanties	725	785	774	781
Débentures à 3,337 %, exigibles le 28 février 2028, non garanties	498	526	497	502
Débentures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100	128	100	126
Débentures à 6,74 %, exigibles le 24 novembre 2031, non garanties	194	278	194	261
Débentures à 6,67 %, exigibles le 21 mars 2033, non garanties	393	557	393	522
Débentures pouvant être différées à 6,625 %, exigibles le 15 novembre 2034 (175 M\$ US), non garanties (remboursées en 2019)	-	-	235	266
Débentures à 5,998 %, exigibles le 16 novembre 2039, non garanties	342	487	342	442
Débentures de fiducies de capital à 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052 (valeur nominale de 150 M\$), non garanties	159	221	159	209
Financière IGM				
Débentures à 3,44 %, exigibles le 26 janvier 2027, non garanties	400	413	400	397
Débentures à 6,65 %, exigibles le 13 décembre 2027, non garanties	125	155	125	153
Débentures à 7,45 %, exigibles le 9 mai 2031, non garanties	150	205	150	197
Débentures à 7,00 %, exigibles le 31 décembre 2032, non garanties	175	236	175	226
Débentures à 7,11 %, exigibles le 7 mars 2033, non garanties	150	204	150	195
Débentures à 6,00 %, exigibles le 10 décembre 2040, non garanties	200	264	200	244
Débentures à 4,56 %, exigibles le 25 janvier 2047, non garanties	200	227	200	206
Débentures à 4,115 %, exigibles le 9 décembre 2047, non garanties	250	265	250	239
Débentures à 4,174 %, exigibles le 13 juillet 2048, non garanties	200	214	200	193
Débentures à 4,206 %, exigibles le 21 mars 2050, non garanties	250	271	-	-
Débentures d'IGM détenues par Lifeco à titre de placements	(101)	(119)	(86)	(97)
Total des débentures	5 888	6 956	5 986	6 742
AUTRES INSTRUMENTS D'EMPRUNT				
Lifeco				
Papier commercial et autres instruments d'emprunt à court terme à des taux d'intérêt de 1,828 % à 2,089 % (2,511 % à 2,693 % au 31 décembre 2018), non garantis	130	130	135	135
Facilité de crédit renouvelable portant intérêt au TIOL majoré de 0,70 % (230 M\$ US) (250 M\$ US au 31 décembre 2018), non garantie	299	299	340	340
Billets de premier rang exigibles le 17 mai 2028, portant intérêt à un taux de 4,047 % (300 M\$ US), non garantis	388	430	405	415
Billets de premier rang exigibles le 3 juin 2047, portant intérêt à un taux de 4,15 % (700 M\$ US), non garantis	894	993	934	888
Billets de premier rang exigibles le 17 mai 2048, portant intérêt à un taux de 4,581 % (500 M\$ US), non garantis	643	749	673	685
Autres filiales				
Autres instruments d'emprunt divers, garantis ^[1]	8	8	19	19
Total des autres instruments d'emprunt	2 362	2 609	2 506	2 482
	8 250	9 565	8 492	9 224

[1] Garantis par les actifs des autres filiales. Les instruments d'emprunt sont sans recours contre la Société.

LIFECO

Le 10 décembre 2019, Great-West Life & Annuity Insurance Capital, LP a remboursé en totalité le montant en capital de 232 M\$ (175 M\$ US) des débentures pouvant être différées à 6,625 %, exigibles le 15 novembre 2034, à un prix de remboursement correspondant à 100 % du montant du capital des débentures, plus les intérêts courus et impayés, jusqu'à la date de remboursement, mais à l'exclusion de cette date.

Le 28 février 2018, Lifeco a émis à la valeur nominale des débentures à 3,337 % sur 10 ans d'un montant de 500 M\$ arrivant à échéance le 28 février 2028. Les intérêts sur les débentures sont payables semestriellement à terme échu le 28 février et le 28 août, à compter du 28 août 2018, jusqu'à la date à laquelle les débentures sont remboursées. Les débentures sont remboursables en tout temps, avant le 28 novembre 2027, en totalité ou en partie, au prix établi selon le rendement des obligations du Canada ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants, et à compter du 28 novembre 2027, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, plus les intérêts courus et impayés dans chaque cas.

NOTE 15 Débentures et autres instruments d'emprunt (suite)

Le 17 mai 2018, Great-West Lifeco Finance 2018, LP a émis des billets de premier rang à 4,047 % d'un montant de 384 M\$ (300 M\$ US) arrivant à échéance le 17 mai 2028 et des billets de premier rang à 4,581 % d'un montant de 640 M\$ (500 M\$ US) arrivant à échéance le 17 mai 2048. Les tranches des billets de premier rang sont garanties entièrement et sans condition par Lifeco.

Débentures de fiducie de capital

La Fiducie de capital Canada Vie (FCCV), une fiducie établie par la Canada Vie, a émis des titres de série B de la Fiducie de capital Canada Vie (CLiCS de série B) d'un montant de 150 M\$ et a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débentures de premier rang de la Canada Vie d'un montant de 150 M\$.

Les distributions et les intérêts sur les débentures de fiducies de capital sont classés dans les charges financières dans les états des résultats (note 24). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur-vendeur.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en totalité ou en partie, en tout temps.

FINANCIÈRE IGM

Le 20 mars 2019, IGM a émis des débentures à 4,206 % d'un montant de 250 M\$ arrivant à échéance le 21 mars 2050. IGM s'est servi du produit net pour financer le rachat, le 30 avril 2019, de ses actions privilégiées de premier rang de série B à dividende non cumulatif de 5,90 % émises et en circulation, d'un montant de 150 M\$, ainsi que pour les besoins généraux de l'entreprise.

Le 7 mars 2018, les débentures à 6,58 % d'un montant de 150 M\$ d'IGM sont arrivées à échéance à leur montant en capital plus les intérêts courus.

Le 11 juillet 2018, IGM a émis des débentures à 4,174 % d'un montant de 200 M\$ arrivant à échéance le 13 juillet 2048. Les intérêts sur les débentures sont payables semestriellement à terme échu le 13 janvier et le 13 juillet, à compter du 13 janvier 2019, jusqu'à la date à laquelle les débentures sont remboursées. Les débentures sont remboursables en tout temps, avant le 13 janvier 2048, en totalité ou en partie, au prix établi selon le rendement des obligations du Canada ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants, et à compter du 13 janvier 2048, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, plus les intérêts courus et impayés dans chaque cas. Le 10 août 2018, IGM a utilisé le produit net, ainsi qu'une partie de sa trésorerie interne existante, pour financer le remboursement anticipé de la totalité de ses débentures à 7,35 % d'un montant de 375 M\$ arrivant à échéance le 8 avril 2019. Une prime de 11 M\$ a été versée au moment du remboursement anticipé et a été comptabilisée dans les charges financières dans les états des résultats.

VARIATIONS DES DÉBENTURES ET AUTRES INSTRUMENTS D'EMPRUNT

Le tableau suivant présente les variations, avec et sans effet sur la trésorerie, des débentures et autres instruments d'emprunt de la Société découlant des activités de financement :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Solde au début de l'exercice	8 492	8 128
Émission de débentures et de billets de premier rang	250	1 712
Remboursement de débentures	(232)	(1 621)
Augmentation des autres instruments d'emprunt	1	38
Diminution des autres instruments d'emprunt	(39)	(1)
Fluctuations des taux de change et autres	(222)	236
Solde à la fin de l'exercice	8 250	8 492

NOTE 15 Débentures et autres instruments d'emprunt (suite)

Les remboursements de capital sur les débentures et autres instruments d'emprunt s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices et par la suite :

2020	937
2021	-
2022	-
2023	730
2024	-
Par la suite	6 623

NOTE 16 Autres passifs

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créditeurs	3 785	3 644
Découvert bancaire	379	457
Dividendes et intérêts à verser	462	472
Impôt sur le bénéfice exigible	466	457
Provisions au titre des produits différés	380	441
Dépôts et certificats	886	622
Fonds détenus en vertu de contrats de réassurance	1 433	1 367
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi [note 25]	1 897	1 676
Obligations locatives	682	-
Parts de fonds à durée de vie limitée	125	37
Autres	1 975	1 787
	12 470	10 960

Les autres passifs d'un montant total de 7 963 M\$ au 31 décembre 2019 (7 471 M\$ au 31 décembre 2018) devraient être réglés au cours des 12 prochains mois.

OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau ci-dessous présente les variations des obligations locatives de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

	31 décembre 2019
Obligations locatives initiales au 1 ^{er} janvier 2019 [note 2]	661
Entrées	136
Modifications	(22)
Palements de loyers	(100)
Intérêts	27
Fluctuations des taux de change et autres	(20)
Obligations locatives à la fin de l'exercice	682

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés au titre des obligations locatives pour les cinq prochains exercices et par la suite :

2020	111
2021	99
2022	83
2023	67
2024	63
Par la suite	447
Total des obligations locatives non actualisées au 31 décembre 2019	870

NOTE 17 Impôt sur le bénéfice**IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE**

Les composantes de la charge d'impôt sur le bénéfice comptabilisée dans les états des résultats s'établissent comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Impôt exigible	399	538
Impôt différé		
Création et résorption de différences temporaires	(2)	50
Charge d'impôt découlant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non comptabilisés	217	16
Incidence de la variation des taux d'imposition ou de l'imposition de nouveaux impôts et autres	(13)	(2)
	202	64
	601	602

Le tableau ci-dessous présente l'impôt exigible et l'impôt différé en ce qui a trait aux éléments non comptabilisés dans les états des résultats :

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Autres éléments de bénéfice global	Fonds propres	Autres éléments de bénéfice global	Fonds propres
Charge (économie) d'impôt exigible	4	78	(2)	-
Charge (économie) d'impôt différé	(20)	20	(36)	(16)
	(16)	98	(38)	(16)

TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF

Le taux d'imposition effectif de la Société se calcule comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
	%	%
Taux d'imposition prévus par la loi combinés (fédéral et provinciaux) au Canada	26,6	26,7
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :		
Produits de placement non imposables	(4,5)	(5,2)
Taux d'imposition effectifs moins élevés applicables au bénéfice non assujetti à l'impôt au Canada	(8,4)	(7,5)
Quote-part du bénéfice des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	(1,4)	(0,5)
Incidence du changement de taux sur l'impôt différé	(0,3)	-
Autres ^[1]	3,9	0,9
Taux d'imposition effectif	15,9	14,4

[1] Comprend l'incidence d'une diminution de l'actif d'impôt différé comptabilisé par une des filiales de Lifeco, en raison d'une incertitude quant au moment où le montant du bénéfice imposable projeté sera disponible pour utiliser certaines pertes d'exploitation nettes soumises à des restrictions, soit une charge de 199 M\$ et une augmentation du taux d'imposition effectif de 5,3 %. Ce facteur a été partiellement contrebalancé par un profit de 101 M\$ attribuable à la résolution de questions en cours avec une administration fiscale étrangère qui a réduit le taux d'imposition effectif de 2,7 %.

NOTE 17 Impôt sur le bénéfice (suite)**IMPÔT DIFFÉRÉ**

Le montant net et les variations de l'impôt différé se composent de ce qui suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	Placements	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Régimes à prestations définies	Crédits d'impôt et autres	Total
Solde au début de l'exercice	(1 387)	(363)	1 393	(760)	354	312	(451)
Comptabilisé dans les états des résultats	362	(170)	(244)	(61)	(23)	(66)	(202)
Comptabilisé dans les états du résultat global	-	(25)	-	-	53	(8)	20
Comptabilisé dans les états des variations des fonds propres	(20)	-	-	-	-	-	(20)
Acquisitions d'entreprises	-	-	-	(1)	-	-	(1)
Fluctuations des taux de change et autres	62	21	(48)	16	(15)	(36)	-
Solde à la fin de l'exercice	(983)	(537)	1 101	(806)	369	202	(654)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	Placements	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Régimes à prestations définies	Crédits d'impôt et autres	Total
Solde au début de l'exercice	(976)	(602)	1 147	(682)	361	262	(490)
Comptabilisé dans les états des résultats	(395)	223	150	(63)	(14)	35	(64)
Comptabilisé dans les états du résultat global	-	40	-	-	(5)	1	36
Comptabilisé dans les états des variations des fonds propres	9	-	-	-	-	7	16
Acquisitions d'entreprises	41	-	-	-	-	(8)	33
Fluctuations des taux de change et autres	(66)	(24)	96	(15)	12	15	18
Solde à la fin de l'exercice	(1 387)	(363)	1 393	(760)	354	312	(451)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Présentés aux bilans comme suit :		
Actifs d'impôt différé	775	1 066
Passifs d'impôt différé	(1 429)	(1 517)
	(654)	(451)

La direction de la Société et la direction de ses filiales évaluent la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs et elles estiment que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2019, sera recouvrable.

Au 31 décembre 2019, un actif d'impôt différé de 1 065 M\$ (1 357 M\$ au 31 décembre 2018) avait été comptabilisé par Lifeco relativement à des pertes fiscales reportées en avant qui totalisaient 6 832 M\$ (8 568 M\$ en 2018). De ce montant, une tranche de 5 814 M\$ viendra à expiration entre 2020 et 2039, et il n'existe aucune date d'expiration pour la tranche restante de 1 018 M\$. Lifeco réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le bénéfice exigible.

Une filiale de Lifeco a enregistré des pertes sur plusieurs exercices. Le solde net de l'actif d'impôt différé de cette filiale se chiffrait à 478 M\$ (367 M\$ US) au 31 décembre 2019 et était principalement constitué du montant net des pertes d'exploitation et de déductions futures liées au goodwill. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la direction de Lifeco a déterminé qu'il était approprié de réduire d'un montant de 199 M\$ (151 M\$ US) l'actif d'impôt différé comptabilisé en raison d'une incertitude quant au moment où le montant du bénéfice imposable projeté sera disponible pour utiliser certaines pertes d'exploitation nettes soumises à des restrictions, générées au cours des exercices les plus anciens où une perte a été enregistrée. La diminution des actifs d'impôt différé a donné lieu à une augmentation de la charge d'impôt de 199 M\$ (151 M\$ US) dans les états des résultats. La direction de Lifeco a conclu qu'il est probable que la filiale et d'autres filiales traditionnellement rentables avec lesquelles la filiale présente ou prévoit présenter une déclaration de revenus consolidée aux États-Unis produiront un bénéfice imposable suffisant pour utiliser les pertes et les déductions américaines non utilisées pour lesquelles un actif d'impôt différé a été comptabilisé.

NOTE 17 Impôt sur le bénéfice (suite)

Au 31 décembre 2019, la Société et ses filiales disposaient de pertes autres qu'en capital de 1 757 M\$ (531 M\$ en 2018) pouvant servir à réduire le bénéfice imposable futur et dont les avantages n'ont pas été comptabilisés. De ce montant, une tranche de 1 738 M\$ viendra à expiration entre 2020 et 2039, et il n'existe aucune date d'expiration pour la tranche restante de 19 M\$. De plus, la Société et ses filiales disposent de pertes en capital pouvant être reportées en avant de 153 M\$ (151 M\$ en 2018) qui peuvent être utilisées pour une durée indéfinie afin de contrebalancer des gains en capital futurs et dont les avantages n'ont pas été comptabilisés.

Au 31 décembre 2019, la Société et ses filiales avaient des différences temporaires déductibles de 292 M\$ (194 M\$ en 2018) dont les avantages n'ont pas été comptabilisés. Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucun passif d'impôt différé n'avait été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans les filiales et aux entreprises contrôlées conjointement, car la Société et ses filiales sont en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire se résorbera, et il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

NOTE 18 Capital social**AUTORISÉ**

Le capital autorisé de la Financière Power comprend un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en série, un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang pouvant être émises en série et un nombre illimité d'actions ordinaires.

ÉMIS ET EN CIRCULATION

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Nombre d'actions	Capital social	Nombre d'actions	Capital social
		\$		\$
Actions privilégiées (perpétuelles) de premier rang				
Série A ^[i]	4 000 000	100	4 000 000	100
Série D ^[ii]	6 000 000	150	6 000 000	150
Série E ^[ii]	8 000 000	200	8 000 000	200
Série F ^[ii]	6 000 000	150	6 000 000	150
Série H ^[ii]	6 000 000	150	6 000 000	150
Série I ^[ii]	8 000 000	200	8 000 000	200
Série K ^[ii]	10 000 000	250	10 000 000	250
Série L ^[ii]	8 000 000	200	8 000 000	200
Série O ^[ii]	6 000 000	150	6 000 000	150
Série P ^[ii]	8 965 485	224	8 965 485	224
Série Q ^[ii]	2 234 515	56	2 234 515	56
Série R ^[ii]	10 000 000	250	10 000 000	250
Série S ^[ii]	12 000 000	300	12 000 000	300
Série T ^[ii]	8 000 000	200	8 000 000	200
Série V ^[ii]	10 000 000	250	10 000 000	250
		2 830		2 830
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	714 096 479	833	713 871 479	826
Émises en vertu du régime d'options sur actions	-	-	225 000	7
Offre publique de rachat importante				
Émission découlant de l'incidence du choix relatif aux sociétés de portefeuille admissibles	467 839 296	1 466	-	-
Annulation d'actions	(467 839 296)	(910)	-	-
Rachat aux fins d'annulation	(49 999 973)	(97)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	664 096 506	1 292	714 096 479	833

Actions privilégiées de premier rang

[i] Les actions privilégiées de premier rang, série A, donnent droit à un dividende cumulatif trimestriel à un taux variable égal à un quart de 70 % de la moyenne des taux préférentiels de deux grandes banques à charte canadiennes. Ces actions sont rachetables au gré de la Société au prix de 25,00 \$ par action plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.

NOTE 18 Capital social (suite)

[ii] Les séries d'actions privilégiées de premier rang suivantes donnent droit à des dividendes privilégiés en trésorerie non cumulatifs, payables trimestriellement. La Société pourra racheter contre trésorerie les actions privilégiées de premier rang, en totalité ou en partie, au gré de la Société, plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat. Le tableau suivant présente les dividendes et les modalités de rachat :

Actions privilégiées de premier rang		Dividendes en trésorerie payables trimestriellement (en \$/action)	Première date de rachat par l'émetteur	Prix de rachat (en \$/action)
À dividende non cumulatif, à taux fixe				
Série D,	5,50 %	0,343750	Actuellement rachetable	25,00
Série E,	5,25 %	0,328125	Actuellement rachetable	25,00
Série F,	5,90 %	0,368750	Actuellement rachetable	25,00
Série H,	5,75 %	0,359375	Actuellement rachetable	25,00
Série I,	6,00 %	0,375000	Actuellement rachetable	25,00
Série K,	4,95 %	0,309375	Actuellement rachetable	25,00
Série L,	5,10 %	0,318750	Actuellement rachetable	25,00
Série O,	5,80 %	0,362500	Actuellement rachetable	25,00
Série R,	5,50 %	0,343750	Actuellement rachetable	25,50
Série S,	4,80 %	0,300000	Actuellement rachetable	25,75
Série V,	5,15 %	0,321875	31 juillet 2022	26,00
À dividende non cumulatif, rajusté tous les cinq ans ^[1]				
Série P,	2,31 %	0,144125	31 janvier 2021	25,00
Série T,	4,22 % ^[2]	0,263438	31 janvier 2024	25,00
À dividende non cumulatif, à taux variable				
Série Q,	Bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois + 1,60 % ^[3]	Variable	31 janvier 2021	25,00

[1] Le taux de dividende sera rajusté à la première date de rachat par l'émetteur et tous les cinq ans par la suite pour correspondre au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'un écart de rajustement (1,60 % pour la série P et 2,37 % pour la série T). Les détenteurs ont la possibilité de convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux variable, sous réserve de certaines conditions, à la première date de rachat et tous les cinq ans par la suite à un taux correspondant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois majoré de l'écart de rajustement indiqué.

[2] Le 31 janvier 2019, les actions de série T ont fait l'objet d'un rajustement du taux de dividende et les détenteurs d'actions de série T ont eu le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif. Aucune des 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série T n'a été convertie en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif de série U. Le taux de dividende des actions de série T a été rajusté à un taux fixe de 4,215 % par année, soit un dividende en trésorerie de 0,263438 \$ par action, payable trimestriellement.

[3] Les détenteurs ont la possibilité de convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang, série P, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2021, et tous les cinq ans par la suite.

Actions ordinaires

En 2019, la Société n'a émis aucune action ordinaire en vertu de son Régime d'options sur actions à l'intention des employés (225 000 actions ordinaires ont été émises en 2018, pour une contrepartie de 7 M\$).

En 2019, les dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Société se sont élevés à 1,822 \$ par action (1,732 \$ par action en 2018).

Offre publique de rachat importante

Le 17 avril 2019, la Société a complété son offre publique de rachat importante (l'offre de CFP) et a racheté aux fins d'annulation 49 999 973 de ses actions ordinaires à un prix de rachat de 33,00 \$ par action ordinaire, pour un montant total de 1,65 G\$. L'excédent du montant payé en vertu de l'offre de CFP sur le capital social, soit 1,55 G\$, a été comptabilisé en réduction des bénéfices non distribués. Les coûts de transaction de 5 M\$ engagés dans le cadre de l'offre de CFP ont été comptabilisés dans les bénéfices non distribués.

Transaction avec une partie liée

Dans le cadre de l'offre de CFP, Power Corporation, la société mère de la Société, a participé à l'offre de CFP et a déposé ses actions ordinaires de la Financière Power de manière proportionnelle et non proportionnelle. À la suite de l'offre de CFP, la participation de Power Corporation dans la Financière Power a diminué, passant de 65,5 % à 64,1 % immédiatement après l'offre de CFP. Power Corporation a effectué son dépôt d'actions par l'entremise du choix relatif aux sociétés de portefeuille admissibles (tel qu'il est décrit dans l'offre), que la Société a aussi offert aux autres actionnaires, en vertu duquel la Société a émis puis annulé 467 839 296 actions ordinaires. Ceci s'est traduit par une augmentation nette de 556 M\$ du capital social et une diminution correspondante des bénéfices non distribués, sans incidence sur les fonds propres.

NOTE 19 Rémunération fondée sur des actions**RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS**

En vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Financière Power, 27 498 801 actions ordinaires sont réservées pour émission. Le régime stipule que le prix d'exercice de l'option ne doit pas être inférieur au cours du marché de l'action à la date à laquelle l'option est attribuée. En règle générale, les droits liés aux options octroyées sont acquis sur des périodes commençant au plus tôt un an après la date de l'octroi et au plus tard cinq ans après la date de l'octroi. Les options en circulation, pour lesquelles les droits ne sont pas totalement acquis, sont assorties des conditions d'acquisition suivantes :

Année d'attribution	Options	Conditions d'acquisition
2015	147 112	Les droits deviendront acquis uniformément sur une période de cinq ans.
2016	231 009	Les droits deviendront acquis uniformément sur une période de cinq ans.
2016	532 974	50 % des droits deviendront acquis trois ans après la date de l'octroi, et 50 % quatre ans après la date de l'octroi.
2017	1 471 665	50 % des droits deviendront acquis trois ans après la date de l'octroi, et 50 % quatre ans après la date de l'octroi.
2018	1 783 268	50 % des droits deviendront acquis trois ans après la date de l'octroi, et 50 % quatre ans après la date de l'octroi.
2019	1 923 445	50 % des droits deviendront acquis trois ans après la date de l'octroi, et 50 % quatre ans après la date de l'octroi.

Le tableau suivant résume la situation du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Financière Power aux 31 décembre 2019 et 2018 ainsi que la variation qui s'est produite au cours des exercices concernés :

	2019		2018	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation au début de l'exercice	11 292 625	32,36	11 291 779	32,59
Attribuées	1 923 445	32,68	1 809 883	31,78
Exercées	-	-	(225 000)	29,63
Ayant fait l'objet d'une renonciation et expirées	(136 182)	26,22	(1 584 037)	33,76
En circulation à la fin de l'exercice	13 079 888	32,47	11 292 625	32,36
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	6 990 415	32,00	5 708 266	31,22

Le tableau suivant résume les données sur les options sur actions en circulation au 31 décembre 2019 :

Fourchette des prix d'exercice	Date d'expiration	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
		Options	Durée de vie restante moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
\$				\$		\$
28,13 - 32,46	2020	698 779	0,6	28,25	698 779	28,25
26,37 - 30,18	2021	777 503	1,6	26,54	777 503	26,54
25,07 - 38,35	2022	750 959	2,6	26,25	750 959	26,25
30,64 - 32,58	2023	756 189	3,6	32,44	756 189	32,44
34,01 - 35,36	2024	1 667 810	4,5	34,10	1 649 979	34,12
33,37 - 38,35	2025	1 641 825	5,3	36,81	1 494 713	37,00
30,27 - 32,32	2026	1 614 144	6,2	31,85	862 293	31,83
32,65 - 35,36	2027	1 468 041	7,2	35,33	-	-
31,78	2028	1 781 193	8,2	31,78	-	-
32,68	2029	1 923 445	9,3	32,68	-	-
		13 079 888	5,8	32,47	6 990 415	32,00

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Dans le cadre de la réorganisation (note 33) complétée le 13 février 2020, Power Corporation a pris en charge le régime d'options sur actions de la Société. Les 13 079 888 options en circulation au 13 février 2020 en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Financière Power ont été échangées contre des options visant l'acquisition d'actions comportant des droits de vote limités de Power Corporation.

NOTE 19 Rémunération fondée sur des actions (suite)**CHARGE DE RÉMUNÉRATION**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Financière Power a attribué 1 923 445 options (1 809 883 options en 2018) en vertu de son Régime d'options sur actions à l'intention des employés. La juste valeur de ces options a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, en utilisant les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2019	2018
Rendement des actions	5,3 %	4,4 %
Volatilité attendue	15,3 %	17,5 %
Taux d'intérêt sans risque	1,8 %	2,1 %
Durée prévue (en années)	9,4	9,2
Juste valeur par option octroyée (en \$/option)	1,54	2,86
Prix d'exercice moyen pondéré (en \$/option)	32,68	31,78

La volatilité attendue a été estimée en fonction de la volatilité historique du cours des actions de la Société sur la durée de vie prévue des options.

Lifeco et IGM ont également établi des régimes d'options sur actions en vertu desquels des options peuvent être accordées à certains dirigeants et employés. De plus, d'autres filiales de la Société ont établi des régimes de rémunération fondée sur des actions. Une charge de rémunération est enregistrée en fonction de la juste valeur des options ou de la juste valeur des instruments de capital à la date d'octroi, amortie sur la période d'acquisition des droits. Le montant total de la charge de rémunération relative aux options sur actions attribuées par la Société et ses filiales s'est chiffré à 55 M\$ en 2019 (47 M\$ en 2018) et est comptabilisé dans les charges d'exploitation et frais administratifs des états des résultats.

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT

La Financière Power a créé un Régime d'unités d'actions liées au rendement à l'intention de certains employés et dirigeants (les participants) afin de contribuer à les maintenir en poste et à harmoniser davantage les intérêts des participants et ceux des actionnaires. En vertu du Régime, les unités d'actions liées au rendement peuvent être attribuées chaque année et sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits relatives au temps et au rendement. La valeur de chaque unité d'action liée au rendement se fonde sur le cours des actions ordinaires de la Société. Les unités d'actions liées au rendement sont réglées en trésorerie et les droits sont acquis sur une période de trois ans. Au moment de l'attribution, les participants peuvent choisir de recevoir une partie de leurs unités d'actions liées au rendement sous forme d'unités d'actions différées liées au rendement, dont les droits sont également acquis sur une période de trois ans. Les unités d'actions différées liées au rendement sont rachetables au moment où un participant cesse d'être un employé de la Société ou d'une de ses sociétés affiliées, ou advenant son décès, et elles seront acquittées au moyen d'un montant forfaitaire en trésorerie, selon la valeur d'une unité d'action différée liée au rendement à ce moment. Des unités d'actions liées au rendement et des unités d'actions différées liées au rendement supplémentaires sont émises à l'égard des dividendes à payer sur les actions ordinaires, selon la valeur de telles unités à la date de versement des dividendes. La valeur comptable du passif au titre des unités d'actions liées au rendement était de 24 M\$ (13 M\$ en 2018), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.

NOTE 19 Rémunération fondée sur des actions (suite)**RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES**

La Financière Power a établi un Régime d'unités d'actions différées à l'intention de ses administrateurs afin de mieux aligner les intérêts des administrateurs et ceux des actionnaires. Aux termes de ce régime, les administrateurs participant au Régime recevront la moitié de leurs honoraires annuels en unités d'actions différées et pourront choisir de recevoir le reste de leurs honoraires annuels et de leurs jetons de présence entièrement en unités d'actions différées, entièrement en trésorerie, ou en parts égales en trésorerie et en unités d'actions différées. Le nombre d'unités d'actions différées octroyées est calculé en divisant le montant de la rémunération payable par le cours de clôture moyen de cinq jours des actions ordinaires de la Société à la Bourse de Toronto pour les cinq derniers jours du trimestre (la valeur d'une unité d'action différée). L'administrateur recevra d'autres unités d'actions différées à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires, selon la valeur d'une telle unité à la date à laquelle les dividendes sur les actions ordinaires ont été versés. Les unités d'actions différées seront payables au moment où l'administrateur ne siégera plus au conseil (pourvu que l'administrateur ne soit pas un administrateur, un dirigeant ou un employé d'une société affiliée de la Société) ou advenant son décès, et seront acquittées au moyen d'un montant forfaitaire en trésorerie, selon la valeur de l'unité d'actions différées à ce moment. Au 31 décembre 2019, la valeur des unités d'actions différées en circulation était de 20 M\$ (17 M\$ en 2018), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs. Les administrateurs peuvent aussi participer au Régime d'achat d'actions des administrateurs.

RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

La Financière Power a mis en place un Régime d'achat d'actions à l'intention des employés permettant aux employés de souscrire jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut afin d'acheter, sur le marché libre, des actions comportant des droits de vote limités de Power Corporation du Canada. La Financière Power investit un montant égal ou moindre au nom de l'employé.

AUTRES ATTRIBUTIONS DE DROITS À UN PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS DE FILIALES

Les filiales de la Société offrent également d'autres régimes d'attributions de droits à un paiement fondé sur des actions et d'unités d'actions liées au rendement (les régimes) à leurs administrateurs, leurs dirigeants et leurs employés. Certains de ces régimes sont réglés en trésorerie et comptabilisés dans les autres passifs. La charge de rémunération totale relative aux régimes de ces filiales s'est élevée à 95 M\$ en 2019 (45 M\$ en 2018) et est comptabilisée dans les charges d'exploitation et frais administratifs des états des résultats.

NOTE 20 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle de Lifeco et d'IGM, de leurs filiales et des autres filiales de la Société incluses dans les bilans sont les suivantes :

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Lifeco	IGM et autres filiales	Total	Lifeco	IGM et autres filiales	Total
Participations ne donnant pas le contrôle au début de l'exercice						
Montants présentés antérieurement	11 724	1 645	13 369	11 256	1 558	12 814
Changement de méthodes comptables [note 2]	(32)	(3)	(35)	-	-	-
Solde retraité des participations ne donnant pas le contrôle au début de l'exercice	11 692	1 642	13 334	11 256	1 558	12 814
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	827	239	1 066	954	243	1 197
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(131)	(33)	(164)	169	5	174
Dividendes	(584)	(186)	(770)	(567)	(197)	(764)
Rachat d'actions ordinaires et remboursement d'actions privilégiées, déduction faite de l'émission d'instruments de fonds propres ^[1]	(295)	(166)	(461)	(30)	9	(21)
Incidence des variations des participations et autres ^[1]	(137)	29	(108)	(58)	27	(31)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin de l'exercice	11 372	1 525	12 897	11 724	1 645	13 369

[1] Comprend l'incidence du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation par Lifeco en vertu de son offre publique de rachat importante.

La valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle comprend ce qui suit :

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Lifeco	IGM et autres filiales	Total	Lifeco	IGM et autres filiales	Total
Détenteurs d'actions ordinaires	5 899	1 525	7 424	6 273	1 495	7 768
Détenteurs d'actions privilégiées	2 714	-	2 714	2 714	150	2 864
Surplus attribuable au compte de participation	2 759	-	2 759	2 737	-	2 737
	11 372	1 525	12 897	11 724	1 645	13 369

L'information financière de Lifeco et d'IGM au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date peut être obtenue dans les documents d'information qu'elles publient. Le tableau ci-dessous présente l'information financière résumée de Lifeco et d'IGM :

	2019		2018	
	Lifeco	IGM	Lifeco	IGM
Bilan				
Actif	451 167	15 391	427 689	15 609
Passif	425 624	10 892	400 291	11 007
Fonds propres	25 543	4 499	27 398	4 602
Résultat global				
Bénéfice net	2 507	749	3 075	776
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(520)	(60)	632	25
Flux de trésorerie				
Activités d'exploitation	6 110	712	6 494	785
Activités de financement	(3 981)	(1 069)	(1 267)	(1 132)
Activités d'investissement	(1 539)	427	(4 776)	30

NOTE 21 Gestion du capital**FINANCIÈRE POWER**

À la suite de la réorganisation (note 33), Power Corporation détient la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Les actions privilégiées et les titres d'emprunt de la Société demeurent en circulation. En tant que société de portefeuille, la Financière Power a les objectifs suivants en matière de gestion du capital :

- offrir des rendements à long terme attrayants aux actionnaires de la Société;
- offrir une flexibilité financière suffisante pour mettre en application sa stratégie de croissance qui vise à investir en temps opportun dans ses sociétés en exploitation et à effectuer d'autres placements lorsque des occasions se présentent;
- maintenir une structure du capital qui correspond à la nature à long terme de ses placements en maximisant l'utilisation du capital permanent;
- maintenir une notation de crédit appropriée qui lui garantit un accès stable aux marchés financiers.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de la liquidité de ses placements. Afin de maintenir ou de modifier sa structure du capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires ou émettre du capital.

La structure du capital de la Société comprend les débentures, les actions privilégiées perpétuelles, les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires et les participations ne donnant pas le contrôle. La Société considère les actions privilégiées perpétuelles comme une source efficiente de capitaux permanents. La Société est un investisseur à long terme et, à ce titre, elle détient des positions dans des placements à long terme ainsi que de la trésorerie et des titres à revenu fixe afin de répondre à ses besoins en matière de liquidités.

Le conseil d'administration de la Société est responsable de la gestion du capital. La direction de la Société est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital et de la mise en œuvre et du suivi de ses plans de capital. Le conseil d'administration de la Société examine et approuve les transactions liées au capital, telles que l'émission, le remboursement et le rachat d'actions ordinaires, d'actions privilégiées perpétuelles et de débentures. Les conseils d'administration des filiales de la Société, de même que ceux de Pargesa et de Groupe Bruxelles Lambert, supervisent et sont responsables de la gestion du capital de leur société respective.

Le 17 avril 2019, la Société a complété l'offre de CFP et a racheté aux fins d'annulation 1,65 G\$ de ses actions ordinaires. L'offre de CFP a facilité le rachat d'actions ordinaires à des valeurs de marché intéressantes et a permis de rembourser du capital aux actionnaires tout en maintenant une situation du capital solide pour financer les occasions de croissance futures.

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital réglementaire imposée de l'extérieur. Toutefois, Lifeco et certaines de ses principales filiales, les filiales d'IGM, de même que certaines autres filiales de la Société, sont assujetties à des exigences en matière de capital réglementaire et elles gèrent leur capital, tel qu'il est décrit ci-dessous.

LIFECO

Lifeco gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de Lifeco sont les suivants :

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales en matière de capital réglementaire applicables dans les territoires où les filiales exercent leurs activités;
- conserver d'excellentes notations de crédit et une solidité financière lui assurant un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficiente afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques d'exploitation et des plans stratégiques de Lifeco.

Lifeco a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter tous les risques significatifs. La direction de Lifeco est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital relatives à la mise en œuvre et au suivi du plan de capital.

NOTE 21 Gestion du capital (suite)

Le niveau de capitalisation cible de Lifeco et de ses filiales est déterminé en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'il atteigne un seuil inférieur aux exigences minimales en matière de capital réglementaire dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de solidité financière et d'autres notations à Lifeco, et la volonté de réunir suffisamment de capital pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité à respecter ses obligations envers les titulaires de polices et ses autres obligations.

Les filiales de Lifeco, la Great-West, Great-West Life & Annuity et les entités dont le siège social est situé en Europe sont assujetties à des exigences minimales en matière de capital réglementaire.

- Au Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a défini une norme de mesure de l'adéquation des fonds propres réglementaires des compagnies d'assurance-vie constituées en personnes morales en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales, connue sous le nom de test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV). Le ratio du TSAV permet de comparer les ressources en matière de capital réglementaire d'une société avec son coussin de solvabilité de base, ou son capital requis. Le coussin de solvabilité de base, tel qu'il est défini par le BSIF, correspond à la somme de toutes les exigences en matière de capital réglementaire multipliée par un facteur scalaire de 1,05. Le total des ressources en matière de capital correspond à la somme du capital disponible, de la provision d'excédent et des dépôts admissibles. Le BSIF a établi un ratio total cible de surveillance de 100 % et un ratio total minimum de surveillance de 90 %. Au 31 décembre 2019, le ratio du TSAV consolidé de la Great-West était de 135 % (140 % au 31 décembre 2018).
- Pour les entités dont le siège social est situé en Europe, les politiques locales en matière de solvabilité correspondent à Solvabilité II. Aux 31 décembre 2019 et 2018, toutes les entités de Lifeco réglementées en Europe répondaient aux exigences en matière de capital et de solvabilité prescrites en vertu de Solvabilité II.
- Great-West Life & Annuity est assujettie au régime de capital réglementaire fondé sur les risques aux États-Unis.
- D'autres établissements et filiales de Lifeco à l'étranger doivent se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité des territoires où ils sont présents. Aux 31 décembre 2019 et 2018, Lifeco maintenait des niveaux de capital supérieurs aux exigences réglementaires minimales locales dans chacun des territoires de ses autres établissements à l'étranger.

FINANCIÈRE IGM

L'objectif d'IGM en matière de gestion du capital consiste à maximiser le rendement pour les actionnaires tout en s'assurant qu'elle soit capitalisée de façon à respecter les exigences en matière de capital réglementaire, à combler les besoins en fonds de roulement et à favoriser l'expansion des affaires. Les pratiques d'IGM en matière de gestion du capital sont axées sur la préservation de la qualité de sa situation financière en maintenant des assises financières et un bilan solides. IGM évalue régulièrement ses pratiques en matière de gestion du capital en fonction des changements de la conjoncture économique.

Le capital d'IGM est principalement utilisé dans le cadre de ses activités d'exploitation continues en vue de satisfaire à ses besoins en fonds de roulement, de même que pour soutenir ses placements à long terme, l'expansion des affaires et d'autres objectifs stratégiques.

Les filiales d'IGM assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire comprennent les courtiers en valeurs mobilières, les courtiers de fonds communs de placement, les courtiers sur le marché non réglementé, les gestionnaires de portefeuille, les gestionnaires de fonds d'investissement et une société de fiducie. Ces filiales d'IGM sont tenues de maintenir des niveaux de capital minimaux en fonction du fonds de roulement, des liquidités ou des fonds propres attribuables aux actionnaires. Aux 31 décembre 2019 et 2018, les filiales d'IGM se conformaient à toutes les exigences en matière de capital réglementaire.

AUTRES FILIALES

Certaines autres filiales sont assujetties à des exigences en matière de capital réglementaire, y compris un courtier de fonds communs de placement, des gestionnaires de portefeuille et un courtier exécutant. Ces autres filiales sont tenues de maintenir des niveaux de capital minimaux en fonction du fonds de roulement, des liquidités ou des fonds propres attribuables aux actionnaires. Aux 31 décembre 2019 et 2018, ces autres filiales se conformaient à toutes les exigences en matière de capital réglementaire.

NOTE 22 Gestion des risques

La Société et ses filiales ont établi des politiques, des procédures et des lignes directrices pour déterminer, mesurer, surveiller et atténuer les risques liés aux instruments financiers. Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque de marché.

- Le risque de liquidité correspond au risque que la Société et ses filiales ne soient pas en mesure de respecter la totalité de leurs engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou qu'elles ne puissent, au moment opportun, obtenir du capital ou monétiser des actifs dans des conditions normales de marché.
- Le risque de crédit se rapporte à l'éventualité d'une perte financière pour la Société et ses filiales si, dans le cadre d'une transaction, une contrepartie ne respecte pas ses obligations de paiement. Le risque de crédit peut être lié à la défaillance d'un seul émetteur de titres d'emprunt, à la variation des écarts de crédit associés aux titres à revenu fixe négociables et au risque de contrepartie, qui se rapporte aux dérivés.
- Le risque de marché correspond au risque que la valeur de marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché. Ces derniers peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.
 - Le risque de change réside dans le fait que les activités de la Société, de ses filiales, de ses entreprises contrôlées conjointement et de ses entreprises associées sont libellées dans différentes devises et que les placements et les bénéfices en devises sont convertis à divers moments et à divers taux de change lorsque des fluctuations défavorables des taux de change se produisent.
 - Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt.
 - Le risque de prix correspond au risque d'une perte éventuelle liée à la sensibilité du cours de marché d'un instrument financier découlant de la volatilité des marchés boursiers.

La présente note annexe aux états financiers contient des estimations de sensibilité et des mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment en raison :

- de l'évaluation des circonstances donnant lieu au scénario, qui pourrait entraîner des changements aux approches d'investissement et de réinvestissement et aux scénarios de taux d'intérêt pris en compte;
- des changements apportés aux hypothèses actuarielles et aux hypothèses sur le rendement des investissements et les activités d'investissement futures;
- des résultats réels, qui pourraient être différents des résultats prévus aux hypothèses;
- des changements apportés à la répartition des activités, aux taux d'imposition effectifs et à d'autres facteurs liés au marché;
- des interactions entre ces facteurs et les hypothèses lorsque plusieurs changent;
- des limites générales des modèles internes.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs en fonction des hypothèses mentionnées ci-dessus. Étant donné la nature de ces calculs, la Société ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net correspondra à celle qui est indiquée.

FINANCIÈRE POWER ET AUTRES FILIALES

Le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque de marché de la Financière Power et des autres filiales sont expliqués dans la première partie de la présente note. Les sections qui suivent portent sur les risques relatifs à Lifeco et à IGM.

Risque de liquidité

La Financière Power est une société de portefeuille. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société proviennent principalement des dividendes reçus de ses filiales et de l'entreprise contrôlée conjointement, ainsi que des produits tirés des placements, moins les charges d'exploitation, les charges financières, l'impôt sur le bénéfice et le versement de dividendes à ses détenteurs d'actions ordinaires et privilégiées. La capacité de Lifeco, d'IGM et de Parjointco, qui sont également des sociétés de portefeuille, à s'acquitter de leurs obligations et à verser des dividendes dépend de la réception de dividendes de leurs propres filiales.

NOTE 22 Gestion des risques (suite)

La Société évalue régulièrement ses exigences en matière de liquidités et cherche à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour s'acquitter de ses obligations à l'égard des charges d'exploitation, des charges financières et du versement de dividendes sur les actions privilégiées pendant une période raisonnable, tel qu'il est défini dans ses politiques. La capacité de la Financière Power et des autres filiales à obtenir du financement supplémentaire dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des activités et du profil de risque de la Financière Power et de ses filiales.

Les autres filiales disposent de marges de crédit non engagées de 65 M\$ auprès de banques canadiennes (un montant de 57 M\$ était disponible au 31 décembre 2019).

Les remboursements de capital sur les débentures (autres que ceux de Lifeco et d'IGM mentionnés ci-dessous) d'un montant de 250 M\$ échéant en 2023 représentent la seule obligation contractuelle importante en matière de liquidités de la Financière Power.

La gestion du risque de liquidité de la Financière Power et des autres filiales n'a pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2018.

Risque de crédit

Les titres à revenu fixe et les dérivés sont assujettis au risque de crédit. La Société atténue le risque de crédit lié à ses titres à revenu fixe en respectant une politique en matière de placement, laquelle établit des directives quant aux limites d'exposition en définissant les titres admissibles, les notations minimales et les limites de concentration.

Les titres à revenu fixe, qui sont compris dans les placements et dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, se composent principalement d'obligations, d'acceptations bancaires et de dépôts temporaires très liquides auprès de banques à charte canadiennes et de banques dans les territoires où la Financière Power exerce ses activités, ainsi que d'obligations et de titres à court terme émis ou garantis par les gouvernements canadien ou américain. La Société évalue régulièrement les notations de crédit de ses contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable.

Les dérivés peuvent aussi être utilisés pour atténuer l'exposition au risque de change. La Société révisé régulièrement les notations de crédit de ses contreparties relatives aux instruments financiers dérivés. Les contrats sur dérivés sont négociés sur le marché hors cote avec des contreparties qui sont des institutions financières bien cotées.

Les instruments financiers des autres filiales sont assujettis au risque de crédit. Les autres filiales évaluent régulièrement les notations de crédit de leurs contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable.

L'exposition de la Financière Power et des autres filiales au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux titres à revenu fixe et aux dérivés, et la façon dont elles gèrent ce risque, n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2018.

Risque de marché

Les instruments financiers de la Financière Power et des autres filiales se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe, des dérivés, des débentures et des autres instruments d'emprunt.

a) Risque de change

Dans le cadre de ses activités courantes, la Financière Power et les autres filiales peuvent maintenir un solde de trésorerie libellé en devises et, par le fait même, être exposées aux fluctuations des cours du change. Afin de se prémunir contre ces fluctuations, la Financière Power peut, à l'occasion, conclure avec des institutions financières bien cotées des contrats de couverture. Au 31 décembre 2019, environ 2 % (environ 3 % en 2018) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe de la Financière Power et des autres filiales étaient libellés en dollars américains.

La Financière Power est exposée au risque de change par l'entremise de Parjointco, en raison du placement de cette dernière dans Pargesa, une société dont la monnaie fonctionnelle est le franc suisse. Pargesa est elle-même exposée au risque de change par l'entremise de sa filiale dont la monnaie fonctionnelle est l'euro. Les profits et les pertes de change liés à Pargesa sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global.

NOTE 22 Gestion des risques (suite)*b) Risque de taux d'intérêt*

Les instruments financiers de la Financière Power et des autres filiales ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

c) Risque de prix

Les instruments financiers de la Financière Power et des autres filiales ne sont pas exposés de façon importante au risque de prix.

Pargesa détient indirectement des placements importants classés comme étant disponibles à la vente. Les profits et les pertes latents sur ces placements sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Ces placements sont examinés périodiquement afin de déterminer s'il existe des preuves objectives de dépréciation.

LIFECO

Le comité de gestion des risques du conseil d'administration de Lifeco est responsable du suivi des principaux risques auxquels celle-ci est exposée.

Risque de liquidité

Lifeco a mis en œuvre les politiques et les procédures suivantes pour gérer le risque de liquidité :

- Lifeco gère étroitement les liquidités d'exploitation au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires, afin d'assurer une correspondance entre les exigences liées aux titulaires de polices et le rendement des actifs. Environ 57 % (environ 53 % en 2018) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont non encaissables avant l'échéance ou avant l'arrivée d'un sinistre, et environ 14 % (13 % en 2018) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont assujettis à des rajustements à la juste valeur sous réserve de certaines conditions.
- La direction de Lifeco surveille de près la solvabilité et les positions de fonds propres de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités de la société de portefeuille. Des liquidités supplémentaires peuvent être obtenues par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou de transactions sur les marchés financiers. Lifeco dispose de liquidités de 350 M\$ par l'intermédiaire de marges de crédit obtenues auprès de banques à charte canadiennes. De plus, Lifeco dispose d'une facilité de crédit de 150 M\$ par l'intermédiaire de la Great-West, d'une facilité de crédit renouvelable de 500 M\$ US auprès d'un syndicat de banques mise à la disposition de Putnam, ainsi que d'une marge de crédit de 50 M\$ US mise à la disposition de Great-West Life & Annuity.

Dans le cours normal de ses activités, Lifeco conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital lié à certains des passifs financiers de Lifeco est résumé dans le tableau suivant :

31 décembre 2019	Paiements exigibles par période						Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Plus de 5 ans	
Débetures et autres instruments d'emprunt	929	-	-	730	-	4 224	5 883
Débetures de fiducies de capital ^[1]	-	-	-	-	-	150	150
Obligations d'achat	125	57	29	13	8	84	316
Paiements de loyers futurs	83	78	66	56	53	417	753
Cotisations au titre des régimes de retraite	280	-	-	-	-	-	280
	1 417	135	95	799	61	4 875	7 382

[1] Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que Lifeco détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 M\$ (valeur comptable de 53 M\$).

NOTE 22 Gestion des risques (suite)**Risque de crédit**

Lifeco a mis en œuvre les politiques et les procédures suivantes pour gérer le risque de crédit :

- Des politiques en matière de placement visant à réduire la concentration excessive dans certains émetteurs, secteurs et territoires ou certaines sociétés rattachées.
- Des limites en matière de placement précisent le seuil minimal et le seuil maximal à respecter relativement à chaque catégorie d'actif.
- Le risque de crédit est identifié à l'aide d'un système interne de classification du risque de crédit qui comprend une évaluation détaillée de la solvabilité d'un débiteur. Le classement attribué à l'interne au risque de crédit ne peut être supérieur à la meilleure notation fournie par certaines sociétés de notation indépendantes.
- Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examen réguliers par le comité de gestion des risques et le comité de placements du conseil d'administration de Lifeco.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture existante à la date de clôture et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation. Pour gérer le risque de crédit lié aux instruments dérivés, Lifeco inclut l'exposition aux dérivés dans l'exposition globale au risque de crédit, qui est évaluée en fonction des limites à l'égard de la notation des débiteurs, et elle a recours à des ententes de garanties, lorsque cela est possible.
- La solidité financière des contreparties qui fournissent de la réassurance à Lifeco est revue dans le cadre d'un processus continu de surveillance. La solidité financière minimale des réassureurs est décrite dans la politique de gestion du risque pour la réassurance de Lifeco. Pour réduire le risque de crédit lié à la réassurance, Lifeco établit des limites basées sur les notations en fonction de l'exposition nette au montant cédé, par contrepartie, et recherche une protection sous forme d'ententes de garanties ou de retenue de fonds, lorsqu'il est possible de le faire.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.

a) Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de Lifeco lié aux instruments financiers. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour pertes :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 628	4 168
Obligations		
À la juste valeur par le biais du résultat net	85 946	91 901
Disponibles à la vente	11 710	13 239
Prêts et créances	17 372	19 722
Prêts hypothécaires	24 268	25 014
Avances consenties aux titulaires de polices	8 601	8 929
Fonds détenus par des assureurs cédants ^[1]	8 714	9 251
Actifs au titre des cessions en réassurance	20 707	6 126
Intérêts à recevoir et intérêts courus	1 196	1 388
Débiteurs	3 256	2 502
Primes en voie de recouvrement	1 429	1 312
Actifs du compte de négociation	1 092	843
Créances liées à des contrats de location-financement	405	410
Autres actifs financiers ^[2]	444	672
Actifs dérivés	451	417
Total du risque de crédit maximal au bilan	190 219	185 894

[1] Comprend un montant de 6 741 M\$ au 31 décembre 2019 (7 246 M\$ au 31 décembre 2018) de fonds détenus par des assureurs cédants pour lesquels Lifeco conserve le risque de crédit lié aux actifs qui couvrent les passifs cédés (se reporter à la note 7).

[2] Comprend des éléments tels que l'impôt à recevoir et divers autres actifs de Lifeco.

NOTE 22 Gestion des risques (suite)

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garanties exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. La direction de Lifeco examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la dépréciation, s'il y a lieu. Les garanties reçues de contreparties par Lifeco au 31 décembre 2019 relativement aux actifs dérivés s'élevaient à 156 M\$ (109 M\$ au 31 décembre 2018).

b) Concentrations du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Les caractéristiques de ces débiteurs sont similaires, de sorte que des changements des conditions économiques ou politiques pourraient influencer sur leur capacité à respecter leurs obligations.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations de Lifeco par émetteur, par secteur et par région :

	31 décembre 2019			
	Canada	États-Unis	Europe	Total
Obligations émises ou garanties par :				
Trésor	479	72	11 186	11 737
Organismes gouvernementaux	19 307	1 795	8 814	29 916
Créances titrisées par des agences	110	1 111	10	1 231
Autres créances titrisées	2 159	4 664	1 738	8 561
Services financiers	4 119	3 011	6 346	13 476
Communications	888	617	1 120	2 625
Produits de consommation courante	3 761	2 738	3 504	10 003
Énergie	2 173	1 071	906	4 150
Produits industriels	1 764	2 057	1 735	5 556
Technologie	552	727	567	1 846
Transport	2 897	546	1 197	4 640
Services publics	9 145	2 377	4 953	16 475
Obligations à court terme	2 680	720	1 412	4 812
	50 034	21 506	43 488	115 028

	31 décembre 2018			
	Canada	États-Unis	Europe	Total
Obligations émises ou garanties par :				
Trésor	654	103	12 492	13 249
Organismes gouvernementaux	17 947	3 605	8 499	30 051
Créances titrisées par des agences	80	1 531	14	1 625
Autres créances titrisées	2 191	5 701	1 830	9 722
Services financiers	3 986	4 666	6 068	14 720
Communications	788	1 357	1 211	3 356
Produits de consommation courante	3 660	4 073	3 412	11 145
Énergie	1 805	2 241	868	4 914
Produits industriels	1 606	3 932	1 757	7 295
Technologie	611	1 105	470	2 186
Transport	2 622	968	1 131	4 721
Services publics	8 525	4 201	4 686	17 412
Obligations à court terme	2 790	74	1 602	4 466
	47 265	33 557	44 040	124 862

NOTE 22 Gestion des risques (suite)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des prêts hypothécaires de Lifeco par région :

	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Prêts hypothécaires rechargeables	Biens commerciaux	Total
31 décembre 2019					
Canada	2 069	4 496	374	7 871	14 810
États-Unis	-	1 798	-	2 198	3 996
Europe	-	710	940	3 812	5 462
	2 069	7 004	1 314	13 881	24 268
31 décembre 2018					
Canada	2 104	4 686	26	7 223	14 039
États-Unis	-	2 434	-	4 006	6 440
Europe	-	497	787	3 251	4 535
	2 104	7 617	813	14 480	25 014

c) Qualité de l'actif

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Qualité du portefeuille d'obligations		
AAA	22 083	23 558
AA	33 272	33 793
A	37 233	41 008
BBB	21 922	25 553
BB ou inférieure	518	950
Total des obligations	115 028	124 862

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Qualité du portefeuille de dérivés		
Contrats négociés sur le marché hors cote (notations de crédit des contreparties) :		
AA	271	252
A	146	110
BBB	34	47
Négociés en bourse	-	8
Total	451	417

d) Prêts en souffrance qui ne sont pas dépréciés

Les prêts qui sont en souffrance mais qui ne sont pas considérés comme dépréciés sont des prêts dont les paiements n'ont pas été reçus aux dates prévues, mais pour lesquels la direction de Lifeco est raisonnablement assurée de recouvrer le montant total du capital et des intérêts. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas considérés comme dépréciés :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Moins de 30 jours	28	1
De 30 à 90 jours	1	2
Plus de 90 jours	4	-
Total	33	3

NOTE 22 Gestion des risques (suite)*e) Correction de valeur pour pertes de crédit futures*

Les données qui suivent représentent la correction de valeur pour pertes de crédit futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces montants s'ajoutent à la provision pour pertes sur actifs comprise dans l'actif :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Polices avec participation	1 175	885
Polices sans participation	1 400	1 710
	2 575	2 595

Risque de marché*a) Risque de change*

Si les actifs couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ne sont pas libellés dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer Lifeco au risque de pertes de change non contrebalancées par des diminutions du passif. Lifeco détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. Les dettes de Lifeco sont libellées en dollars canadiens, en euros et en dollars américains. En vertu des normes IFRS, les profits et les pertes de change liés aux investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total des fonds propres de Lifeco. Par conséquent, la valeur comptable par action et les ratios des fonds propres de Lifeco surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence.

Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de change auquel Lifeco est exposée :

- Lifeco utilise certaines mesures financières, par exemple des calculs selon un taux de change constant, pour mieux observer l'incidence des fluctuations liées à la conversion des devises.
- Les placements sont normalement effectués dans la même devise que les passifs couverts par ces placements. Les lignes directrices en matière de placement par secteur prévoient une tolérance maximale en ce qui a trait au risque non couvert lié à la non-concordance des devises.
- Dans le cas d'actifs couvrant des passifs qui ne sont pas libellés dans la même devise, Lifeco reconvertit généralement ces actifs dans la monnaie des passifs en question au moyen de contrats de change.
- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net.
- Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net.

b) Risque de taux d'intérêt

Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel Lifeco est exposée :

- Lifeco utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- Lorsque ces produits accordent des paiements de prestations ou de sommes qui sont tributaires de l'inflation (rentes, régimes de retraite et demandes d'indemnisation relatives à l'assurance-invalidité indexés en fonction de l'inflation), Lifeco investit habituellement dans des instruments à rendement réel dans le but de couvrir le montant réel de ses flux de trésorerie liés au passif. Lifeco bénéficie d'une certaine protection contre les fluctuations de l'indice d'inflation puisque toute variation connexe de la juste valeur de l'actif sera largement contrebalancée par une variation semblable de la juste valeur du passif.

NOTE 22 Gestion des risques (suite)

- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe ou des biens immobiliers dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsque aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, par exemple des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie des placements sont effectués dans des titres de participation et les autres sont appariés en fonction de la durée. En l'absence de placements permanents convenables, on a recours, au besoin, à des instruments de couverture pour réduire les risques de pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt. Dans la mesure où il y a appariement de ces flux de trésorerie, une protection est obtenue contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de l'actif sera compensée par une variation semblable de la juste valeur du passif.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie cessent avant le versement prévu des prestations, ou dans des titres de participation, tel qu'il est indiqué ci-dessous.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille et des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

Les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la MCAB pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de rendement de l'actif qui les couvre, aux titres à revenu fixe, aux fonds propres et à l'inflation. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des taux de réinvestissement futurs et de l'inflation (en supposant qu'il y ait corrélation) et incluent des marges servant à couvrir les écarts défavorables, déterminées conformément aux normes de la profession. Ces marges sont nécessaires pour parer à l'éventualité d'une mauvaise évaluation et d'une détérioration future des hypothèses les plus probables et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses possibilités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les flux de trésorerie projetés des instruments à revenu fixe utilisés dans les calculs actuariels sont réduits afin de prendre en compte des pertes éventuelles pour rendement insuffisant de l'actif. La réduction du taux de rendement net réel s'est établie en moyenne à 0,10 % (0,10 % en 2018). Les pertes de crédit futures sur les actifs sont évaluées en fonction de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacents.

Le risque de réinvestissement est évalué au moyen d'un certain nombre de scénarios de taux d'intérêt qui prévoient l'augmentation, la diminution et la variation des taux. La provision totale relative aux taux d'intérêt suffit à couvrir un ensemble plus étendu ou plus strict de risques que l'ensemble de risques minimal défini dans les scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires.

La fourchette des taux d'intérêt couverts par ces provisions est établie en tenant compte des résultats historiques à long terme et elle fait l'objet d'une surveillance trimestrielle et d'un examen annuel exhaustif. Une modification parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement n'aurait pas une incidence significative sur la fourchette des taux d'intérêt qui, de l'avis de Lifeco, devraient être couverts par les provisions. Toutefois, si elle se prolongeait, cette modification parallèle pourrait avoir une incidence sur les scénarios envisagés par Lifeco.

La provision totale relative aux taux d'intérêt tient également compte des scénarios prescrits par l'Institut canadien des actuaires qui suivent :

- Aux 31 décembre 2019 et 2018, une augmentation parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits se serait traduite par des fluctuations des taux d'intérêt pour les actifs et les passifs qui se seraient compensées, sans qu'il y ait d'incidence sur le résultat net.
- Aux 31 décembre 2019 et 2018, une diminution parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits se serait traduite par des fluctuations des taux d'intérêt pour les actifs et les passifs qui se seraient compensées, sans qu'il y ait d'incidence sur le résultat net.

NOTE 22 Gestion des risques (suite)

Une autre façon de mesurer le risque de taux d'intérêt associé à ces hypothèses consiste à déterminer l'incidence sur le bénéfice net d'une modification de 1 % de la fourchette des taux d'intérêt qui, selon Lifeco, devraient être couverts par ces provisions sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. L'incidence qu'aurait une augmentation ou une diminution immédiate de 1 % des taux de la partie inférieure et supérieure de la fourchette des taux d'intérêt prise en compte dans les provisions se présente comme suit :

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation	(230)	811	(165)	639
Augmentation (diminution) du bénéfice net	175	(619)	115	(465)

c) Risque de prix

Afin d'atténuer le risque de prix, les lignes directrices en matière de politiques de placement de Lifeco prévoient le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies.

Les risques associés aux garanties liées aux fonds distincts ont été atténués au moyen d'un programme de couverture des garanties de retrait minimum à vie, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme standardisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux. En ce qui a trait aux polices comportant des garanties liées aux fonds distincts, Lifeco calcule généralement les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon un niveau d'espérance conditionnelle unilatérale de 75 (ECU 75). En d'autres mots, Lifeco calcule les passifs relatifs aux contrats d'assurance afin qu'ils soient suffisants pour couvrir une perte moyenne dans la tranche de 25 % la plus défavorable de la répartition des risques.

Certains passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont soutenus par des immeubles de placement, des actions ordinaires et des titres de participation non cotés en bourse, notamment des produits de fonds distincts et des produits assortis de flux de trésorerie d'une durée indéterminée. Ces passifs fluctuent généralement en fonction des valeurs des actions. Toutefois, les variations des valeurs des actions pourraient entraîner des répercussions additionnelles sur le marché et sur les passifs, faisant en sorte que les fluctuations des passifs différeront de celles des valeurs des actions. Le tableau suivant présente de l'information sur les répercussions attendues d'une augmentation de 10 % ou d'une diminution de 10 % des valeurs des actions :

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %
Variation des valeurs des actions				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation	(107)	162	(87)	338
Augmentation (diminution) du bénéfice net	87	(129)	73	(266)

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions se fondent principalement sur les moyennes historiques à long terme. Des changements sur le marché actuel pourraient donner lieu à des modifications de ces hypothèses et auraient une incidence sur les flux de trésorerie de l'actif et du passif. Le tableau suivant présente de l'information sur les répercussions attendues d'une augmentation de 1 % ou d'une diminution de 1 % des hypothèses les plus probables :

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation	(645)	752	(591)	680
Augmentation (diminution) du bénéfice net	509	(585)	476	(539)

NOTE 22 Gestion des risques (suite)**FINANCIÈRE IGM**

Le conseil d'administration d'IGM supervise la gestion de ses risques et s'acquitte de son mandat par l'intermédiaire de divers comités.

Risque de liquidité

Les pratiques de gestion des liquidités d'IGM comprennent :

- Le maintien d'actifs liquides et de marges de crédit afin de répondre aux besoins de liquidités à court terme.
- La présence de contrôles efficaces à l'égard des processus de gestion des liquidités.
- La présentation de prévisions à l'égard des liquidités et l'exécution de simulations de crise, sur une base régulière.
- L'évaluation, sur une base régulière, de la conjoncture des marchés financiers et de la capacité d'IGM à obtenir du financement provenant des banques et des marchés financiers.
- Les efforts continus en vue de la diversification et de l'augmentation des sources de financement hypothécaire à long terme.
- La supervision des liquidités par la direction et les comités du conseil d'administration d'IGM.

Le financement de la rémunération du réseau de conseillers, versée en contrepartie de la distribution de produits et de services financiers, constitue une exigence clé en matière de liquidités pour IGM. Cette rémunération continue d'être financée au moyen des flux de trésorerie d'exploitation.

IGM conserve également des liquidités suffisantes pour financer et détenir temporairement des prêts hypothécaires en attendant qu'ils soient vendus ou titrisés auprès de sources de financement à long terme et pour gérer toute exigence collatérale dérivée liée aux activités bancaires hypothécaires. Par l'intermédiaire de ses activités bancaires hypothécaires, les prêts hypothécaires résidentiels sont vendus à des tiers, y compris à certains fonds communs de placement, à des investisseurs institutionnels grâce à des placements privés, à des fiducies de titrisation commanditées par des banques canadiennes ainsi qu'au moyen de l'émission et de la vente de titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH), y compris les ventes à la Fiducie du Canada pour l'habitation conformément au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (Programme des OHC).

Certaines filiales d'IGM sont des émetteurs autorisés de TH LNH et des vendeurs autorisés dans le cadre du Programme des OHC. La capacité de réaliser des ventes conformément au Programme des OHC repose sur la participation aux nouvelles émissions d'OHC et le réinvestissement du capital remboursé détenu dans les comptes de réinvestissement du principal.

IGM maintient un niveau engagé de transactions auprès de certaines fiducies de titrisation commanditées par des banques canadiennes.

Les échéances contractuelles de certains passifs d'IGM se présentaient comme suit :

31 décembre 2019	Paiements exigibles par période				Total
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Instruments financiers dérivés	-	7	10	-	17
Dépôts et certificats	573	6	4	1	584
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	-	1 474	5 431	9	6 914
Paiements de loyers futurs	-	26	54	24	104
Débetures	-	-	-	2 100	2 100
Cotisations au titre des régimes de retraite	-	26	-	-	26
Total des échéances contractuelles	573	1 539	5 499	2 134	9 745

NOTE 22 Gestion des risques (suite)

En plus du solde actuel de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, IGM dispose de marges de crédit qui constituent des sources de liquidités. Les marges de crédit d'IGM auprès de diverses banques à charte canadiennes de l'annexe I se chiffraient à 825 M\$ au 31 décembre 2019, soit le même montant qu'au 31 décembre 2018. Les marges de crédit au 31 décembre 2019 étaient constituées de marges de crédit engagées totalisant 650 M\$ et de marges de crédit non engagées totalisant 175 M\$. IGM a prélevé des montants sur ses marges de crédit non engagées par le passé. Cependant, toute avance bancaire sur les marges de crédit non engagées sera consentie à la discrétion exclusive des banques. Aux 31 décembre 2019 et 2018, IGM n'avait prélevé aucun montant sur ses marges de crédit engagées ni sur ses marges de crédit non engagées.

La situation d'IGM en matière de liquidités et la façon dont elle gère le risque de liquidité n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2018.

Risque de crédit

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les autres placements détenus, les portefeuilles de prêts hypothécaires ainsi que les dérivés d'IGM sont assujettis au risque de crédit. IGM examine de façon continue ses pratiques en matière de gestion du risque de crédit pour en évaluer l'efficacité.

Au 31 décembre 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie d'IGM, totalisant 720 M\$ (650 M\$ en 2018), étaient composés de soldes de trésorerie de 68 M\$ (82 M\$ en 2018) déposés auprès de banques à charte canadiennes et d'équivalents de trésorerie de 652 M\$ (568 M\$ en 2018). IGM gère le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie en respectant une politique en matière de placement qui décrit les paramètres et les limites de concentration du risque. IGM évalue régulièrement les notations de crédit de ses contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable.

Au 31 décembre 2019, des prêts hypothécaires résidentiels s'élevant à 7,2 G\$ (7,7 G\$ en 2018), comptabilisés dans le bilan d'IGM, comprenaient des prêts d'un montant de 6,8 G\$ (7,3 G\$ en 2018) vendus dans le cadre de programmes de titrisation, des prêts d'un montant de 345 M\$ (364 M\$ en 2018) détenus temporairement en attendant qu'ils soient vendus ou titrisés et des prêts d'un montant de 24 M\$ (26 M\$ en 2018) liés aux activités d'intermédiaire d'IGM.

IGM gère le risque de crédit lié aux prêts hypothécaires résidentiels au moyen des éléments suivants :

- Le respect de sa politique de prêt et de ses normes de souscription;
- Sa capacité de gestion des prêts;
- L'utilisation d'une assurance en cas de défaut sur les prêts hypothécaires contractée par le client et d'une assurance en cas de défaut sur le portefeuille de prêts hypothécaires détenue par IGM;
- Sa pratique de montage de prêts hypothécaires utilisant uniquement son propre réseau de spécialistes en planification hypothécaire et de conseillers d'IG Gestion de patrimoine, dans le cadre du Plan vivant IG^{MC} d'un client.

Dans certains cas, le risque de crédit est également restreint par les modalités et la nature des transactions de titrisation, comme il est décrit ci-dessous :

- Conformément au programme des TH LNH, totalisant 3,9 G\$ (4,2 G\$ en 2018), IGM a l'obligation d'effectuer un paiement ponctuel de capital et de coupons, que les montants aient été reçus ou non de l'emprunteur hypothécaire. Toutefois, le programme des TH LNH exige que la totalité des prêts soient assurés par un assureur approuvé.
- Le risque de crédit lié aux prêts hypothécaires titrisés à la suite du transfert aux fiducies de titrisation commanditées par des banques, totalisant 2,9 G\$ (3,1 G\$ en 2018), se limite à des montants détenus dans des comptes de réserve en trésorerie et aux produits d'intérêts nets futurs, dont la juste valeur s'élevait respectivement à 72 M\$ (74 M\$ en 2018) et à 38 M\$ (36 M\$ en 2018) au 31 décembre 2019. Les comptes de réserve en trésorerie sont reflétés dans les bilans, tandis que les droits aux produits d'intérêts nets futurs ne sont pas reflétés dans les bilans et seront comptabilisés sur la durée de vie des prêts hypothécaires. Ce risque est aussi atténué au moyen d'une assurance, car 4,6 % des prêts hypothécaires détenus dans des fiducies de PCAA étaient assurés au 31 décembre 2019 (8,3 % en 2018).

NOTE 22 Gestion des risques (suite)

Au 31 décembre 2019, 59,1 % (61,5 % en 2018) des prêts hypothécaires résidentiels comptabilisés dans le bilan étaient assurés. Au 31 décembre 2019, les prêts hypothécaires dépréciés liés à ces portefeuilles se chiffraient à 2 M\$ (3 M\$ en 2018). Au 31 décembre 2019, les prêts hypothécaires non assurés et non productifs de plus de 90 jours liés à ces portefeuilles s'établissaient à 2 M\$ (2 M\$ en 2018).

IGM conserve également certains éléments du risque de crédit lié aux prêts hypothécaires vendus au Fonds hypothécaire et de revenu à court terme Investors et au Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Investors dans le cadre d'une entente visant le rachat de prêts hypothécaires dans certaines circonstances favorables aux fonds. Ces prêts ne sont pas comptabilisés dans le bilan d'IGM, puisque IGM a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété relativement à ces prêts.

IGM évalue régulièrement la qualité du crédit des prêts hypothécaires et la suffisance de la correction de valeur pour pertes de crédit.

La correction de valeur pour pertes de crédit d'IGM se chiffrait à 1 M\$ au 31 décembre 2019 (1 M\$ en 2018), et la direction d'IGM considère qu'elle est adéquate pour absorber toutes les pertes de crédit liées aux portefeuilles de prêts hypothécaires, compte tenu des considérations suivantes : i) l'historique de la performance en matière de crédit et les tendances récentes; ii) les paramètres de crédit actuels du portefeuille et les autres caractéristiques pertinentes; iii) la simulation régulière de crise à l'égard des pertes découlant de conditions défavorables sur les marchés immobiliers.

L'exposition d'IGM au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux titres à revenu fixe et aux portefeuilles de prêts hypothécaires, et la façon dont elle gère ce risque, n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2018.

IGM est exposée au risque de crédit par le biais des contrats d'instruments dérivés qu'elle utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt, faciliter les transactions de titrisation et couvrir le risque de marché relatif à certains accords de rémunération fondée sur des actions. Ces dérivés sont présentés de façon plus détaillée dans la section Risque de marché ci-dessous.

Dans la mesure où la juste valeur des dérivés est en position de profit, IGM est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire au risque que ses contreparties manquent à leurs obligations aux termes de ces accords.

Les activités liées aux dérivés d'IGM sont gérées conformément à sa politique de placement, laquelle comprend des limites imposées aux contreparties et d'autres paramètres visant à gérer le risque de contrepartie. Toutes les contreparties des contrats sont des banques à charte canadiennes de l'annexe I et, par conséquent, la direction d'IGM estime que son risque de crédit global lié aux dérivés n'était pas important au 31 décembre 2019. La gestion du risque de crédit lié aux dérivés n'a pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2018.

Risque de marché*a) Risque de change*

IGM est exposée au risque de change en raison de ses investissements dans China AMC et Personal Capital. Les variations de la valeur comptable découlant des fluctuations des taux de change pour ces deux investissements sont comptabilisées dans les autres éléments de bénéfice global. Une appréciation (dépréciation) de 5 % du dollar canadien par rapport aux devises entraînerait une diminution (augmentation) d'environ 41 M\$ de la valeur comptable totale des investissements étrangers (45 M\$ en 2018).

La quote-part du bénéfice (de la perte) de China AMC et de Personal Capital revenant à IGM, qui est comptabilisée dans la quote-part du bénéfice (de la perte) des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées dans les états des résultats, subit également l'incidence des fluctuations des taux de change. Une appréciation (dépréciation) de 5 % du dollar canadien par rapport aux devises entraînerait une diminution (augmentation) d'environ 1 M\$ de la quote-part du bénéfice de China AMC et de Personal Capital (1 M\$ en 2018).

NOTE 22 Gestion des risques (suite)*b) Risque de taux d'intérêt*

IGM est exposée au risque de taux d'intérêt sur son portefeuille de prêts et sur certains des instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre de ses activités bancaires hypothécaires.

IGM gère le risque de taux d'intérêt lié à ses activités bancaires hypothécaires en concluant des swaps de taux d'intérêt avec des banques à charte canadiennes de l'annexe I, comme suit :

- Dans le cadre de ses opérations de titrisation en vertu du Programme des OHC, IGM a, dans certains cas, financé des prêts hypothécaires à taux variable au moyen d'Obligations hypothécaires du Canada à taux fixe. Comme il a déjà été mentionné, dans le cadre du Programme des OHC, IGM a conclu un swap en vertu duquel elle a le droit de recevoir des rendements du capital sur les prêts hypothécaires réinvestis et doit payer les coupons sur les Obligations hypothécaires du Canada. Au 31 décembre 2019, ce swap avait une juste valeur négative de 1 M\$ (juste valeur positive de 5 M\$ en 2018) et une valeur notionnelle en cours de 0,8 G\$ (0,9 G\$ en 2018). IGM conclut des swaps de taux d'intérêt avec des banques à charte canadiennes de l'annexe I afin de couvrir le risque lié à une diminution des taux d'intérêt perçus sur les prêts hypothécaires à taux variable et les rendements résultant du réinvestissement. Au 31 décembre 2019, la juste valeur négative de ces swaps totalisait 5 M\$ (11 M\$ en 2018) sur un montant notionnel en cours de 1,6 G\$ (1,7 G\$ en 2018). Au 31 décembre 2019, la juste valeur nette négative de ces swaps comptabilisée dans le bilan était de 6 M\$ (6 M\$ en 2018), et leur montant notionnel en cours s'élevait à 2,4 G\$ (2,6 G\$ en 2018).
- IGM est également exposée à l'incidence que les variations des taux d'intérêt pourraient avoir sur la valeur des prêts hypothécaires à l'égard desquels elle s'est engagée ou qu'elle détient en attendant qu'ils soient vendus ou titrisés auprès de sources de financement à long terme. IGM conclut des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux coûts de financement pour les prêts hypothécaires détenus par IGM en attendant qu'ils soient vendus ou titrisés. Au 31 décembre 2019, la juste valeur de ces swaps était de 1 M\$ (juste valeur négative de 2 M\$ en 2018) sur un montant notionnel en cours de 180 M\$ (250 M\$ en 2018).

Au 31 décembre 2019, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt aurait donné lieu à une diminution d'approximativement 2 M\$ du bénéfice net (diminution de 1 M\$ en 2018). L'exposition d'IGM au risque de taux d'intérêt et la façon dont elle gère ce risque n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2018.

c) Risque de prix

IGM est exposée au risque de prix sur ses placements dans des actions, qui sont classés comme étant disponibles à la vente ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

IGM parraine un certain nombre d'ententes de rémunération différée pour les employés dans le cadre desquelles les paiements aux participants sont différés et liés au rendement des actions ordinaires de la Société financière IGM Inc. Afin de couvrir son exposition à ce risque, IGM a recours à des contrats à terme de gré à gré et à des swaps de rendement total.

Risques liés à l'actif géré

Les risques liés au rendement des marchés des actions, aux fluctuations des taux d'intérêt et aux variations des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien peuvent avoir une incidence importante sur le volume et la composition de l'actif géré. Ces variations de l'actif géré ont une incidence directe sur les résultats d'IGM.

NOTE 23 Charges d'exploitation et frais administratifs

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019 ^[1]	2018
Salaires et autres avantages du personnel	4 118	3 883
Frais généraux et administratifs ^[2]	2 058	2 149
Amortissements et pertes de valeur	500	380
Taxes sur les primes	506	495
Charges de restructuration et autres charges	55	90
	7 237	6 997

[1] Comprend les charges d'exploitation et frais administratifs comptabilisés à la suite de la transaction avec Protective Life visant les activités de réassurance (note 3).

[2] Les charges liées aux contrats de location à court terme de 10 M\$ et aux contrats de location de faible valeur de 3 M\$ sont incluses dans les frais généraux et administratifs.

CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES CHARGES**Lifeco**

En 2019, Putnam a comptabilisé une provision pour restructuration de 52 M\$ (36 M\$ après impôt). Cette restructuration vise des réductions de charges et un réalignement des ressources de Putnam en vue d'améliorer sa position relativement aux occasions actuelles et futures. Les réductions de charges passeront par une réduction de l'effectif, la consolidation de certains fonds communs de placement, la modernisation des technologies numériques et la réduction de la taille des installations. Lifeco s'attend à payer une partie importante de ces montants restants en 2020.

En 2018, Lifeco avait comptabilisé une provision pour restructuration de 67 M\$ avant impôt (56 M\$ après impôt) dans le cadre de la transformation de son exploitation au Royaume-Uni. Cette restructuration concerne des initiatives visant à atteindre l'objectif fixé en matière de réduction des charges prévues et de réalignement organisationnel. La réduction des charges sera obtenue au moyen des coûts de sortie des systèmes, d'une réduction de l'effectif et d'autres coûts à la suite de l'intégration des activités de Retirement Advantage à celles de la Canada Vie, de même que par l'intermédiaire de la vente d'un bloc de polices individuelles existantes à Scottish Friendly.

Financière IGM

En 2018, IGM avait comptabilisé une provision pour restructuration de 23 M\$ avant impôt (17 M\$ après impôt) liée à la restructuration de ses fonds d'actions nord-américaines et aux changements à l'égard du personnel connexes, ainsi qu'à d'autres initiatives visant à améliorer la gamme de fonds offerts par IGM et son efficacité opérationnelle.

Ces charges de restructuration sont comptabilisées dans les charges d'exploitation et frais administratifs des états des résultats. Au 31 décembre 2019, le solde des provisions pour restructuration, y compris celles présentées ci-dessus, s'établissait à 97 M\$ (129 M\$ en 2018) et avait été comptabilisé dans les autres passifs.

NOTE 24 Charges financières

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Intérêts sur les débtures et autres instruments d'emprunt	378	320
Intérêts sur les obligations locatives	27	-
Intérêts sur les débtures de fiducies de capital	11	11
Autres	19	29
	435	360

NOTE 25 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi**CARACTÉRISTIQUES, CAPITALISATION ET RISQUES**

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés à certains employés et conseillers ainsi que des régimes complémentaires de retraite non capitalisés à l'intention de certains employés. La Société et ses filiales offrent également des régimes de retraite à cotisations définies aux employés et aux conseillers admissibles.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies en fonction des années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Pour la plupart des régimes, les participants actifs assument une part du coût au moyen de cotisations à l'égard des services rendus au cours de la période. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. L'obligation au titre des prestations définies est établie en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes et en supposant que les régimes sont toujours en vigueur. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes. Les obligations au titre des régimes non entièrement capitalisés sont soutenues par l'actif de la Société ou de ses filiales, selon le cas.

Les régimes à prestations définies de la Société, des filiales de Lifeco et d'IGM n'acceptent pas de nouveaux participants, et des régimes de plusieurs régions sont aussi fermés aux prestations définies futures. Les nouveaux employés ne sont admissibles qu'aux prestations en vertu des régimes à cotisations définies. Par conséquent, l'exposition au titre des régimes à prestations définies continuera de s'atténuer au cours des exercices à venir.

Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après le cumul des cotisations des employés et de l'employeur. Les cotisations correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

La Société et ses filiales offrent également aux employés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi non capitalisées. Les régimes des filiales de Lifeco sont fermés aux nouveaux employés et ont été auparavant modifiés pour limiter quels employés peuvent devenir admissibles aux prestations. Les obligations pour ces prestations sont soutenues par l'actif de la Société ou de ses filiales, selon le cas.

La Société et ses filiales ont des comités de retraite et de prestations, ou des accords fiduciaires, en ce qui a trait à la supervision de leurs régimes de prestations. Les régimes sont suivis de façon continue afin d'évaluer les politiques en matière de prestations, de capitalisation et de placement ainsi que la situation financière et les obligations de capitalisation. Les changements importants aux régimes de prestations requièrent une approbation.

La politique de capitalisation de la Société et de ses filiales en ce qui a trait aux régimes de retraite capitalisés prévoit des cotisations annuelles d'un montant égal ou supérieur aux exigences posées par les règlements applicables et les dispositions qui régissent la capitalisation des régimes. Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des prestations définies, la Société et ses filiales déterminent s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des contributions futures, de la valeur actualisée des charges futures à payer à partir du régime ou encore sous forme d'un remboursement des excédents du régime, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la Société et ses filiales aux risques auxquels ces régimes font normalement face, tels que le rendement des placements, les variations des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, la longévité des participants aux régimes et l'inflation future. La gestion du risque lié aux régimes et aux prestations de retraite s'effectue au moyen d'un suivi régulier des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la Société et de ses filiales.

NOTE 25 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)**ACTIF DES RÉGIMES, OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS ET SITUATION DE CAPITALISATION**

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	6 912	-	7 114	-
Produits d'intérêts	227	-	222	-
Cotisations de l'employé	22	-	15	-
Cotisations de l'employeur	212	22	224	21
Rendement réel de l'actif supérieur (inférieur) aux produits d'intérêts	711	-	(372)	-
Prestations versées	(306)	(22)	(393)	(21)
Règlement	(113)	-	(7)	-
Frais administratifs	(10)	-	(8)	-
Fluctuations des taux de change et autres	(187)	-	117	-
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	7 468	-	6 912	-
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	7 921	416	8 136	455
Coût des services rendus au cours de la période	103	3	137	4
Cotisations de l'employé	22	-	15	-
Coût financier	261	16	253	16
Écarts actuariels liés aux éléments suivants :				
Modifications des hypothèses économiques	1 027	31	(316)	(21)
Modifications des hypothèses démographiques	(25)	(5)	(68)	(15)
Découlant des résultats techniques liés aux participants	13	(3)	21	(4)
Prestations versées	(306)	(22)	(393)	(21)
Coût des services passés et modifications des régimes	(1)	-	6	-
Règlement	(150)	-	(8)	-
Réduction	(3)	-	(4)	-
Fluctuations des taux de change et autres	(200)	(1)	142	2
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	8 662	435	7 921	416
Situation de capitalisation				
Déficit	(1 194)	(435)	(1 009)	(416)
Montant non comptabilisé en raison du plafond de l'actif (voir ci-dessous)	(37)	-	(103)	-
Passif au titre des prestations constituées	(1 231)	(435)	(1 112)	(416)

L'obligation totale au titre des prestations définies des régimes de retraite s'établit comme suit :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Régimes capitalisés en totalité ou en partie	8 117	7 415
Régimes non capitalisés	545	506

Le montant net de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées est présenté dans les états financiers comme suit :

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Actif au titre des prestations de retraite [note 10]	231	-	231	148	-	148
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi [note 16]	(1 462)	(435)	(1 897)	(1 260)	(416)	(1 676)
Passif au titre des prestations constituées	(1 231)	(435)	(1 666)	(1 112)	(416)	(1 528)

NOTE 25 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Aux termes de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*, la Société et ses filiales doivent déterminer si l'actif au titre du régime de retraite leur donne un avantage économique sous forme de réductions de contributions futures, de la valeur actualisée des charges futures à payer à partir du régime ou de remboursements des excédents du régime. Si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un « plafond de l'actif ». Le tableau suivant présente une ventilation des variations du plafond de l'actif.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Plafond de l'actif au début de l'exercice	103	92
Intérêts sur le plafond de l'actif au début de la période	4	3
Variation du plafond de l'actif	(70)	8
Plafond de l'actif à la fin de l'exercice	37	103

CHARGE AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Coût des services rendus au cours de la période au titre des prestations définies	103	3	137	4
Coût financier, montant net	38	16	34	16
Coût des services passés, modifications des régimes, réductions et règlements	(41)	-	1	-
Frais administratifs	10	-	8	-
Coût des services rendus au cours de la période au titre des cotisations définies	124	-	110	-
Charge comptabilisée en résultat net	234	19	290	20
Écarts actuariels comptabilisés	1 015	23	(363)	(40)
Rendement de l'actif (supérieur) inférieur aux produits d'intérêts	(711)	-	372	-
Variation du plafond de l'actif	(70)	-	8	-
Charge (économie) comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	234	23	17	(40)
Total de la charge (des produits)	468	42	307	(20)

En 2019, la Société et ses filiales ont enregistré des pertes actuarielles de 6 M\$ (gains actuariels de 2 M\$ en 2018) liées aux réévaluations de régimes de retraite qui ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus. Ce montant représente la quote-part des écarts actuariels au titre des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées.

RÉPARTITION DE L'ACTIF PAR PRINCIPALES CATÉGORIES, PONDÉRÉE PAR L'ACTIF DES RÉGIMES

	Régimes de retraite à prestations définies	
Pourcentage (%)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Titres de participation	44	42
Titres d'emprunt	46	48
Totalité des autres actifs	10	10
	100	100

Aucun actif des régimes n'est investi directement dans les titres de la Société ou des filiales. L'actif des régimes de Lifeco comprend des placements dans des fonds distincts et d'autres fonds gérés par des filiales de Lifeco qui s'élevaient à 6 031 M\$ au 31 décembre 2019 (5 501 M\$ au 31 décembre 2018), dont une tranche de 5 961 M\$ (5 431 M\$ au 31 décembre 2018) était incluse dans les bilans. L'actif des régimes ne comprend pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par Lifeco. L'actif des régimes d'IGM est investi dans les fonds communs de placement de celle-ci. Une tranche de l'actif des régimes de la Financière Power est investie dans des fonds distincts gérés par une filiale de Lifeco.

NOTE 25 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)**INFORMATIONS SUR L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES****Partie de l'obligation au titre des prestations définies assujettie aux augmentations futures de la rémunération**

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Obligation au titre des prestations excluant la croissance future de la rémunération	7 918	435	7 206	416
Incidence de la croissance future présumée de la rémunération	744	-	715	-
Obligation au titre des prestations définies	8 662	435	7 921	416

Répartition de l'obligation au titre des prestations définies en fonction du statut des participants aux régimes à prestations définies

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Pourcentage (%)				
Employés en service	42	19	40	23
Participants avec droits acquis différés	18	-	21	-
Employés retraités	40	81	39	77
Total	100	100	100	100
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies (en années)	18,4	11,7	17,8	11,4

RENSEIGNEMENTS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les cotisations de l'employeur prévues pour l'exercice 2020 sont les suivantes :

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Régimes à prestations définies capitalisés (en totalité ou en partie)	150	-
Régimes à prestations définies non capitalisés	25	24
Régimes à cotisations définies	125	-
Total	300	24

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES ET SENSIBILITÉS**Hypothèses actuarielles**

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Pourcentage (%)				
Fourchette de taux d'actualisation				
Pour le calcul du coût des prestations	3,4 - 3,9	3,7 - 4,4	3,1 - 3,6	3,5 - 3,8
Pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	2,6 - 3,2	3,1 - 3,2	3,4 - 3,9	3,7 - 4,4
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul du coût des prestations^[1]				
Taux d'actualisation	3,6	3,9	3,2	3,5
Taux de croissance de la rémunération	3,1	-	3,2	-
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice^[1]				
Taux d'actualisation	2,8	3,1	3,6	3,9
Taux de croissance de la rémunération	3,0	-	3,1	-
Taux tendanciels moyens pondérés du coût des soins de santé^[1]				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé		4,7		4,9
Taux tendanciel final du coût des soins de santé		4,1		4,1
Exercice au cours duquel le taux tendanciel final est atteint		2039		2040

[1] Données pondérées selon les obligations de chaque régime.

NOTE 25 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)**Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité**

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Espérance de vie moyenne pondérée en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité ^[1] :				
Hommes				
65 ans au cours de l'exercice	22,6	22,4	22,6	22,3
65 ans pour ceux qui ont 35 ans au cours de l'exercice	24,6	23,9	24,6	24,0
Femmes				
65 ans au cours de l'exercice	24,7	24,7	24,8	24,8
65 ans pour celles qui ont 35 ans au cours de l'exercice	26,7	26,2	26,7	26,3

[1] Données pondérées selon les obligations de chaque régime.

Les hypothèses quant à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines marges liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice de jugement. Ces hypothèses ont été appliquées par la Société et ses filiales en tenant compte de l'espérance de vie moyenne, y compris des marges liées aux améliorations futures au chapitre de la longévité, le cas échéant, et reflètent les variations de facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles reconnues. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et sont inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Incidence des variations des hypothèses sur l'obligation au titre des prestations définies

	31 décembre 2019	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Régimes de retraite à prestations définies :		
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(1 375)	1 776
Incidence de la variation du taux d'augmentation de la rémunération	353	(324)
Incidence de la variation du taux d'inflation	649	(582)
Autres avantages postérieurs à l'emploi :		
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(46)	56
Incidence de la variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins médicaux	35	(29)

Pour mesurer l'incidence de la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses sont demeurées constantes. Une interaction serait à prévoir entre certaines des hypothèses et, par conséquent, l'analyse de sensibilité présentée peut ne pas être représentative de la modification réelle.

NOTE 26 Instruments financiers dérivés

Pour se protéger contre les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des risques de marché dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours, comme utilisateurs finals, à divers instruments financiers dérivés. Les contrats sont négociés en bourse ou sur le marché hors cote avec des contreparties qui sont des intermédiaires financiers ayant une réputation de solvabilité.

Les tableaux suivants présentent un résumé du portefeuille des instruments financiers dérivés de la Société et de ses filiales :

31 décembre 2019	Montant nominal de référence				Risque de crédit maximal	Total de la juste valeur
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total		
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	1 075	2 119	2 389	5 583	198	156
Options achetées	35	184	25	244	-	-
Contrats à terme standardisés - achat	9	3	-	12	-	-
Contrats à terme standardisés - vente	10	7	-	17	-	-
	1 129	2 313	2 414	5 856	198	156
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	1 342	-	-	1 342	17	15
Swaps de devises	299	2 395	10 345	13 039	209	(1 135)
	1 641	2 395	10 345	14 381	226	(1 120)
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	105	-	-	105	2	2
Contrats à terme standardisés - achat	13	-	-	13	-	-
Contrats à terme standardisés - vente	774	-	-	774	-	(2)
Autres contrats à terme de gré à gré	1 709	-	-	1 709	2	2
	2 601	-	-	2 601	4	2
	5 371	4 708	12 759	22 838	428	(962)
Couvertures de juste valeur						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	74	-	-	74	2	2
Couvertures de flux de trésorerie						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	-	60	75	135	11	10
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	16	45	-	61	7	7
	16	105	75	196	18	17
Couvertures d'investissements nets						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	641	524	-	1 165	24	17
	6 102	5 337	12 834	24 273	472	(926)

NOTE 26 Instruments financiers dérivés (suite)

	Montant nominal de référence					
31 décembre 2018	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Risque de crédit maximal	Total de la juste valeur
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	1 007	2 192	2 149	5 348	126	71
Options achetées	47	225	79	351	43	43
Contrats à terme standardisés - achat	46	26	-	72	-	-
	1 100	2 443	2 228	5 771	169	114
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	1 066	-	-	1 066	3	(16)
Swaps de devises	560	1 968	9 209	11 737	219	(1 224)
	1 626	1 968	9 209	12 803	222	(1 240)
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	637	-	-	637	8	(8)
Contrats à terme standardisés - achat	12	-	-	12	-	-
Contrats à terme standardisés - vente	1 059	-	-	1 059	8	6
Autres contrats à terme de gré à gré	951	-	-	951	13	13
	2 659	-	-	2 659	29	11
	5 385	4 411	11 437	21 233	420	(1 115)
Couvertures de flux de trésorerie						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	-	122	73	195	8	7
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	19	38	-	57	-	(7)
	19	160	73	252	8	-
Couvertures d'investissements nets						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	524	516	-	1 040	5	(45)
	5 928	5 087	11 510	22 525	433	(1 160)

Le montant assujéti au risque de crédit maximal est limité à la juste valeur actuelle des instruments en situation de profit. Le risque de crédit maximal correspond au coût total de tous les contrats sur dérivés qui présentent une valeur positive et ne reflète pas les pertes réelles ou prévues. La juste valeur totale représente le montant total que la Société et ses filiales recevraient (ou paieraient) si elles mettaient un terme à toutes les ententes à la fin de l'exercice. Toutefois, cela ne représenterait ni un profit ni une perte pour la Société et ses filiales étant donné que les instruments dérivés relatifs à certains actifs et passifs créent une position compensatoire du profit ou de la perte.

NOTE 26 Instruments financiers dérivés (suite)

La Société et ses filiales utilisent les dérivés suivants :

Type	Objectif
Contrats de taux d'intérêt	Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur les activités bancaires hypothécaires, les activités d'intermédiaire et les instruments d'emprunt. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que ne soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Les options d'achat permettent à la Société et à ses filiales de conclure des swaps assortis de versements à taux fixes préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont utilisées dans la gestion des fluctuations des paiements d'intérêts futurs découlant de la variation des taux d'intérêt crédités et de la variation potentielle connexe des flux de trésorerie en raison des rachats. Les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.
Contrats de change	Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixes ou à taux variables peuvent être échangés dans des devises différentes. La Société et ses filiales peuvent également conclure certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits, de même que la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les flux de trésorerie.
Autres contrats dérivés	Des swaps sur indices, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont aussi utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de participation sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers. Des contrats à terme de gré à gré sur actions et des swaps de rendement total sont utilisés pour gérer l'exposition aux fluctuations du rendement total des actions ordinaires liées à des accords de rémunération différée. Les contrats à terme de gré à gré et les swaps de rendement total nécessitent l'échange de versements contractuels nets périodiquement ou à l'échéance, sans l'échange du notionnel sur lequel les versements sont fondés. Certains de ces instruments ne sont pas désignés comme instruments de couverture.

La tranche inefficace des couvertures de flux de trésorerie pour 2019, qui comprend des contrats de taux d'intérêt et des contrats de change, ainsi que les profits nets (pertes nettes) prévus transférés hors des autres éléments de bénéfice global pour les 12 prochains mois sont nil. Les flux de trésorerie variables sont couverts sur une période maximale de 50 ans.

CONVENTIONS-CADRES DE COMPENSATION EXÉCUTOIRE OU ACCORDS SIMILAIRES

La Société et ses filiales ont recours à des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'ISDA) dans la négociation de dérivés sur le marché hors cote. La Société et ses filiales reçoivent et donnent des garanties conformément aux annexes sur le soutien du crédit qui font partie des conventions-cadres de l'ISDA. Ces conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation dans les bilans puisqu'elles donnent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les dérivés négociés en bourse assujettis à des conventions de compensation de dérivés conclus avec des bourses et des chambres de compensation ne sont pas assortis de clauses de compensation en cas de défaillance. Les tableaux ci-dessous excluent la marge initiale puisque celle-ci deviendrait alors une composante d'un processus de règlement collectif.

NOTE 26 Instruments financiers dérivés (suite)

Les prises en pension de titres de Lifeco font également l'objet de droits de compensation en cas de défaillance. Ces transactions et ces accords comprennent des conventions-cadres de compensation qui prévoient la compensation des obligations de paiement entre Lifeco et ses contreparties en cas de défaillance.

Les informations fournies ci-dessous montrent l'incidence potentielle, sur les bilans, des instruments financiers qui ont été présentés à leur montant brut lorsqu'il existe un droit de compensation dans certaines circonstances qui ne sont pas admissibles à la compensation dans les bilans.

	31 décembre 2019			
	Montant brut des instruments financiers présenté dans le bilan	Montants connexes non compensés dans le bilan Position de compensation de la contrepartie ^[1]	Garanties financières reçues ou versées ^[2]	Exposition nette
Instruments financiers (actifs)				
Instruments financiers dérivés	472	(324)	(107)	41
Prises en pension de titres ^[3]	4	-	(4)	-
	476	(324)	(111)	41
Instruments financiers (passifs)				
Instruments financiers dérivés	1 398	(324)	(556)	518
	1 398	(324)	(556)	518

	31 décembre 2018			
	Montant brut des instruments financiers présenté dans le bilan	Montants connexes non compensés dans le bilan Position de compensation de la contrepartie ^[1]	Garanties financières reçues ou versées ^[2]	Exposition nette
Instruments financiers (actifs)				
Instruments financiers dérivés	433	(292)	(101)	40
Prises en pension de titres ^[3]	15	-	(15)	-
	448	(292)	(116)	40
Instruments financiers (passifs)				
Instruments financiers dérivés	1 593	(292)	(599)	702
	1 593	(292)	(599)	702

[1] Comprend les montants des contreparties comptabilisés dans les bilans lorsque la Société et ses filiales ont une position de compensation potentielle (tel qu'il est décrit plus haut), mais qu'elles ne satisfont pas aux critères de compensation aux bilans, à l'exclusion des garanties.

[2] Les garanties financières présentées dans les tableaux ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Les garanties financières reçues relativement aux prises en pension de titres sont détenues par des tiers. Le total des garanties financières, incluant la marge initiale et le surdimensionnement, reçues relativement aux actifs dérivés s'élevait à 156 M\$ (113 M\$ au 31 décembre 2018). Un montant de 4 M\$ (15 M\$ au 31 décembre 2018) a été reçu à l'égard de prises en pension de titres et un montant de 634 M\$ (691 M\$ au 31 décembre 2018) a été donné en garantie à l'égard des passifs dérivés.

[3] Les actifs liés aux prises en pension de titres sont compris dans les obligations dans les bilans.

NOTE 27 Évaluation de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs de la Société comptabilisés ou présentés à la juste valeur, y compris leur niveau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, calculées à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites dans le Résumé des principales méthodes comptables (note 2) et ci-dessous. Les justes valeurs sont fondées sur les estimations de la direction et sont généralement calculées selon les données sur le marché disponibles à un moment précis. Ces valeurs peuvent ne pas refléter les justes valeurs futures. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes et des éléments importants sur lesquels il convient de poser un jugement éclairé. Les tableaux suivants présentent de façon distincte les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente et ceux présentés à la juste valeur.

Ces tableaux n'incluent pas la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si leur valeur comptable se rapproche raisonnablement de leur juste valeur. Les éléments exclus sont : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dividendes, les intérêts à recevoir et les débiteurs, les avances consenties aux titulaires de polices, certains autres actifs financiers, les créditeurs, les dividendes et les intérêts à verser, et certains autres passifs financiers.

31 décembre 2019	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Actifs					
Actifs comptabilisés à la juste valeur					
Obligations					
À la juste valeur par le biais du résultat net	85 845	-	85 778	67	85 845
Disponibles à la vente	11 910	-	11 910	-	11 910
Prêts hypothécaires et autres prêts					
À la juste valeur par le biais du résultat net	1 314	-	-	1 314	1 314
Actions					
À la juste valeur par le biais du résultat net	9 925	9 011	118	796	9 925
Disponibles à la vente	113	12	42	59	113
Immeubles de placement	5 887	-	-	5 887	5 887
Fonds détenus par des assureurs cédants	6 661	216	6 445	-	6 661
Instruments dérivés	472	-	468	4	472
Actifs au titre des cessions en réassurance	127	-	127	-	127
Autres actifs	1 490	375	1 115	-	1 490
	123 744	9 614	106 003	8 127	123 744
Actifs présentés à la juste valeur					
Obligations					
Prêts et créances	17 372	-	19 281	63	19 344
Prêts hypothécaires et autres prêts					
Prêts et créances	30 131	-	24 177	6 908	31 085
Actions					
Disponibles à la vente ^[1]	150	-	-	150	150
Fonds détenus par des assureurs cédants	80	-	-	80	80
	47 733	-	43 458	7 201	50 659
Total	171 477	9 614	149 461	15 328	174 403
Passifs					
Passifs comptabilisés à la juste valeur					
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 656	-	1 656	-	1 656
Instruments dérivés	1 398	3	1 390	5	1 398
Autres passifs	411	43	355	13	411
	3 465	46	3 401	18	3 465
Passifs présentés à la juste valeur					
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	6 914	-	-	6 997	6 997
Déventures et autres instruments d'emprunt	8 250	437	9 128	-	9 565
Dépôts et certificats	886	-	887	-	887
	16 050	437	10 015	6 997	17 449
Total	19 515	483	13 416	7 015	20 914

[1] La juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut pas être évaluée de manière fiable. Par conséquent, ces placements sont comptabilisés au coût.

NOTE 27 Évaluation de la juste valeur (suite)

31 décembre 2018	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Actifs					
Actifs comptabilisés à la juste valeur					
Obligations					
À la juste valeur par le biais du résultat net	91 815	-	91 748	67	91 815
Disponibles à la vente	13 532	-	13 532	-	13 532
Prêts hypothécaires et autres prêts					
À la juste valeur par le biais du résultat net	817	-	4	813	817
Actions					
À la juste valeur par le biais du résultat net	8 794	8 341	-	453	8 794
Disponibles à la vente	213	9	-	204	213
Immeubles de placement	5 218	-	-	5 218	5 218
Fonds détenus par des assureurs cédants	7 155	230	6 925	-	7 155
Instruments dérivés	433	8	416	9	433
Actifs détenus en vue de la vente ^[1]	782	22	731	29	782
Autres actifs	927	597	330	-	927
	129 686	9 207	113 686	6 793	129 686
Actifs présentés à la juste valeur					
Obligations					
Prêts et créances	19 722	-	20 524	95	20 619
Prêts hypothécaires et autres prêts					
Prêts et créances	31 900	-	24 944	7 405	32 349
Actions					
Disponibles à la vente ^[2]	239	-	-	239	239
Fonds détenus par des assureurs cédants	91	-	-	91	91
	51 952	-	45 468	7 830	53 298
Total	181 638	9 207	159 154	14 623	182 984
Passifs					
Passifs comptabilisés à la juste valeur					
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 711	-	1 711	-	1 711
Passifs relatifs aux contrats d'investissement détenus en vue de la vente	27	-	1	26	27
Instruments dérivés	1 593	2	1 587	4	1 593
Autres passifs	162	8	84	70	162
	3 493	10	3 383	100	3 493
Passifs présentés à la juste valeur					
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	7 370	-	-	7 437	7 437
Déventures et autres instruments d'emprunt	8 492	490	8 734	-	9 224
Dépôts et certificats	622	-	622	-	622
	16 484	490	9 356	7 437	17 283
Total	19 977	500	12 739	7 537	20 776

[1] Exclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de même que les avances consenties aux titulaires de polices, car la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

[2] La juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut pas être évaluée de manière fiable. Par conséquent, ces placements sont comptabilisés au coût.

Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2019 et en 2018.

NOTE 27 Évaluation de la juste valeur (suite)

La Société a classé ses actifs et ses passifs comptabilisés à la juste valeur et ceux pour lesquels la juste valeur est présentée selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes :

Niveau	Définition	Actifs et passifs financiers
Niveau 1	Utilise des données d'entrée observables sur les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Société a accès.	▪ Titres de participation négociés activement ▪ Contrats à terme standardisés négociés en bourse ▪ Fonds communs de placement et fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives ▪ Parts de fonds d'investissement à capital variable et autres passifs, dans les cas où les cours des marchés actifs sont disponibles
Niveau 2	Utilise des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Les données d'entrée du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données d'entrée autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Ces données d'entrée incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les négociations publiées, les prix obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence.	▪ Actifs et passifs dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne ▪ Titres de gouvernements et d'agences ▪ Actions incessibles ▪ Certaines obligations et actions de sociétés fermées ▪ La plupart des obligations de sociétés assorties d'une cote de solvabilité élevée et de grande qualité ▪ La plupart des titres adossés à des actifs ▪ La plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ▪ La plupart des prêts hypothécaires et autres prêts ▪ Dépôts et certificats ▪ La plupart des débentures et autres instruments d'emprunt ▪ La plupart des contrats d'investissement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net
Niveau 3	Utilise une ou plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables et inclut des cas où il y a peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix, d'évaluateurs externes ou en actualisant les flux de trésorerie prévus.	▪ Certaines obligations ▪ Certains titres adossés à des actifs ▪ Certaines actions de sociétés fermées ▪ Certains prêts hypothécaires et autres prêts, y compris les prêts hypothécaires rechargeables ▪ Placements dans des fonds communs et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives ▪ Certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ▪ Immeubles de placement ▪ Obligations à l'égard d'entités de titrisation ▪ Certains autres instruments d'emprunt

NOTE 27 Évaluation de la juste valeur (suite)

Les tableaux suivants présentent des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour lesquels la Société et ses filiales ont utilisé les données d'entrée du niveau 3 pour établir la juste valeur pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

	Prêts hypothécaires et autres prêts		Actions			Dérivés, montant net	Actifs (passifs) détenus en vue de la vente et autres actifs (passifs)	Passifs relatifs aux contrats d'investissement	Total
	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	Disponibles à la vente	Immeubles de placement				
31 décembre 2019									
Solde au début de l'exercice									
Montants présentés antérieurement	67	813	453	204	5 218	5	(67)	-	6 693
Changement de méthode comptable [note 2]	-	-	-	-	29	-	-	-	29
Solde retraité au début de l'exercice	67	813	453	204	5 247	5	(67)	-	6 722
Total des profits (pertes)									
Inclus dans le résultat net	4	109	64	27	37	(5)	(5)	-	231
Inclus dans les autres éléments de bénéfice global ⁽¹⁾	(4)	(5)	-	(23)	(36)	-	(1)	-	(69)
Achats	-	-	346	9	644	(2)	-	-	997
Émissions	-	469	-	-	-	-	-	-	469
Ventes	-	-	(67)	(8)	(5)	-	(26)	-	(106)
Règlements	-	(72)	-	-	-	1	45	-	(26)
Autres ⁽³⁾	-	-	-	(150)	-	-	41	-	(109)
Solde à la fin de l'exercice	67	1 314	796	59	5 887	(1)	(13)	-	8 109

[1] Le montant des autres éléments de bénéfice global pour les obligations, les prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net et les immeubles de placement représente les profits (pertes) de change latents.

[2] Comprend des placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

[3] En janvier 2019, le placement dans Personal Capital, auparavant classé comme étant disponible à la vente, a été reclassé en tant que participation dans une entreprise associée (note 8).

NOTE 27 Évaluation de la juste valeur (suite)

31 décembre 2018	Obligations	Prêts hypothécaires et autres prêts	Actions		Immeubles de placement	Dérivés, montant net	Actifs (passifs) détenus en vue de la vente et autres actifs (passifs)	Passifs relatifs aux contrats d'investissement	Total
	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net ^[2]	Disponibles à la vente					
Solde au début de l'exercice	65	-	244	169	4 851	4	(62)	(22)	5 249
Total des profits (pertes)									
Inclus dans le résultat net	-	(24)	28	-	33	(12)	-	-	25
Inclus dans les autres éléments de bénéfice global ^[1]	2	20	-	38	70	-	-	-	130
Acquisition d'une entreprise	-	799	-	-	-	-	-	-	799
Achats	-	-	249	4	356	-	-	-	609
Émissions	-	76	-	-	-	-	-	-	76
Ventes	-	-	(68)	(7)	(63)	-	-	-	(138)
Règlements	-	(58)	-	-	-	13	-	-	(45)
Transferts vers les éléments détenus en vue de la vente	-	-	-	-	(29)	-	3	26	-
Autres	-	-	-	-	-	-	(8)	(4)	(12)
Solde à la fin de l'exercice	67	813	453	204	5 218	5	(67)	-	6 693

[1] Le montant des autres éléments de bénéfice global pour les obligations, les prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net et les immeubles de placement représente les profits (pertes) de change latents.

[2] Comprend des placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données d'entrée utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. Les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données d'entrée utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs et des fonds distincts.

NOTE 27 Évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données d'entrée importantes non observables utilisées en fin d'exercice aux fins de l'évaluation des actifs et des passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

Type d'actifs	Méthode d'évaluation	Données d'entrée importantes non observables	Valeur des données d'entrée	Interdépendance entre les données d'entrée importantes non observables et l'évaluation de la juste valeur
Immeubles de placement	L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et de modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (dont les hypothèses locatives, les taux de location, les dépenses d'investissement et d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, de capitalisation réversifs et de capitalisation globaux applicables aux actifs selon les taux actuels du marché.	Taux d'actualisation	Fourchette de 2,6 % à 10,3 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.
		Taux réversif	Fourchette de 4,3 % à 6,8 %	Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur.
		Taux d'inoccupation	Moyenne pondérée de 2,4 %	Une diminution du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.
Prêts hypothécaires et autres prêts (à la juste valeur par le biais du résultat net)	La méthode d'évaluation pour les prêts hypothécaires rechargeables consiste à utiliser un modèle d'évaluation interne pour déterminer les flux de trésorerie projetés des actifs, y compris le coût calculé de façon stochastique de la garantie contre une valeur nette réelle négative pour chaque prêt, afin de les regrouper pour tous les prêts et d'actualiser ces flux de trésorerie à la date d'évaluation. La projection est revue chaque mois jusqu'au rachat prévu du prêt, soit sur une base volontaire, soit au décès des titulaires du prêt ou à leur entrée dans un établissement de soins de longue durée.	Taux d'actualisation	Fourchette de 3,6 % à 4,8 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.
Actions	L'établissement de la juste valeur des actions exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, les multiples de capitalisation prévus ou l'utilisation de données liées aux transactions récentes.	Taux d'actualisation	Divers	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.

NOTE 28 Autres éléments de bénéfice global

	Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net			Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		Total
	Réévaluation des placements et couvertures de flux de trésorerie	Écart de change	Quote-part des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées	Écarts actuariels liés aux régimes à prestations définies	Quote-part des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées	
Exercice clos le 31 décembre 2019						
Solde au début de l'exercice	43	1 190	1 107	(535)	(17)	1 788
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	73	(345)	523	(139)	(6)	106
Autres	-	(16)	-	6	-	(10)
Solde à la fin de l'exercice	116	829	1 630	(668)	(23)	1 884

	Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net			Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		Total
	Réévaluation des placements et couvertures de flux de trésorerie	Écart de change	Quote-part des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées	Écarts actuariels liés aux régimes à prestations définies	Quote-part des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées	
Exercice clos le 31 décembre 2018						
Solde au début de l'exercice	98	661	1 134	(557)	(19)	1 317
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(55)	529	(27)	22	2	471
Solde à la fin de l'exercice	43	1 190	1 107	(535)	(17)	1 788

NOTE 29 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente un rapprochement des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour calculer le bénéfice par action :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Bénéfice		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	2 103	2 383
Dividendes sur actions privilégiées perpétuelles	(139)	(138)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 964	2 245
Effet dilutif des options sur actions en circulation des filiales	-	(3)
Bénéfice net ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif	1 964	2 242
Nombre d'actions ordinaires [en millions]		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - de base	678,6	714,0
Exercice potentiel des options sur actions en circulation	0,3	0,3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué	678,9	714,3
Bénéfice net par action ordinaire		
De base	2,89	3,15
Dilué	2,89	3,14

Pour 2019, 11,0 millions d'options sur actions (8,9 millions en 2018) ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action, car elles avaient un effet antidilutif.

NOTE 30 Parties liées**PRINCIPALES FILIALES, ENTREPRISES CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT ET ENTREPRISES ASSOCIÉES**

Les états financiers de la Financière Power comprennent les activités des filiales directes et indirectes et des participations dans les entreprises contrôlées conjointement ainsi que des entreprises associées suivantes :

Sociétés	Pays de constitution	Principale activité	% de participation	
			2019	2018
Great-West Lifeco Inc. ^[1]	Canada	Société de portefeuille de services financiers	70,9	71,8
La Great-West, compagnie d'assurance-vie	Canada	Assurance et gestion de patrimoine	100,0	100,0
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie	Canada	Assurance et gestion de patrimoine	100,0	100,0
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada	Assurance et gestion de patrimoine	100,0	100,0
Irish Life Group Limited	Irlande	Assurance et gestion de patrimoine	100,0	100,0
Great-West Life & Annuity Insurance Company	États-Unis	Assurance et gestion de patrimoine	100,0	100,0
Putnam Investments, LLC ^[2]	États-Unis	Services financiers	96,5	96,7
Société financière IGM Inc. ^[3]	Canada	Gestion de patrimoine et d'actifs	66,0	65,2
IG Gestion de patrimoine	Canada	Services financiers	100,0	100,0
Corporation Financière Mackenzie	Canada	Gestion de placements	100,0	100,0
China Asset Management Co., Ltd.	Chine	Société de gestion d'actifs	13,9	13,9
Parjointco N.V.	Pays-Bas	Société de portefeuille	50,0	50,0
Pargesa Holding SA	Suisse	Société de portefeuille	55,5	55,5
Portag3 Ventures LP ^[4]	Canada	Fonds d'investissement	100,0	100,0
Portag3 Ventures II LP ^[5]	Canada	Fonds d'investissement	23,2	47,0
Wealthsimple Financial Corp. ^[6]	Canada	Services financiers	84,9	81,7
Koho Financial Inc. ^[7]	Canada	Services financiers	54,4	63,4

[1] La Financière Power et la Financière IGM détiennent des participations respectives de 66,9 % et de 4,0 % dans Lifeco.

[2] Lifeco détient 100 % des actions avec droit de vote et 96,5 % du total des actions en circulation.

[3] La Financière Power et La Great-West, compagnie d'assurance-vie, détiennent des participations respectives de 62,1 % et de 3,9 % dans la Financière IGM.

[4] La Financière Power détient une participation de 63,0 % dans Portag3, et Lifeco et la Financière IGM détiennent chacune une participation de 18,5 % dans Portag3.

[5] La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM détiennent chacune une participation de 7,7 % dans Portag3 II.

[6] La Financière Power, Portag3 et la Financière IGM détiennent des participations respectives de 21,2 %, de 16,8 % et de 46,9 % dans Wealthsimple.

[7] La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM détiennent chacune une participation de 6,5 % dans Koho, et Portag3 et Portag3 II détiennent des participations respectives de 2,7 % et de 32,1 % dans Koho.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des activités, la Financière Power et ses filiales prennent part à diverses transactions. Des filiales offrent des prestations d'assurance, fournissent des services de sous-conseillers, distribuent des produits d'assurance et proposent d'autres services administratifs à d'autres filiales du groupe et à la Société, en plus de consentir des prêts à des employés, de prendre part à des engagements en capital dans des fonds d'investissement, de verser des honoraires liés au rendement et des honoraires de gestion de base à des filiales du groupe. Dans tous les cas, ces transactions ont lieu dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la juste valeur. Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les détails des autres transactions entre la Société et les parties liées sont présentés ci-dessous.

Dans le cadre de l'offre de CFP, Power Corporation, la société mère de la Financière Power, a participé à l'offre de CFP et a déposé ses actions ordinaires de la Financière Power de manière proportionnelle et non proportionnelle (note 18).

En 2019, IGM a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à la Great-West et à la London Life pour un montant de 11 M\$ (61 M\$ en 2018).

En octobre 2017, IGM a obtenu des décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu, qui permettaient des transactions de consolidation des pertes fiscales avec une filiale de Power Corporation, et aux termes desquelles les actions d'une filiale ayant généré des pertes fiscales pouvaient être acquises par IGM au cours de chaque année jusqu'en 2020, inclusivement. Les acquisitions devaient être conclues au quatrième trimestre de chaque exercice. IGM comptabilisera l'économie au titre des pertes fiscales réalisée au cours de l'exercice. Le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018, IGM a acquis des actions de la filiale.

Lifeco fournit des services de gestion d'actifs ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de Power Corporation, de la Financière Power, ainsi qu'à ceux de Lifeco et de ses filiales.

NOTE 30 Parties liées (suite)**RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS**

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant, directement ou indirectement, l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration de la Société ainsi que certains membres de la haute direction de la Société et de ses filiales.

Le tableau qui suit présente l'ensemble de la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la Société et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Rémunération et avantages du personnel	26	20
Avantages postérieurs à l'emploi	4	3
Palements fondés sur des actions	18	18
	48	41

NOTE 31 Passifs éventuels

De temps à autre, dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs. Des provisions sont constituées si, de l'avis de la direction de la Société et de la direction de ses filiales, il est probable qu'un paiement sera nécessaire et si le montant du paiement peut être estimé de manière fiable. Il est difficile de se prononcer avec certitude sur l'issue de ces poursuites et il est possible qu'une issue défavorable nuise de manière significative à la situation financière consolidée de la Société. Toutefois, selon l'information actuellement connue, la Société ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou collectivement, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la Société. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction de la Société et de la direction de ses filiales.

LIFECO

Une filiale de Lifeco aux États-Unis est défenderesse dans le cadre d'une poursuite en justice relativement à son rôle à titre de gestionnaire de garanties à l'égard d'un titre garanti par des créances, qui a été engagée par une institution partie à ce titre garanti par des créances. La direction de Lifeco estime que la résolution de cette question n'aura pas une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de Lifeco.

Des filiales de Lifeco aux États-Unis sont défenderesses dans le cadre de poursuites judiciaires, y compris des recours collectifs au sujet de la gestion des régimes de retraite de leurs employés ou au sujet du coût et des caractéristiques de certains de leurs produits de retraite ou de fonds. La direction de Lifeco estime que les demandes sont sans fondement et défendra énergiquement sa position. Selon l'information actuellement connue, la direction de Lifeco est d'avis que ces poursuites n'auront pas une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de Lifeco.

Une filiale de Lifeco qui agit à titre de réassureur est partie à une procédure d'arbitrage relative à l'interprétation de certaines dispositions d'un contrat de réassurance et à des allégations de sous-déclaration relative à des réclamations et de paiement excédentaire de primes. Selon l'information actuellement connue, il est difficile pour Lifeco de se prononcer avec certitude sur l'issue de ces questions. Toutefois, on ne s'attend pas à ce que ces questions aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de Lifeco.

FINANCIÈRE IGM

En décembre 2018, un recours collectif proposé a été déposé devant la Cour supérieure de l'Ontario contre la Corporation Financière Mackenzie, une filiale d'IGM. Ce recours allègue que Mackenzie n'aurait pas dû verser de commissions de suivi pour les fonds communs de placement sur les services d'exécution d'ordres sans conseils. Bien qu'il soit difficile de prévoir l'issue de ces poursuites, en se fondant sur ses connaissances actuelles et ses consultations avec ses conseillers juridiques, la direction d'IGM ne s'attend pas à ce que ces questions, individuellement ou collectivement, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée d'IGM.

NOTE 32 Engagements et garanties**GARANTIES**

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales concluent des ententes prévoyant le versement d'indemnités à des tiers dans le cadre d'opérations telles que des cessions et des acquisitions d'entreprises, des prêts et des opérations de titrisation. La Société et ses filiales ont également accepté d'indemniser leurs administrateurs et certains de leurs dirigeants. La nature de ces ententes empêche de faire une estimation raisonnable du montant maximal éventuel que la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des tiers, car les ententes ne fixent souvent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées. Par le passé, la Société n'a eu à verser aucun montant en vertu de ces ententes d'indemnisation. Aucune provision n'a été comptabilisée relativement à ces ententes.

LETTRES DE CRÉDIT

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. Les facilités sous forme de lettres de crédit de Lifeco totalisent 2,3 G\$ US, dont une tranche de 1,8 G\$ US était émise au 31 décembre 2019.

L'unité Réassurance utilise aussi périodiquement des lettres de crédit à titre de garantie aux termes de certains contrats de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

ENGAGEMENTS À L'ÉGARD D'INVESTISSEMENTS

En ce qui concerne Lifeco, les engagements à l'égard d'opérations d'investissement, qui sont pris dans le cours normal des activités conformément à des politiques et à des lignes directrices et qui devront être payés lorsque certaines conditions contractuelles seront remplies, se chiffraient à 1 042 M\$ au 31 décembre 2019, dont une tranche de 1 006 M\$ était assortie d'une échéance de moins de un an, une tranche de 19 M\$ était assortie d'une échéance de moins de deux ans et une tranche de 17 M\$ était assortie d'une échéance de moins de trois ans.

ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE AU TITRE D'ENTENTES DE RÉASSURANCE

En plus des actifs donnés en garantie par Lifeco qui ont été présentés ailleurs dans les états financiers :

- i) Le montant des actifs inclus dans le bilan de la Société qui ont été donnés en garantie au titre d'ententes de réassurance se chiffre à 1 456 M\$ (1 464 M\$ au 31 décembre 2018).

De plus, en vertu de certains contrats de réassurance, des obligations présentées dans les placements de portefeuille sont détenues dans des comptes en fidéicommiss et des comptes entiercés. Les actifs sont déposés dans ces comptes afin de respecter les exigences de certaines obligations juridiques et contractuelles visant le soutien des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont repris.

- ii) Dans le cours normal de ses activités, Lifeco a donné en garantie des actifs d'un montant de 75 M\$ (76 M\$ au 31 décembre 2018) afin de fournir une sûreté à la contrepartie.

NOTE 33 Événements postérieurs à la date de clôture**FINANCIÈRE POWER****Réorganisation**

Le 13 décembre 2019, Power Corporation et la Société ont annoncé la signature d'une convention définitive en vue d'effectuer une opération de réorganisation (la réorganisation) aux termes de laquelle chacune des actions ordinaires de la Société (les actions ordinaires de CFP) détenues par les porteurs d'actions ordinaires de CFP autres que Power Corporation et certaines de ses filiales (les actionnaires minoritaires de CFP) sera échangée contre 1,05 action comportant des droits de vote limités de Power Corporation (les actions comportant des droits de vote limités de PCC) et 0,01 \$ en espèces.

Le 13 février 2020, la Société a complété la réorganisation avec succès, et Power Corporation a acquis 238 693 580 actions ordinaires de la Financière Power. À la suite de la réalisation de la réorganisation, Power Corporation détient la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power, qui ont été radiées de la cote de la TSX. Les actions privilégiées de CFP continuent d'être cotées en bourse et les débetures à 6,9 % échéant le 11 mars 2033 demeurent en circulation. La Financière Power a engagé des coûts de 9 M\$ relativement à cette transaction, principalement liés aux frais juridiques et aux honoraires des conseillers financiers. Les coûts de transaction sont inclus dans les charges d'exploitation et frais administratifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Régime d'options sur actions

Dans le cadre de la réorganisation, Power Corporation a pris en charge le régime d'options sur actions de la Société. Les 13 079 888 options en circulation au 13 février 2020 en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Financière Power (les options existantes) ont été échangées contre des options visant l'acquisition d'actions comportant des droits de vote limités de Power Corporation (les options de remplacement).

Les options de remplacement donnent aux porteurs d'options le droit de recevoir 1,05 action comportant des droits de vote limités de Power Corporation (les actions de PCC) pour chaque action ordinaire de la Financière Power (les actions de CFP) à un prix de souscription par action de PCC correspondant au prix de souscription par action de CFP, en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Financière Power existant, divisé par 1,05. Les autres modalités des options de remplacement sont les mêmes que celles des options existantes, y compris les modalités relatives à l'acquisition des droits et à l'expiration des options ainsi qu'à la cessation d'emploi.

Régime d'unités d'actions liées au rendement

Également dans le cadre de la réorganisation, le Régime d'unités d'actions liées au rendement de la Financière Power se poursuit selon les mêmes modalités et conditions auparavant applicables, sauf en ce qui a trait au nombre d'unités d'actions liées au rendement existantes et d'unités d'actions différées liées au rendement existantes, qui a été ajusté en le multipliant par 1,05. La valeur de chaque unité d'action liée au rendement et de chaque unité d'action différée liée au rendement est maintenant fondée sur le cours des actions comportant des droits de vote limités de Power Corporation.

LIFECO**Irish Progressive Services International Limited**

Le 10 février 2020, Irish Life a annoncé la vente d'Irish Progressive Services International Limited, une filiale en propriété exclusive de Lifeco dont l'activité principale est la prestation de services administratifs impartis à l'intention des compagnies d'assurance-vie, à un membre du groupe de sociétés FNZ. La transaction proposée sera assujettie aux conditions de clôture habituelles, incluant l'obtention des approbations réglementaires requises, et devrait être conclue au cours du second semestre de 2020. Lifeco prévoit comptabiliser un profit lié à cette transaction. La valeur comptable et le bénéfice de cette entreprise ne sont pas significatifs pour la Société.

PARGESA

Le 11 mars 2020, Parjointco et Pargesa ont annoncé une entente visant une opération proposée qui simplifierait la structure du groupe. En vertu de cette entente, Parjointco lancera une offre d'échange publique visant la totalité des actions de Pargesa dont Parjointco n'était pas déjà propriétaire et aux termes de laquelle les actionnaires de Pargesa auront le droit de recevoir 0,93 action de GBL pour chaque action au porteur de Pargesa qu'ils détiennent. Après l'opération proposée, il est prévu que les actions de Pargesa soient radiées de la cote de la SIX Swiss Exchange et que Parjointco conserve le contrôle de fait et maintienne à peu près le même intérêt économique dans GBL, soit 28 %. L'opération proposée sera assujettie au fait que Parjointco détienne ou ait reçu des acceptations des actionnaires à l'égard d'au moins 90 % du total des droits de vote de Pargesa et elle est également conditionnelle à l'approbation de la mise en œuvre de droits de vote doubles par les actionnaires de GBL à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de GBL, qui aura lieu le 28 avril 2020.

NOTE 33 Événements postérieurs à la date de clôture (suite)**COVID-19**

Depuis le 31 décembre 2019, l'écllosion de la nouvelle souche de coronavirus, plus précisément identifiée comme la « COVID-19 », a forcé les gouvernements à l'échelle mondiale à mettre en œuvre des mesures d'urgence pour freiner la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent des interdictions de voyage, des périodes d'isolement volontaire et la distanciation sociale, ont perturbé de façon significative les entreprises à l'échelle mondiale, ce qui s'est traduit par un ralentissement économique. Les marchés boursiers mondiaux ont subi une grande volatilité et un affaiblissement important. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi par des interventions monétaires et fiscales importantes afin de stabiliser les conditions économiques. La durée et l'incidence de la pandémie de la COVID-19, tout comme l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant. Il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable la durée et la gravité de ces conséquences, tout comme leur incidence sur les résultats financiers ou la situation financière de la Société et de ses filiales en exploitation pour les périodes futures.

NOTE 34 Information sectorielle

Les secteurs opérationnels à présenter de la Société sont Lifeco, la Financière IGM et Pargesa. Ces secteurs reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la Financière Power. La Société évalue le rendement de chaque secteur opérationnel en fonction de son apport au bénéfice. Les trois secteurs opérationnels à présenter sont brièvement décrits ci-dessous :

- Lifeco est une société de portefeuille spécialisée dans les services financiers détenant des participations dans l'assurance-vie, l'assurance-maladie, les services de retraite et de gestion de placements, la gestion d'actifs et la réassurance principalement au Canada, aux États-Unis et en Europe.
- La Financière IGM est une société de gestion de patrimoine et d'actifs de premier plan qui exerce ses activités au Canada, principalement au sein du secteur des services-conseils financiers. IGM tire ses produits de plusieurs sources, principalement des honoraires de gestion imputés à ses fonds communs de placement en contrepartie de services de consultation et de gestion de placements. IGM tire aussi des produits des honoraires imputés aux fonds communs de placement en contrepartie de la prestation de services administratifs.
- Pargesa est détenue par l'entremise de Parjointco. Pargesa est une société de portefeuille qui possède des participations diversifiées dans des sociétés établies en Europe et actives dans de nombreux secteurs : produits minéraux de spécialités industriels; contrôle, vérification et certification; ciment, granulats et béton; vins et spiritueux; conception et distribution de vêtements de sport; technologie des matériaux et recyclage des métaux précieux; pétrole, gaz et chimie; produits d'hygiène jetables; fournisseur d'équipement et de services de gestion de projets pour un vaste éventail d'industries de transformation, principalement dans les secteurs des aliments et des boissons; exploitation de parcs de loisirs régionaux; ainsi que fournisseur d'expérience client et de services d'impartition de processus d'affaires.

La colonne Exploitation générale comprend les activités propres de la Financière Power ainsi que les résultats de Wealthsimple, de Portag3 et de Portag3 II. Cette colonne comprend également des écritures d'élimination liées à la consolidation.

Les produits et les actifs sont attribués à des régions géographiques selon la provenance des produits et l'emplacement des actifs.

L'apport au bénéfice de chaque secteur comprend la quote-part du bénéfice net provenant des participations que Lifeco et IGM détiennent l'une dans l'autre, de même que certains ajustements liés à la consolidation.

NOTE 34 Information sectorielle (suite)**BÉNÉFICE NET CONSOLIDÉ**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019	Lifeco ^[1]	IGM ^[2]	Pargesa	Exploitation générale	Total
Produits					
Total des primes, montant net	24 510	-	-	(21)	24 489
Produits de placement nets	13 107	169	-	(29)	13 247
Honoraires	7 081	3 051	-	(66)	10 066
Total des produits	44 698	3 220	-	(116)	47 802
Charges					
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	33 091	-	-	-	33 091
Commissions	2 429	1 101	-	(50)	3 480
Charges d'exploitation et frais administratifs	6 013	1 055	-	169	7 237
Charges financières	285	108	-	42	435
Total des charges	41 818	2 264	-	161	44 243
Bénéfice avant les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, et impôt sur le bénéfice	2 880	956	-	(277)	3 559
Quote-part du bénéfice des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	-	13	193	5	211
Bénéfice avant impôt	2 880	969	193	(272)	3 770
Impôt sur le bénéfice	373	220	-	8	601
Bénéfice net	2 507	749	193	(280)	3 169
Attribuable aux					
Participations ne donnant pas le contrôle	928	295	-	(157)	1 066
Détenteurs d'actions privilégiées perpétuelles	-	-	-	139	139
Détenteurs d'actions ordinaires	1 579	454	193	(262)	1 964
	2 507	749	193	(280)	3 169

[1] Comprend la perte de 247 M\$ (199 M\$ après impôt) découlant de la transaction avec Protective Life visant les activités de réassurance (note 3) et l'incidence de la diminution de 199 M\$ de l'actif d'impôt différé (note 17).

[2] Les résultats présentés par IGM comprennent un ajustement pour tenir compte d'IFRS 9 relativement au classement des prêts hypothécaires. Comme la Société n'a pas encore adopté IFRS 9, l'incidence a été ajustée par la Société lors de la consolidation et incluse au titre de l'Exploitation générale.

TOTAL DE L'ACTIF ET DU PASSIF

31 décembre 2019	Lifeco	IGM ^[2]	Pargesa	Exploitation générale	Total
Placements et trésorerie et équivalents de trésorerie	168 229	7 984	-	1 307	177 520
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	53	857	3 954	38	4 902
Autres actifs	40 974	1 472	-	400	42 846
Goodwill et immobilisations incorporelles	10 844	4 067	-	171	15 082
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	231 022	-	-	-	231 022
Total de l'actif ^[1]	451 122	14 380	3 954	1 916	471 372
Total du passif	425 624	10 892	-	1 144	437 660

[1] Le total de l'actif des secteurs opérationnels que sont Lifeco et IGM tient compte de la répartition du goodwill et de certains ajustements liés à la consolidation.

[2] L'actif présenté par IGM comprend un ajustement pour tenir compte d'IFRS 9 relativement au classement des prêts hypothécaires. Comme la Société n'a pas encore adopté IFRS 9, l'incidence a été ajustée par la Société lors de la consolidation et incluse au titre de l'Exploitation générale.

TOTAL DE L'ACTIF ET DES PRODUITS PAR RÉGION

31 décembre 2019	Canada	États-Unis	Europe	Total
Placements et trésorerie et équivalents de trésorerie	89 310	32 875	55 335	177 520
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	706	194	4 002	4 902
Autres actifs	5 814	19 423	17 609	42 846
Goodwill et immobilisations incorporelles	10 195	1 990	2 897	15 082
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	85 612	31 433	113 977	231 022
Total de l'actif	191 637	85 915	193 820	471 372
Total des produits	24 279	(2 708)	26 231	47 802

NOTE 34 Information sectorielle (suite)**BÉNÉFICE NET CONSOLIDÉ**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018	Lifeco	IGM ^[1]	Pargesa	Exploitation générale	Total
Produits					
Total des primes, montant net	35 461	-	-	(21)	35 440
Produits de placement nets	2 752	183	-	(113)	2 822
Honoraires	5 819	3 037	-	(93)	8 763
Total des produits	44 032	3 220	-	(227)	47 025
Charges					
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	32 068	-	-	-	32 068
Commissions	2 474	1 099	-	(61)	3 512
Charges d'exploitation et frais administratifs	5 807	1 043	-	147	6 997
Charges financières	221	121	-	18	360
Total des charges	40 570	2 263	-	104	42 937
Bénéfice avant les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, et impôt sur le bénéfice	3 462	957	-	(331)	4 088
Quote-part du bénéfice des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	-	29	57	8	94
Bénéfice avant impôt	3 462	986	57	(323)	4 182
Impôt sur le bénéfice	387	210	-	5	602
Bénéfice net	3 075	776	57	(328)	3 580
Attribuable aux					
Participations ne donnant pas le contrôle	1 074	330	-	(207)	1 197
Détenteurs d'actions privilégiées perpétuelles	-	-	-	138	138
Détenteurs d'actions ordinaires	2 001	446	57	(259)	2 245
	3 075	776	57	(328)	3 580

[1] Les résultats présentés par IGM comprennent un ajustement pour tenir compte d'IFRS 9 relativement au classement des prêts hypothécaires. Comme la Société n'a pas encore adopté IFRS 9, l'incidence a été ajustée par la Société lors de la consolidation et incluse au titre de l'Exploitation générale.

TOTAL DE L'ACTIF ET DU PASSIF

31 décembre 2018	Lifeco	IGM ^[2]	Pargesa	Exploitation générale	Total
Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	177 013	8 639	-	1 151	186 803
Actifs détenus en vue de la vente	897	-	-	-	897
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	8	683	3 291	27	4 009
Autres actifs	25 941	1 259	-	125	27 325
Goodwill et immobilisations incorporelles	10 984	4 028	-	163	15 175
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	209 527	-	-	-	209 527
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente	3 319	-	-	-	3 319
Total de l'actif ^[1]	427 689	14 609	3 291	1 466	447 055
Total du passif	400 291	11 007	-	808	412 106

[1] Le total de l'actif des secteurs opérationnels que sont Lifeco et IGM tient compte de la répartition du goodwill et de certains ajustements liés à la consolidation.

[2] L'actif présenté par IGM comprend un ajustement pour tenir compte d'IFRS 9 relativement au classement des prêts hypothécaires. Comme la Société n'a pas encore adopté IFRS 9, l'incidence a été ajustée par la Société lors de la consolidation et incluse au titre de l'Exploitation générale.

TOTAL DE L'ACTIF ET DES PRODUITS PAR RÉGION

31 décembre 2018	Canada	États-Unis	Europe	Total
Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	84 522	47 522	54 759	186 803
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	897	897
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	716	-	3 293	4 009
Autres actifs	4 486	4 497	18 342	27 325
Goodwill et immobilisations incorporelles	10 102	2 130	2 943	15 175
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	76 633	31 816	101 078	209 527
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts détenus en vue de la vente	-	-	3 319	3 319
Total de l'actif	176 459	85 965	184 631	447 055
Total des produits	19 155	7 802	20 068	47 025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de la Corporation Financière Power

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Corporation Financière Power (la « Société »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2019 et 2018, les états consolidés des résultats, du résultat global, des variations des fonds propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Benoit B. Patry.

Signé,
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110092

Le 18 mars 2020

Montréal (Québec)